



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 055 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 11 février 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 février 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

SANCTION ROYALE

• (1000)

[Traduction]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Résidence de la Gouverneure générale,
Ottawa

Le 10 février 2005

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Marie Deschamps, juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du gouverneur général, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite au projet de loi mentionné à l'annexe de la présente lettre le 10 février 2005 à 17 h 40.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire de la Gouverneure générale,
Barbara Uteck

L'annexe précise que la sanction royale a été donnée au projet de loi C-14, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Français]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 février 2005, de la motion portant que le projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, il me fait plaisir de me lever concernant le projet de loi C-32, comme je l'ai fait pour le projet de loi C-31, pour dénoncer cette opération totalement inacceptable de la part du gouvernement, qui est de diviser le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux entités, soit le ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada.

Je dis que c'est un plaisir parce que j'ai bien l'impression, en prenant la parole sur cette question, de remplir le rôle qui est celui du Bloc québécois, c'est-à-dire à la fois de défendre les intérêts du Québec et aussi d'indiquer aux Québécois et aux Québécoises comment un Québec souverain s'organiserait pour faire la promotion à la fois de ses valeurs, de ses intérêts au plan politique et d'utiliser sa politique commerciale pour rencontrer ces objectifs.

En ce qui concerne les intérêts du Québec, malheureusement, ils sont encore défendus encore par le Canada. Il faut donc s'assurer que le Canada ait les moyens nécessaires de bien défendre les intérêts politiques, économiques du Québec sur la scène internationale, ce qui ne sera pas le cas avec la division du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux entités.

On entend souvent, du côté des libéraux—et j'imagine que pour les conservateurs et le NPD c'est la même chose—que la politique étrangère canadienne et sa politique commerciale doivent faire la promotion des grandes valeurs du Canada. Je partage cette idée. En tant que Québécois, je souhaite que dans un Québec souverain, l'État québécois organise sa politique étrangère, sa politique commerciale, sa représentation au plan international pour faire la promotion des valeurs qui sont celles de la société québécoise.

Malheureusement, je pense que la proposition qui nous est faite par le gouvernement ne rencontre pas ces objectifs-là. En conséquence, comme défenseurs des intérêts du Québec et à la fois comme promoteurs de la souveraineté du Québec, nous allons nous opposer à ce projet de loi.

Comme je l'ai mentionné, ce projet de loi qui s'associe au projet de loi C-31 est une opération qui manque totalement de transparence et que je qualifierais même d'antidémocratique. J'y reviendrai. C'est une opération qui est tout à fait rétrograde, qui va à l'encontre des 30 dernières années au plan des orientations politiques étrangères canadiennes où la politique commerciale était un outil, un levier de la politique étrangère canadienne et visait effectivement—de façon maladroite et insuffisante, je vous le concède—à faire la promotion des grandes valeurs dites canadiennes que sont la démocratie et la justice sociale, l'équité et le progrès économique et social.

C'est donc une décision qui va nous ramener 30 à 40 ans en arrière. Elle est illogique sur tous les plans, et j'y reviendrai. Finalement, cette décision d'opérer une division du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux entités, soit Commerce international et Affaires étrangères, est nuisible aux intérêts politiques et économiques du Canada et, à travers cela, évidemment, elle l'est également à la réalité du Québec.

Vous comprendrez que devant une opération que nous considérons non démocratique, non transparente, rétrograde, illogique et nuisible, le Bloc québécois va voter contre le projet de loi C-32, comme il votera d'ailleurs contre le projet de loi C-31.

Initiatives ministérielles

Je vous rappelle que le 12 décembre 2003, la Gouverneure générale en conseil a rendu un décret en vertu de la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, scindant le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux ministères, soit Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada.

Ce qui est extraordinaire, c'est que ce décret a été rendu la journée même où le premier ministre actuel était assermenté à ce poste. J'ai eu l'occasion de le dire, mais je veux redire que nous sommes un peu surpris de la rapidité avec laquelle le nouveau premier ministre a été en mesure de prendre une décision aussi importante que de scinder un ministère qui, depuis le début des années 1970, réunissait les deux missions, soit affaires étrangères et commerce international. Voilà une rapidité à laquelle le gouvernement libéral ne nous a pas habitués.

Je donnerai l'exemple des modifications à la Loi sur l'assurance-emploi. Depuis 2000, le gouvernement libéral nous annonce, campagne électorale après campagne électorale, une vaste réforme de l'assurance-emploi pour prendre en compte les difficultés que vivent les chômeurs qui sont dans des emplois saisonniers et qui vivent la période du trou noir. Les femmes et les jeunes n'arrivent pas à se qualifier parce qu'on leur demande 910 heures de travail avant d'avoir accès aux prestations. Le niveau de prestations est insuffisant pour assurer un minimum vital, ce qui crée la pauvreté chez les enfants qui est constamment dénoncée par le gouvernement fédéral.

• (1010)

Or, s'il y a pauvreté chez les enfants, c'est parce que les parents sont pauvres. Et qui a appauvri les parents? C'est le gouvernement en place.

Depuis 2000, on nous annonce une réforme de l'assurance-emploi, laquelle nous attendons toujours. Nous espérons évidemment que, lors du budget du 23 février prochain, les personnes en chômage trouveront réponse à leurs préoccupations. Quoi qu'il en soit, nous sommes en 2005 et la décision n'a toujours pas été prise.

Pour ce qui est de l'aéronautique, c'est la même situation. On a été capable, pendant la campagne électorale, d'annoncer un demi-milliard de dollars pour l'industrie automobile, qui se situe principalement, sinon essentiellement, dans le sud de l'Ontario. Quant à la question de l'aéronautique, dont une bonne partie se situe dans la grande région de Montréal, on est encore à l'étude. En l'absence de décision, cette politique se fait toujours attendre.

Je pourrais vous énumérer ainsi un nombre infini de dossiers, par exemple le vêtement et le textile. Le Comité permanent des finances a déposé, en avril 2003, un rapport énonçant un certain nombre de propositions. Le gouvernement a attendu à décembre, alors qu'est survenue une crise provoquant six fermetures d'usines de textile à Huntingdon, pour donner suite à ce rapport. Toutefois, depuis le 28 juin dernier, le gouvernement aurait été en mesure de prendre les moyens nécessaires pour aider ces deux industries, le vêtement et le textile, qui vivent actuellement une période de transition très importante.

De plus, les mesures annoncées en décembre sont nettement insuffisantes. À la suite des questions que nous avons posées au ministre de l'Industrie, nous avons bien l'impression que le gouvernement n'a pas l'intention d'en faire plus que ce qu'il a annoncé en décembre. De l'avis même de l'Institut canadien des textiles, ces mesures étaient insuffisantes et incomplètes. Nous sommes donc en attente à cet égard.

Nous sommes également en attente face à une question en rapport avec ce dont nous discutons aujourd'hui. De fait, dans le discours du

Trône, à la fois celui de février 2004 et celui d'octobre 2004, on nous annonçait des nouvelles orientations en politique étrangère. Or, nous les attendons toujours. Le ministre des Affaires étrangères avait dit, devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, qu'il prévoyait les déposer en décembre. Nous sommes presque à la mi-février et nous n'avons toujours pas d'indication quant au moment où le ministre ou le gouvernement entend déposer ces orientations en affaires étrangères.

Cela a nécessairement des effets sur les travaux du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. En effet, nous sommes incapables de planifier décentement le travail pour les mois à venir, puisque nous aurons à consulter les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises sur ces orientations. Je rappelle que cela a été annoncé à deux reprises dans les discours du Trône du gouvernement.

Rapidement, le jour même de son assermentation, le premier ministre prend une décision. Qui a-t-il consulté pour ce faire? On ne le sait pas. On n'a certainement pas consulté le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, ni les grandes organisations qui se préoccupent de ces questions, que ce soient les organisations de solidarité internationale ou de coopération internationale, ou même les grands regroupements d'exportateurs ou les groupes défendant les intérêts économiques. Du moins, c'est ce qu'ils nous ont dit. Dans ce cas, qui a donc été consulté pour que, de façon aussi rapide et définitive, le gouvernement tente de scinder le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux entités?

Le ministre des Affaires étrangères, lui, nous a donné quelques indications. D'abord, je dois vous faire remarquer que lorsque nous lui avons posé la question à savoir quels étaient les fondements de cette décision de scinder le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux entités, il a été incapable de nous répondre. Entre vous et moi, le ministre n'est pas tellement satisfait de cette décision rapide du premier ministre. Probablement que lui non plus n'a pas été consulté.

Néanmoins, comme le ministre des Affaires étrangères est un bon soldat, il a quand même tenu à dire, et je le cite:

[...] qu'il y a toujours des consultations. Le gouvernement a toujours maintenu la communication avec les grandes associations d'exportateurs et autres intervenants des milieux économiques.

Un peu plus loin, il nous dit:

Cette fois-ci, après avoir discuté de la question avec différentes personnes, le premier ministre en a décidé autrement.

Ce que nous dit le ministre, c'est qu'il y a toujours des consultations. Probablement que chaque fois que le ministre des Affaires étrangères ou celui du Commerce international rencontre quelqu'un et discute, il y a consultation. J'imagine que c'est de discussions de cet ordre dont on parle ici.

• (1015)

On ne parle certainement pas des consultations organisées, comme je vous l'ai mentionné. On nous dit que le premier ministre en a discuté avec différentes personnes, probablement ses proches, et probablement avant même d'être assermenté puisqu'il a été capable de prendre cette décision très rapidement.

Initiatives ministérielles

Il est intéressant de noter que, dans les propos du ministre des Affaires étrangères, après avoir discuter de la question avec différentes personnes, le premier ministre en a décidé autrement. Cela veut dire que même les personnes proches du premier ministre qui ont discuté avec lui l'ont déconseillé de procéder à cette scission du ministère des Affaires étrangères et du ministère du Commerce international en deux entités. Son idée était faite, mais à partir de quoi? On ne le sait pas. C'est une décision qui est sans fondement sur le plan de l'analyse et sans fondement sur le plan politique. C'est probablement quelque chose qui lui tient à coeur personnellement pour des raisons qui demeurent obscures et inconnues à ce jour, et dont personne n'a été capable de nous donner les éléments. C'est une décision qui est non transparente et non démocratique. Elle n'a pas mis à contribution les mécanismes habituels du Parlement avant d'être prise.

On essaie de nous mettre devant un fait accompli. Ce décret de décembre 2003 et le dépôt, un an après, des projets de loi C-31, Loi constituant le ministère du Commerce international et apportant des modifications connexes à certaines lois et C-32, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois essaient de mettre le Parlement devant un fait établi, soit la scission du ministère des Affaires étrangères du ministère du Commerce international en deux entités. Cela est profondément anti-démocratique.

J'aime à rappeler que Jeffrey Simpson, dans *The Globe and Mail*, essayait d'interpeller Hercule Poirot—ce grand détective et personnage d'Agatha Christie dont vous avez probablement lu les livres—et l'implorait de venir à Ottawa pour mener une enquête afin de savoir qui était le père de cette idée absurde qu'est la scission du ministère des Affaires étrangères du ministère du Commerce international. C'est une décision non démocratique, non transparente et sans fondement.

C'est rétrograde, et c'est le deuxième élément que je voulais soulever. Je me contenterai de citer à nouveau, parce que je pense que ce n'est pas suffisamment connu par le public et par les médias, la lettre qui a été envoyée le 8 décembre 2004 au président du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international par le président de l'Association des chefs de missions à la retraite. Ce n'est pas n'importe qui. Ce sont d'anciens ambassadeurs, hauts-commissaires et consuls généraux du Canada. Alors, je vous lis le premier paragraphe qui dit tout:

Notre association d'environ 270 anciens ambassadeurs, hauts-commissaires et consuls généraux est profondément inquiète de l'avenir du service extérieur du Canada. Récemment, nous sommes arrivés à notre corps défendant à la conclusion que notre service extérieur était en voie de démantèlement. La décision récente de scinder en deux le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est une manifestation éclatante de cette dérive.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Association des chefs de missions à la retraite. Ils continuent en disant ceci:

En tant qu'anciens diplomates et anciens fonctionnaires d'Affaires étrangères Canada, de Commerce international Canada, de l'Agence canadienne de développement international, nos membres connaissent personnellement les difficultés qu'il y a à intégrer, de façon cohérente, ces deux secteurs cruciaux de la politique étrangère de notre pays. C'est pourquoi nous croyons que la décision de scinder le ministère des Affaires étrangères du Commerce international est regrettable et rétrograde.

Ce sont d'anciens représentants du Canada à travers l'ensemble de la planète qui, à partir de leur expérience, en viennent à cette conclusion.

Donc, pourquoi est-ce rétrograde? Pourquoi ces 270 anciens fonctionnaires des Affaires étrangères le mentionnent? C'est que cette décision improvisée—jusqu'à preuve du contraire, on n'a pas été en mesure de nous expliquer le fondement de cette décision—va

à l'encontre des 30 dernières années d'intégration de l'ensemble des éléments de la politique étrangère canadienne au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Rappelons-nous que c'est depuis 1971, sous Pierre Elliott Trudeau, que nous avons commencé à rassembler au sein du ministère des Affaires étrangères les fonctions qui sont de nature extérieure. Ensuite, en 1982, on a décidé d'inclure les délégués commerciaux. Cela a pris 10 ans. Il y a eu des réflexions et il y a eu des consultations, même si on peut dire que M. Trudeau n'était pas le plus grand démocrate que la terre ait porté. On en est arrivé à conclusion qu'il fallait aussi inclure ou amalgamer les délégués commerciaux au sein du ministère des Affaires étrangères. Ce qui fait qu'à partir de 1982, on avait les fonctions à la fois d'affaires étrangères, de commerce international et de tout ce qui relevait de l'immigration, touchant particulièrement les réfugiés, et de l'aide internationale.

• (1020)

Tout cela était chapeauté par le ministère, et on cherchait difficilement une certaine cohérence, une certaine synergie. D'ailleurs, les diplomates à la retraite le mentionnent aussi. En effet, il n'est pas facile d'avoir de la cohérence dans l'ensemble de ces missions, d'avoir une certaine cohérence, une certaine synergie. Cette vision des choses s'est même maintenue sous l'ère de MM. Mulroney et Chrétien.

Évidemment, il y a là un problème, parce que je ne veux pas dire que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a connu, au cours des 30 dernières années, un développement linéaire harmonieux et sans problème. Il y a effectivement eu des problèmes. Ces problèmes tiennent moins aux questions administratives et au fait qu'on avait regroupé ces quatre missions: affaires étrangères, commerce international, aide internationale et immigration, en particulier la question des réfugiés, au sein d'un même ministère. En effet, ces problèmes sont plus reliés au fait que, depuis le début des années 1990, d'abord avec les conservateurs et ensuite avec les libéraux, on a sabré dans les ressources du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

L'actuel premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, est un des grands responsables de cette opération. Évidemment, puisqu'on n'a pas eu suffisamment de fonds, il a fallu faire des choix. Les fonctionnaires ont cherché à préserver les missions essentielles du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ils ont délaissé ou relégué au deuxième plan les dimensions qui touchent à la fois à l'aide internationale, à l'immigration et aux réfugiés, pour privilégier les affaires étrangères et le commerce international.

Par conséquent, la réponse—Jeffrey Simpson partage cette analyse—n'est pas de scinder un ministère qui cherche à donner une cohérence à l'ensemble des missions de la politique étrangère canadienne, mais de réinjecter les ressources nécessaires pour que ce ministère puisse exercer l'ensemble de ses responsabilités.

Cette décision est donc rétrograde. Elle est illogique—c'est le troisième élément—, parce qu'elle met la charrue devant les boeufs. On nous annonce depuis deux discours du Trône une révision de la politique étrangère du Canada. Pourquoi alors procéder à une division administrative d'un ministère aussi important que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international avant d'avoir débattu du fondement des orientations.

Initiatives ministérielles

Habituellement—et Napoléon le disait—, la logistique suit les décisions politiques, les décisions stratégiques. Là, c'est l'inverse. On prend une décision et ensuite, on va discuter des orientations de fond qui devraient être le fondement d'une décision administrative. Ici, on sombre dans l'illogisme le plus complet. On va prendre une décision, on va essayer de mettre le Parlement devant un fait accompli, et ensuite, on va nous dire qu'on va discuter des grandes orientations de politiques étrangères.

Le fait d'avoir déjà scindé administrativement la mission Affaires étrangères et Commerce international, cela va teinter le débat. Cela nous amène à l'autre élément, c'est-à-dire le fait que ce sera nuisible aux intérêts économiques et politiques du Canada, parce qu'on ne peut pas scinder les affaires étrangères et la politique commerciale.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous fêtons le 15^e anniversaire de la libération de Nelson Mandela en 1990, qui a amené à la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. Je me rappelle très bien que cela ne s'est pas fait par des prières. Cela s'est fait d'abord par des décisions de la société civile, ensuite des gouvernements, de boycotter les investissements et les produits de l'Afrique du Sud. Je me rappelle très bien que mon père refusait d'acheter, à ce qu'on appelait à l'époque la Régie des alcools du Québec, du vin de l'Afrique du Sud. On a forcé ladite Régie des alcools du Québec, qui avait peut-être changé de nom entre-temps, à ne plus acheter de vins de l'Afrique du Sud. Je me rappelle aussi qu'on a boycotté Shell pour l'amener à retirer ses investissements de l'Afrique du Sud. Ce sont ces pressions de politiques commerciales, de concert, évidemment, avec des pressions diplomatiques, qui ont permis à Nelson Mandela de sortir de prison et à l'Afrique du Sud de mettre fin à l'apartheid.

Comment diviser les deux éléments? Quand le premier ministre est allé en Asie récemment, soit au Japon ou en Chine, il a discuté à la fois de politique commerciale et de politique étrangère. On ne peut pas aller en Chine et parler simplement de commerce international et oublier toute la question des droits humains. Quand il est allé au Japon, il a discuté du futur sommet du G-8 sur les changements climatiques. Ces changements climatiques et le Protocole de Kyoto relèvent à la fois des affaires étrangères et du commerce international.

En scindant le ministère en deux entités, on va affaiblir à la fois la politique étrangère canadienne et sa politique commerciale. Les ambassadeurs ne seront plus redevables que pour leurs performances diplomatiques. Ils n'auront plus à être redevables devant le ministre du Commerce international. Donc, aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique, le Canada va perdre.

• (1025)

Pour toutes ces raisons, vous allez comprendre que nous ne pouvons pas appuyer une opération qui sent l'improvisation, la lubie personnelle et qui, au bout du compte, desservira les intérêts du Canada et, à travers cela, les intérêts du Québec.

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de poser une question au député du Bloc québécois qui trouve qu'il n'y a aucune raison de faire une division en deux parties. Je trouve cela intéressant et même audacieux de la part d'un parti qui cherche la division de notre pays. Il est ici pour déchirer sa chemise et s'assurer que nous n'ayons pas une séparation entre les ministères.

Je vais trouver quelques exemples parce qu'il a trouvé cette division rétrograde. Je sais que le député n'est pas au courant de toutes les choses qui se sont faites récemment, mais dans le cas du tsunami, ce n'était pas une question de commerce international, c'était une question de politique des affaires étrangères. On reconnaît

la globalisation du monde. Des grands pays sont maintenant en train d'accroître leur potentiel et leurs politiques. Je pense à la Chine, au Brésil et à l'Inde. Ce sont des exemples qui montrent que le monde a bien changé.

Il faut aussi prendre en considération le fait que la politique des affaires étrangères est très différentes des intérêts commerciaux.

M. Pierre Paquette: Incroyable, rétrograde.

L'hon. Dan McTeague: Si j'entends bien, le député vient de dire qu'il n'y a pas de différences et que les deux doivent être jumelés.

[Traduction]

Pourquoi, pour l'amour du ciel, des questions comme les droits de la personne ou, comme ce député le sait, les affaires consulaires, devraient-elles avoir un rapport avec le commerce?

En réalité, c'est qu'à maints égards nous avons à juger un monde en mutation et en évolution, et ce parti ne le comprend tout simplement pas. Le fait est, cependant, que notre politique étrangère implique d'autres dimensions dont la défense, évidemment, et l'immigration, comme le député vient de le souligner. Il ne faut simplement pas perdre de vue l'objet du projet de loi. Il vise à officialiser un processus, ce à quoi s'oppose le député, par une loi qui permette au gouvernement de procéder, par un décret en vertu d'une loi, à la scission du ministère. Il s'agit d'un processus officiel dont le député peut débattre.

Ce député siège au même Comité des Affaires étrangères que moi. Pas une seule fois depuis qu'il en est membre, pas une seule fois depuis un an et demi que j'en suis membre, il y a été question de commerce. En effet, ce député en est conscient, car son collègue, qui est également porte-parole en matière d'affaires étrangères, a présenté plusieurs motions dont aucune ne porte sur le commerce.

Pour résumer, cette question est en fait déjà réglée et la scission est pratiquement déjà chose faite. Contrairement à ce que dit le député, les deux éléments originaux du ministère, soit les Affaires étrangères et le Commerce international, sont arrivés à maturité et ne sont pas inextricablement liés. Au contraire, bien qu'autonomes et ayant des orientations bien distinctes, ils ont en commun la volonté de promouvoir les intérêts de l'ensemble du pays. Cela dit, le député pourrait-il enfin admettre qu'il est temps que le Bloc québécois et ce député refassent leurs devoirs et qu'ils modernisent leur vision de la réalité en mettant au rancart la politique bornée sur laquelle sont fondés de tels commentaires?

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, c'est absolument hallucinant d'entendre le secrétaire parlementaire. S'il était à Davos au Forum économique, il passerait pour un gars d'extrême-droite. Actuellement, au forum de Davos, on discute davantage des questions sociales et de démocratie que de questions commerciales. La mondialisation, c'est à la fois l'ouverture des marchés, mais aussi la défense de la démocratie, la promotion des droits, des droits syndicaux, démocratiques, environnementaux et des droits à la diversité culturelle. S'il n'a pas compris cela, il est 30 ans en retard.

Initiatives ministérielles

De plus, il nous dit que, au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, on ne parle pas des questions commerciales. La première preuve que cela est faux, c'est qu'on a décidé, au comité, de discuter à la fois du projet de loi C-31, qui est la création du ministère du Commerce international, et du projet de loi C-32, qui est la création du ministère des Affaires étrangères. On n'a pas renvoyé cela au Sous-comité sur les investissements et le commerce international. On s'est dit que c'était une question qui touchait à la fois les affaires étrangères et le commerce international et que cela allait être discuté par le grand comité.

Nous sommes en train de faire l'étude du projet de loi C-25 sur l'opération des satellites pour la télédétection. C'est une affaire à la fois de commerce international, parce que l'industrie canadienne espère pouvoir vendre ces images-là un peu partout à travers la planète, et d'affaires étrangères parce qu'on ne veut pas que ces images desservent les intérêts à la fois militaires et commerciaux du Canada.

On voit ce que je disais à propos de cette scission du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux entités. Cela est dû à une vision rétrograde et dépassée de ce qu'est le commerce international et les affaires étrangères.

Le secrétaire parlementaire devrait savoir qu'au moins 60 à 70 p. 100 des affaires étrangères du Canada, c'est sa politique commerciale, et que son meilleur outil au Canada pour faire la promotion de ses valeurs et de sa vision, c'est d'utiliser sa politique commerciale pour être en mesure de faire connaître ses idées.

Tout ce qu'a fait le secrétaire parlementaire avec son intervention, c'est me renforcer dans ma conviction que c'est une décision qui va à l'encontre du bon sens et de la modernité. Je suis encore plus convaincu que le Bloc québécois va voter contre ce projet de loi et j'invite tout le monde à voter contre ces deux projets de loi.

• (1030)

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue, qui a fait un exposé assez éloquent. L'allusion à l'Afrique du Sud était un argument très pertinent.

Nous le savons aujourd'hui, le destin du Québec au moment où l'on se parle est défini par la logique de tutelle. Il n'est pas seulement question ici d'une simple scission technique entre le commerce international et les affaires étrangères. C'est une démarche qui nous plongerait dans des dossiers ayant des résonances plus larges encore sur le plan des valeurs que nous partageons, ou peut-être bien que nous ne partageons pas, à la lumière de ce que j'entends de la part des députés d'en face.

Je demande à mon collègue si, dans un Québec devenu pays indépendant, nous pourrions envisager une telle chose.

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je pense que le secrétaire parlementaire a manqué le début de mon exposé, où je lui répondais une deuxième fois. Je profiterai de la question de mon collègue de Saint-Lambert, que je remercie d'ailleurs de l'avoir posée, pour rappeler la raison pour laquelle ce débat nous tient tant à coeur. Comme je l'ai mentionné dans ma première réponse, tout d'abord, le fait de prendre cette décision va à l'encontre de l'intérêt du Canada sur les plans économique et politique. De plus, cette décision aura des répercussions sur les intérêts économiques et politiques du Québec, étant donné que nous faisons malheureusement encore partie du Canada et qu'une large part de notre présence à l'extérieur est assumée par le gouvernement canadien.

Par conséquent, nous voulons que le gouvernement canadien soit organisé de façon intelligente afin de faire la promotion d'un certain nombre de valeurs qui sont celles du Québec et du Canada, puisque nous en partageons plusieurs, tout comme la promotion des intérêts économiques du Canada.

Comme je le mentionnais au début de mon exposé, non seulement voulons-nous défendre une situation, mais nous voulons faire la promotion d'une vision des choses. Ce que pensent l'ensemble des souverainistes du Bloc québécois, du Parti québécois et d'autres mouvements, c'est que la mondialisation n'est plus maintenant qu'une simple affaire commerciale. Elle va bien au-delà depuis longtemps, comme cela a toujours été le cas. L'ouverture des marchés a d'abord des répercussions sur le plan social. Par exemple, les industries du textile et du vêtement vivent présentement des restructurations. Cela provoque également des répercussions sur le plan culturel. La culture québécoise est menacée, mais aussi la culture canadienne. Il n'en sont peut-être pas suffisamment conscients, mais dans les pays latino-américains, leur culture est également menacée non pas par la culture américaine, mais par une conception de la culture américaine qui est celle de la *big business*, du divertissement, à défaut d'être purement culturelle. C'est la même chose sur le plan environnemental.

Il faudra donc que le gouvernement soit organisé de façon à adopter une vision synergique et synthétique de toutes ces missions. D'ailleurs, c'était présent dans le discours du Trône. Malheureusement, ce que je constate avec ce gouvernement, c'est qu'il dit une chose et en accomplit une autre. Quand je travaillais à la CSN, nous disons qu'il met son clignotant à gauche, mais tourne à droite.

Je ne vous lirai seulement qu'une phrase avec laquelle je suis totalement d'accord, mais qui ne trouve aucun fondement dans la décision qu'on essaie de nous faire avaler. C'est à la page 14 du discours du Trône du 5 octobre 2004:

Tout comme notre politique intérieure doit aller de pair avec notre politique internationale, [...]

Nous l'avons vu avec Wal-Mart. Cette entreprise est une manifestation de la mondialisation sauvage ici même au Québec, donc au Canada.

[...] nos efforts dans les domaines de la défense, de la diplomatie, du développement et du commerce doivent eux aussi aller de pair. [...]

Tout cela, et nous en sommes bien conscients, doit faire partie d'une seule vision des affaires extérieures et du rôle d'un pays quant à ses responsabilités vis-à-vis de la planète. J'en profite pour terminer le paragraphe, parce que j'y avais fait référence dans mon discours:

Cet automne, le gouvernement publiera un énoncé global de sa politique internationale qui reflétera ce principe d'intégration. [...]

La décision de scinder le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ne va pas dans le sens du principe d'intégration, mais dans le sens du principe de saucissonnage. C'est ce que je constate avec ce gouvernement. Il a tellement de priorités qu'il n'en a aucune. Il a tellement de visions qu'il n'en a aucune. La manifestation la plus concrète en est le dépôt des projets de loi C-31 et C-32 sans consultation, pour essayer de placer le Parlement devant un fait accompli. Nous ne l'accepterons pas.

• (1035)

[Traduction]

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-32. Comme on l'a déjà dit, les projets de loi C-31 et C-32 sont des projets de loi complémentaires que nous étudierons dans les semaines à venir.

Initiatives ministérielles

En tant que porte-parole de mon parti pour l'ACDI, j'ai eu l'occasion de participer à quelques réunions du Comité des affaires étrangères récemment alors que notre porte-parole de Halifax voyageait pour le compte du comité. J'ai trouvé intéressant d'entendre notre collègue libéral affirmer qu'il était inutile que le commerce international relève du Comité des affaires étrangères.

J'ai été heureuse d'entendre mon collègue bloquiste préciser que, simplement au cours de la dernière semaine, durant les seules séances auxquelles j'ai assisté, nous avons traité de questions commerciales, plus particulièrement le projet de loi C-25 et RADARSAT. C'est certes de commercialisation dont nous parlions. Il s'agissait d'un accord commercial conclu avec les États-Unis sur les images transmises par l'entremise de RADARSAT.

Permettez-moi une petite digression à ce sujet avant de vraiment entrer dans le vif du sujet sur le projet de loi C-32. J'ai trouvé intéressant d'apprendre à la réunion que le gouvernement du Canada avait versé à une entreprise 430 millions de dollars pour mettre RADARSAT en orbite. L'entreprise a investi 92 millions de dollars et a dit que le gouvernement devait verser le reste. Nous pensions que Joey Smallwood avait conclu toute une entente pour Terre-Neuve relativement à la vente d'électricité provenant des Chutes Churchill, mais permettez-moi de dire aux députés que le gouvernement a prouvé qu'il pouvait faire encore mieux. Le gouvernement du Canada a versé au nom des contribuables 430 millions de dollars et l'entreprise n'a eu à déboursier que 92 millions de dollars. Or, devinez qui est propriétaire de ce satellite. Eh bien oui, c'est l'entreprise concernée. En plus, le Canada va payer pour les images. Vous parlez d'une entente! En outre, si ce satellite devait un jour s'écraser sur la terre et causer des dommages, nous assumerons la responsabilité. C'est vraiment un bel accord pour nous.

Permettez-moi de dire que nous ne voulons pas que ces gens négocient trop de choses en notre nom. J'ai été scandalisée. Je pensais avoir tout entendu, mais il y a mieux. J'espère que nous aurons la chance d'en discuter davantage dans le cadre du débat sur le projet de loi C-25, mais si les Canadiens veulent bien régler la question, ils devraient suivre ce débat et poser des questions sur ce projet de loi lorsque la Chambre en sera saisie.

Mais pour revenir au projet de loi C-32, parce que c'est une question importante, j'estime nécessaire de lire expressément l'objectif visé par cette mesure législative. Les Canadiens ne savent probablement pas comment un projet de loi arrive jusqu'à nous. Nous recevons un document avec, sur sa première page, le titre d'un projet de loi, ce qui nous renseigne passablement sur ce que fera le projet de loi. À l'intérieur du document, il y a une recommandation. Celle du projet de loi à l'étude est ainsi libellée:

Son Excellence la gouverneure générale recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée « Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois ».

Je tiens à préciser ce qu'est « l'affectation de deniers publics », parce qu'il est indiscutable qu'il s'agit en l'occurrence d'un coût supplémentaire pour les contribuables canadiens. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Cette situation survient à un moment où, dans notre pays, le gouvernement, malgré les excédents qu'il enregistre, réduit de plus en plus les budgets de nombreux programmes. Par conséquent, je crois que nous ne consacrons pas suffisamment d'argent à la sécurité de la vieillesse pour nos aînés. Nous avons pris des fonds de la caisse d'assurance-emploi et il n'y a plus suffisamment d'argent pour les prestations d'assurance-emploi. Nous avons des problèmes liés à la

pauvreté chez les enfants. Il n'y a pas assez de fonds pour les régler. Nous n'avons pas de politique nationale du logement. Il y a d'énormes pénuries de logements dans notre pays. Elles sont importantes dans les collectivités des premières nations de ma circonscription; les gens y vivent dans des conditions absolument consternantes. Mais il y a des pénuries partout au Canada, pas seulement dans les collectivités des premières nations.

Actuellement, nos municipalités et nos villes se battent pour obtenir des fonds d'infrastructure et tenter de récupérer une partie des fonds publics parce qu'elles doivent réparer leur infrastructure. Les infrastructures d'aqueduc et d'égoûts laissent à désirer dans de nombreuses collectivités à l'échelle du pays. Il y a une pénurie de professionnels qualifiés et d'autres intervenants dans notre système de soins de santé. On manque également d'équipement de soins de santé.

Il s'agit là d'importantes questions à l'échelle du pays, mais quelle est la priorité du gouvernement? Il va réserver des fonds pour séparer les affaires étrangères du commerce international. Certains pourraient faire valoir que cela ne coûtera pas très cher. Même si seulement 1 ou 2 millions de dollars sont en cause, cet argent suffirait pour acheter d'autres appareils IRM là où il en faut. Cet argent pourrait aussi nous permettre d'accroître les prestations des personnes âgées. Il pourrait nous permettre d'augmenter l'aide dans le cadre des régimes d'assurance-médicaments. Cet argent pourrait être affecté à l'éducation postsecondaire. Ce n'est pas acceptable de dire qu'il s'agit d'un petit montant d'argent. C'est un coût supplémentaire et d'autres coûts s'y rattachent.

• (1040)

Je citerai maintenant un autre article du projet de loi. Cet article prévoit que:

Le gouverneur en conseil peut nommer deux sous-ministres délégués aux Affaires étrangères...

On peut lire plus loin que:

Le gouverneur en conseil peut désigner, parmi les sous-ministres délégués, un sous-ministre des Affaires politiques.

Il faudra une toute nouvelle bureaucratie pour établir ce ministère. À mon avis, les coûts précis ne nous ont pas été communiqués. Les coûts seront sûrement plus élevés et nous devons nous demander s'il convient de dépenser des fonds publics pour cela en ce moment, ou à n'importe quel moment d'ailleurs.

Il faut également dire aux Canadiens que le gouvernement fédéral a fusionné les affaires étrangères et le commerce international il y a un peu plus de dix ans. La fusion s'est produite il y a à peine 10 ans. Nous allons maintenant dépenser de l'argent pour les séparer à nouveau. Pourquoi? Quelqu'un a affirmé que c'était la volonté du premier ministre. Le premier ministre le veut. Nous n'avons aucune vraie raison de faire cela. Au contraire, nous avons des raisons de ne pas le faire.

Mon collègue du Bloc, le député de Joliette, a mentionné un certain nombre de ces raisons, et elles sont parfaitement valables. Les activités dans les domaines du commerce international et des affaires étrangères sont liées. Lors de chacun de mes déplacements à l'étranger, j'ai pu constater que chaque fois que nous traitons de questions se rapportant à un autre pays et que nous rencontrons divers représentants d'un autre pays, nous discutons inévitablement de questions de commerce et d'affaires étrangères.

Initiatives ministérielles

Je peux sans peine prendre pour exemple un voyage récent au cours duquel nous nous sommes entretenus avec des collègues du Vietnam, de la Russie et de la Chine. Nous avons parlé de questions commerciales. Nous avons aussi parlé de droits de la personne. Ces questions sont liées et nous savons qu'il devrait en être ainsi.

Comme l'a mentionné mon collègue de Joliette, si nous entendons avoir des échanges commerciaux avec un pays, nous devons être en mesure de lui dire qu'il doit faire certaines choses au plan des droits de la personne, du droit du travail et de la protection des travailleurs. Nous devons aborder le sujet des droits de la personne et du traitement équitable des citoyens de ce pays.

Nous devons pouvoir demander si certaines pratiques briment leurs habitants au point de vue de la liberté de religion. Nous devons pouvoir dire que nous souhaitons que les gens bénéficient d'une telle liberté. Nous devons pouvoir tenir de telles discussions.

J'espère que mes collègues du Parti conservateur ne se contenteront pas de dire qu'ils vont défendre les intérêts des entreprises et appuyer ce projet de loi uniquement parce qu'il favorisera le commerce et les affaires.

La réalité, c'est qu'il n'est pas dans l'intérêt du Canada de faire des affaires avec certains pays. Mon collègue conservateur s'est élevé contre la situation en Chine dans le domaine des droits de la personne. Son parti ne croit-il pas important que, lorsque nous traitons de commerce et d'affaires étrangères avec la Chine, nous puissions lui dire qu'elle doit évoluer à cet égard? Ce pays a l'un des régimes les moins démocratiques et les moins respectueux des droits de la personne. Les conservateurs n'estiment-ils pas que ces questions doivent être liées? N'est-ce pas le but que nous recherchons en faisant des affaires et en souhaitant améliorer le sort de tous les habitants de notre planète? En tous cas, ça l'est dans mon esprit.

Mon collègue de Joliette a également parlé de Wal-Mart. On nous annonce que le seul magasin Wal-Mart du Canada dont les employés sont syndiqués sera fermé. Cette question ne relève peut-être pas du gouvernement fédéral, à nos yeux. Strictement parlant, peut-être pas. Mais ce qui importe, c'est de bien voir pourquoi Wal-Mart pose ce geste. Nous ne voulons pas encourager une telle attitude dans notre pays. Nous nous opposons à un tel geste. Pour les Canadiens, le droit à la représentation syndicale existe.

Je vois de plus en plus de situations où le gouvernement actuel est prêt à toutes les compromissions. On voit jusqu'où le gouvernement est prêt à s'abaisser sur le plan des droits de la personne. Je connais divers cas. J'ai entendu parler de nombreux cas aux États-Unis où Wal-Mart verse les plus bas salaires possibles pour que tous ses travailleurs puissent être admissibles à l'assurance-santé publique. Ainsi, l'entreprise n'a rien à déboursier à ce chapitre.

J'étais aux États-Unis au moment où on apprenait dans un reportage que Wal-Mart avait retenu par contrat les services d'une entreprise pour le nettoyage de ses magasins en sachant fort bien que cette dernière exploitait des travailleurs illégaux. L'entreprise pouvait rémunérer ses employés à rabais et Wal-Mart y trouvait son compte.

● (1045)

Ce n'est pas ce que nous voulons valoriser. Les valeurs que nous souhaitons préconiser ont plutôt rapport à la compassion, à l'entraide, et au juste salaire versé. Je constate de plus en plus d'initiatives où l'on refuse de lier les droits de la personne au commerce du fait que le commerce représenterait pour les entreprises un objectif prépondérant et un droit. Pour moi, ce n'est certainement pas l'objectif prépondérant. Dans mon esprit, les êtres humains ne constituent pas une matière première à rentabiliser. Ma vie n'est pas

fondée sur un principe du genre et j'ose espérer que d'autres partagent mon point de vue.

J'ai digressé quelque peu, mais il suffit d'observer ce qui se passe dans son propre pays pour constater la dangereuse ressemblance avec ce qui se passe ailleurs. Nous devons veiller à ce que le gouvernement soit confronté à la réalité de temps à autre et à ce que ses députés en soient bien au fait puisque, trop souvent ils sont plus ou moins au courant de la situation dans divers domaines.

Je vais devoir parler des projets de loi C-32 et C-31 ensemble parce qu'il y a un autre problème dans ce dossier. D'après ce qu'on nous dit, nous sommes en plein examen de la politique internationale. Or, je ne peux pas m'imaginer qu'on n'attende même pas le rapport de cet examen, qui nous coûte temps et argent, qu'on ne prenne pas le temps de le confier à quelqu'un pour l'analyser et qu'on ne tienne pas une série de consultations publiques pour en discuter.

Le gouvernement dit qu'il est en train d'examiner sa politique internationale, mais il n'attend même pas d'avoir les résultats de cet examen avant de procéder à la scission du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Voilà qui me semble complètement ridicule. On appelle ça mettre la charrue avant les boeufs. Et comment!

C'est comme si, après avoir dépensé beaucoup d'argent pour produire le rapport Romanow sur les soins de santé, le gouvernement n'ait même pas attendu qu'il soit prêt pour mettre en oeuvre de nouveaux programmes et appliquer diverses mesures dans le domaine de la santé. Mais ma comparaison est probablement boiteuse puisqu'il n'y avait vraiment aucun espoir que le gouvernement fasse quoi que ce soit en ce qui a trait aux soins de santé. Je n'aurais pas dû faire cette analogie.

Maintenant qu'on a les projets de loi C-31 et C-32, il est vraiment insensé de poursuivre l'examen de la politique internationale. Les gens des communautés culturelles de ma circonscription communiquent avec moi et me disent qu'ils veulent prendre part aux discussions sur l'examen de la politique internationale. Il y a des gens qui participent activement à la vie de leur milieu depuis qu'ils sont arrivés au Canada. Ils s'intéressent personnellement aux rouages de notre État et de notre pays et ils veulent avoir leur mot à dire dans l'examen de la politique internationale. Quel message est-ce que le gouvernement envoie à ces gens qui prennent au sérieux leur participation à la redéfinition de la politique internationale, lorsqu'il se dépêche de scinder un ministère en deux sans donner de justification?

Mon collègue de Joliette a mentionné les 270 anciens diplomates qui croient que c'est une mesure insensée. Ils doivent certainement en savoir quelque chose. Ils ont baigné dans ce domaine pendant des années. C'est vraiment une situation étrange qui nous porte à nous interroger sur les motifs du gouvernement. Quel grand avantage y a-t-il à agir ainsi? Je dois dire que je n'ai pas encore entendu une seule bonne raison.

J'aborde un sujet à l'égard duquel le gouvernement aurait pu agir. À l'heure actuelle, l'Agence canadienne de développement international, bien connue sous la désignation ACIDI, relève du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et un ministre en a la responsabilité. Cependant, aucune loi ne régit cette agence. Nous aurions dû envisager une mesure législative portant sur le mandat de l'ACIDI.

Initiatives ministérielles

Cette agence qui dépense des sommes colossales reçoit l'appui des Canadiens parce que nous sommes sensibles au sort de l'humanité, que nous accordons de l'importance à notre image et que nous appuyons les mesures d'aide que le Canada met en oeuvre sur la scène internationale. L'ACDI a-t-elle le mandat de dépenser des millions de dollars? L'ACDI n'a aucun mandat. Néanmoins, le gouvernement accorde la priorité à une mesure législative prévoyant la scission du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international alors qu'aucune loi ne régit le fonctionnement de l'ACDI. C'est inadmissible. Il est totalement inadmissible que le gouvernement accorde la priorité à une telle mesure et non à l'ACDI.

• (1050)

Le problème que pose l'absence de mandat pour l'ACDI comporte deux aspects. Premièrement, nous ne savons pas exactement ce que l'ACDI est censée appuyer ou le rôle que les Canadiens veulent lui voir jouer. La plupart de nos concitoyens veulent que l'ACDI s'emploie à réduire la pauvreté. Voilà en quoi devrait consister le mandat de l'ACDI. Deuxièmement, les Canadiens veulent voir, dans toutes les activités gouvernementales, y compris à l'ACDI, de la transparence et de la reddition de comptes en ce qui concerne l'utilisation des deniers publics. À défaut d'une mesure législative concernant l'ACDI, comment pouvons-nous avoir une assurance quelconque à cet égard? Comment pouvons-nous veiller à ce que l'argent des contribuables canadiens confié à l'ACDI soit utilisé comme prévu et fasse l'objet de la reddition de comptes et de la transparence que les Canadiens souhaitent?

Je prie le gouvernement et tous mes collègues à la Chambre de ne pas appuyer ces projets de loi. Il n'y a aucune urgence. Il serait déraisonnable d'adopter ces projets de loi avant qu'on ait terminé l'examen de la politique internationale. J'espère que des gens aux quatre coins du Canada nous diront que ces mesures sont inacceptables et qu'il ne saurait être question de dépenser les deniers publics de cette façon. Si le gouvernement allait de l'avant, l'examen de la politique internationale perdrait tout son sens. Quelle plaisanterie! Quelle insulte! Le gouvernement n'est pas à l'écoute des gens. Il va faire comme il l'entend, et c'est inadmissible.

Si mes collègues cherchent une priorité à tout prix, ils devraient confier un mandat à l'ACDI. Les Canadiens ont montré leur véritable nature lors de la catastrophe du tsunami. Ils ont offert leur aide. Nous avons besoin d'une aide continue et nous avons besoin des fonds publics, nous avons besoin d'un financement stable et prévisible nous permettant de prodiguer, sans interruption, notre aide dans le monde. Il est plus urgent de confier un mandat à l'ACDI que d'adopter les projets de loi C-31 et C-32.

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je me fais un plaisir de répondre à la députée de Churchill, pour qui j'éprouve un grand respect et qui sait s'exprimer avec beaucoup de passion.

Bien sûr, il y a quelque chose de paradoxal dans ses propos. Toutes les préoccupations qu'elle a soulevées, ainsi que celles de son collègue du Bloc québécois et celles de son parti, à propos de la culture, des droits de la personne, de la paix—elle est allée jusqu'à utiliser le même exemple que j'ai donné deux fois déjà, celui du tsunami—ne sont pas des raisons pour maintenir ensemble les deux éléments du ministère. Toutefois, si nous voulons aller dans le sens de la modernisation, par rapport à la situation où les Canadiens se trouvent sur les plans intérieur, international et mondial, elle ne peut éviter de conclure que le commerce et notre politique étrangère ne vont pas très bien ensemble.

La députée nous a dit qu'elle a beaucoup voyagé, comme c'est le cas d'autres députés. Je suis heureux de l'apprendre. Si nous voulons prendre au sérieux les liens que nous entretenons avec d'autres pays, et non seulement à des fins commerciales, nous devons faire des efforts afin de mieux comprendre leur culture; c'est la première chose que ces pays nous disent. Quelle meilleure façon de le faire que de reconnaître la diversité du Canada—qui nous profite de tant de façons différentes—dans l'objectif de créer des liens, dans le monde entier, qui vont au-delà des considérations financières. Celles-ci viennent après, découlant de la confiance que nous partageons et des liens que nous entretenons avec ces pays.

Notre monde a changé. Nos services consulaires ont reçu près de 200 000 demandes de renseignements de la part des Canadiens l'année dernière. La catastrophe du tsunami dont la député a parlé n'avait rien à voir, je l'espère, avec un quelconque aspect du commerce international.

La députée a passionnément et directement fait valoir la raison pour laquelle elle n'appuiera pas le projet de loi. L'ironie, c'est que j'utiliserais ces mêmes arguments pour dire qu'elle devrait appuyer le projet de loi, pour veiller à ce que notre politique étrangère soit distincte de notre politique commerciale.

À propos du député de St-Lambert, et revenant sur les commentaires du député de Joliette, qui a parlé du 15^e anniversaire de la libération de Nelson Mandela, j'aimerais rappeler aux députés d'en face qui n'étaient pas à la Chambre à l'époque que, en 1960-1961, John Diefenbaker a mené le combat pour faire en sorte que ce pays-là soit réprimandé pour ce qu'il avait fait. C'était une question qui relevait de la politique étrangère, et relier cette dernière au commerce—bien que ça puisse être pratique d'un point de vue monétaire ou commercial—nous ferait perdre de vue les valeurs canadiennes qui nous tiennent à coeur: la dignité et le respect des droits de la personne.

Si les droits de la personne sont le moins importants pour ces députés du Bloc ou du NPD, ils ne devraient pas en venir à la conclusion que c'est la bonne approche et que les affaires étrangères ne devraient pas être liées au commerce international. Je comprends les 270 anciens diplomates qui étaient en fonctions à l'époque de la grande unité au sein du ministère, mais cette époque est révolue. À la lumière des propos de la députée, ne serait-elle pas d'accord pour dire que le changement est un très bon argument pour veiller à ce que la politique étrangère, les droits de la personne, la paix et la culture, et non l'argent, deviennent la priorité des Affaires étrangères?

• (1055)

Mme Bev Desjarlais: Monsieur le Président, deux des mots que mon collègue a utilisés me font douter de la sincérité du gouvernement. Ces mots sont « confiance » et « liens ».

Le gouvernement n'inspire plus confiance. Je doute que le gouvernement invoque les bons motifs pour appuyer sa détermination à aller de l'avant. Ce que j'ai pu constater, c'est que le gouvernement se trompe en négligeant des aspects essentiels dans les accords commerciaux qu'il ratifie.

Je ne peux pas m'empêcher de le constater lorsque nous négocions un accord commercial ou un accord quelconque qui détermine le traitement réservé aux travailleurs de notre pays. On a dit maintes et maintes fois à la Chambre que des entreprises vont s'installer dans des pays où le respect des droits de la personne, les normes du travail et les conditions de travail sont loin de notre réalité. Les gens qui achètent des jouets à bas prix dans un resto McDonald savent qu'ils sont fabriqués dans des pays où les travailleurs sont exploités et ils trouvent cela inacceptable.

Le commerce et les affaires étrangères nécessitent une approche holistique. Dans le cas du projet de loi, et dans ce cas seulement, le gouvernement dit ceci : « Nous voulons séparer les deux domaines. Nous voulons utiliser les affaires étrangères comme un intermédiaire qui défend les droits de la personne. » Pourquoi confier aux affaires étrangères un tel mandat alors que le domaine des droits de la personne touche la moindre de nos activités? Il ne saurait être question de diviser le ministère en deux avant de pouvoir défendre les droits de la personne. Si le gouvernement ne voit pas d'autre solution, il a un problème plus grand que je ne le croyais. C'est inacceptable.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES PRIX JOHN C. HOLLAND

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, j'ai récemment eu le plaisir d'assister au dîner de remise des prix décernés à la mémoire du révérend John C. Holland. Cet événement annuel vise à souligner les réalisations des membres de la collectivité noire.

Fils d'un esclave en fuite, le révérend Holland a persévéré en dépit du racisme qui marquait son époque, et a réalisé son rêve de devenir pasteur de l'Église Unie. Par la suite, il a été honoré à titre de distingué citoyen de Hamilton.

Cette année, les prix du Mois de l'histoire des Noirs, décernés à l'occasion du dîner, sont allés à Ray Johnson, prix du mérite; Aminah Rock, prix jeunesse; Juliet Daniel, prix de la réalisation professionnelle; George Kerr, prix du mérite sportif Ray Lewis; Lloyd Turner, prix pour services rendus à la communauté. De plus, quatre jeunes, soit Nicole Williams, Nailah Gordon-Decicio, Jairus Goodridge et Jelaine Foster, ont reçu des bourses d'études.

Nous félicitons tous les lauréats de leur contribution exceptionnelle à la collectivité.

* * *

• (1100)

L'AGRICULTURE

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, comme vous le savez sans doute, au Canada, le 8 février était la journée d'affranchissement de la note d'épicerie. Cela signifie qu'en 39 jours seulement, les familles canadiennes ont gagné suffisamment d'argent pour payer leur nourriture pour l'année 2005. Il n'y a pas si longtemps, plus précisément en 1997, la journée d'affranchissement de la note d'épicerie tombait le 15 février. Autrement dit, en huit ans à peine, le pourcentage du revenu consacré à la nourriture au Canada a baissé de plus de 15 p. 100.

Les consommateurs célèbrent le fait qu'ils dépensent moins pour la nourriture, mais cela signifie également que les agriculteurs reçoivent moins pour leurs produits, précisément au moment où leurs coûts de production sont plus élevés. Bon nombre de personnes estiment que la réduction de la marge de profit des agriculteurs provoquera inévitablement une érosion de la capacité de production alimentaire au Canada.

À mon avis, la seule façon de freiner cette tendance est de s'engager à assurer la durabilité de la production alimentaire au Canada. C'est pourquoi j'estime qu'une stratégie alimentaire

Article 31 du Règlement

canadienne s'impose pour faire en sorte que, dans 10, 20 et 50 ans, le Canada comptera encore des agriculteurs.

* * *

LA GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, deux compétitions de gymnastique artistique féminine se tiendront du 25 au 27 février à Orléans, en préparation du prochain championnat provincial de gymnastique, en avril.

Plus de 130 athlètes de tous les coins de l'Ontario et de l'ouest du Québec s'affronteront dans les épreuves de qualification. Plus de 130 clubs participeront à la Tumblers' Winter Classic. Le Tumblers Gymnastics Centre d'Orléans, un club à but non lucratif dirigé par des bénévoles de notre localité, accueillera cet événement dont le thème est « Proudly Canadian », fiers d'être des Canadiens. Pour rendre hommage à notre patrimoine canadien, le club produira une émission qui inclura des messages de personnalités canadiennes reconnaissant le talent et le dévouement des jeunes athlètes.

C'est le genre de leadership et le genre de message qui font la fierté de ma circonscription, Ottawa—Orléans. Ensemble, nous réussirons à améliorer notre pays et notre collectivité.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, le Canada doit reconnaître la grande contribution des réserves de biosphère désignées par l'UNESCO au Canada.

Elles contribuent à la conservation des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique. De plus, elles encouragent l'éducation ainsi qu'un développement économique et humain respectueux des particularités socioculturelles et environnementales.

Toutefois, nos réserves de biosphère ne sont pas en mesure d'assumer pleinement leurs mandats faute de ressources financières. D'ailleurs, la Coopérative de solidarité de la réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre tente actuellement de trouver du financement auprès de Développement économique Canada.

Or, plutôt que de s'en remettre aux programmes usuels, le gouvernement devrait fournir un financement adéquat et récurrent à toutes les réserves de biosphère désignées par l'UNESCO au Canada.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, le caucus de l'acier, comptant des représentants de tous les partis, est d'avis que le projet de loi d'initiative parlementaire C-223 mérite d'être étudié plus à fond en comité.

Un grand nombre d'employés actuels et d'anciens employés de l'industrie de l'acier sont gravement touchés par le bouleversement que subit actuellement ce secteur, car les dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité sont appliquées et ces employés et ces retraités sont défavorisés par rapport aux autres créanciers, après des années de dur travail et de loyaux services, à une étape de leur vie où il est le plus difficile de recommencer à zéro.

Article 31 du Règlement

Ce problème n'est pas unique à l'industrie de l'acier ni même au Canada. Il préoccupe de plus en plus les hommes et les femmes de tous les coins du pays. À l'unanimité, le caucus de l'acier estime qu'il faut procéder à un examen en profondeur des dispositions du projet de loi C-223 relatives à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Nous avons communiqué notre position au ministre de l'Industrie et nous en avons transmis une copie à tous les députés à la Chambre des communes. Nous devons examiner pleinement cette question. C'est le moins qu'on puisse faire pour nos employés et nos retraités.

* * *

LE SECTEUR DE LA FABRICATION

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter les Manufacturiers et Exportateurs du Canada de la publication de leur excellent plan intitulé « 20/20: Façonner notre avenir ». Ce plan arrive à point nommé compte tenu de la stagnation des salaires au Canada, de l'écart croissant de productivité entre le Canada et les États-Unis et des défis et des occasions que représentent les marchés émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil.

Les MEC demandent au gouvernement de rebâtir et d'améliorer nos relations avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis, afin de veiller à ce que nos produits aient accès au marché le plus riche de la planète. Pour ce faire, nous devons nous pencher sur ses préoccupations légitimes en matière de sécurité et investir dans les projets clés d'amélioration des postes frontaliers.

Le rapport met également l'accent sur la nécessité de réduire les impôts et le fardeau de la réglementation des entreprises canadiennes. Nous devons harmoniser notre réglementation tant à l'intérieur du Canada qu'avec nos principaux partenaires commerciaux afin de réduire les coûts d'exploitation. Les entreprises devraient bénéficier de réductions d'impôts et les crédits d'impôts et les déductions pour amortissement devraient être augmentés afin d'aider les fabricants. Le gouvernement du Canada doit aussi envisager d'établir un cadre énergétique global et prendre conscience de l'importance d'avoir un mode d'approvisionnement d'énergie fiable et peu coûteux pour l'économie canadienne.

Par-dessus tout, nous devons reconnaître et souligner l'importance du secteur de la fabrication au Canada.

* * *

• (1105)

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le 12 février 2004, nous soulignerons la sixième édition annuelle du Mois de l'histoire des Noirs. Le programme de cette année a pour thème « Les gardiens de l'histoire: Faire une différence—Le pouvoir des choix ».

Le programme d'histoire dans la rue rend aujourd'hui hommage aux personnages historiques qui ont jeté les bases de la culture des droits de la personne au Canada. Ces personnages comprennent le lieutenant-gouverneur John Graves Simcoe, le juge William Osgoode, Harriet Tubman, Frederick Douglass, l'honorable George Brown, Isabella Brown et lord Elgin.

En 1793, le lieutenant-gouverneur John Graves Simcoe et son cabinet ont adopté la première loi contre l'esclavage de l'empire britannique et ont ainsi ouvert la voie au chemin de fer clandestin. C'était notre première loi anti-discriminatoire.

Le 12 février, nous rendons hommage à Nelson Mandela, citoyen canadien honoraire, qui a opté pour la réconciliation après sa marche de la liberté en Afrique le 11 février 1990.

Cette initiative du centre d'éducation J'Nikira Dinqinesh est présentée en collaboration avec la chaire d'études sur les Noirs du Canada de l'Université Dalhousie, Bibliothèque et Archives Canada, et avec l'aide...

Le Président: La députée de Châteauguay—Saint-Constant a la parole.

* * *

[Français]

LA SEMAINE HORTICOLE 2005

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, je tiens à souligner la Semaine horticole 2005, parrainée par le Conseil québécois de l'horticulture, sous le thème « Cap sur les marchés ».

L'horticulture représente un secteur économique d'une très grande importance au Québec. Cette industrie génère des recettes annuelles globales de près de 700 millions de dollars. Son développement et son avenir sont intimement liés à son haut niveau d'excellence, mais aussi à un meilleur accès aux marchés. Il en va de même pour l'ensemble de la production agricole au Québec.

Toutefois, l'horticulture, c'est aussi beaucoup plus qu'une industrie rémunératrice. La Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec compte au-delà de 60 000 membres dans toutes les régions, villes et villages du Québec. Leurs nombreux membres souhaitent être utiles à leur milieu et à leur environnement en améliorant la qualité de vie et en embellissant leurs milieux respectifs.

Donc, un grand salut à tous les pouces verts du Québec. Le Bloc québécois leur souhaite de réussir autant dans leurs projets personnels que dans leurs projets d'affaires. Bonne Semaine horticole 2005!

* * *

[Traduction]

LE TABAGISME

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, le tabagisme tue. Chaque année, 40 000 Canadiens meurent, victimes de cette assuétude. Est aussi mortel le tabagisme passif, notamment pour les enfants, qui sont plus susceptibles de contracter une gamme de maladies, notamment la diphtérie laryngienne, la pneumonie, la leucémie, d'autres formes de cancer, et la bronchite.

Les enfants dont les parents fument sont deux fois plus susceptibles de fumer que ceux dont les parents sont non-fumeurs. J'implore tous les Canadiens de ne pas fumer, mais ceux qui le font ne devraient pas fumer près des autres, notamment des enfants, car la fumée les rend plus malades. Leur vie en dépend.

* * *

BOWL FOR KIDS' SAKE

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, les Grands frères et grandes sœurs de Clarington changent la vie des jeunes depuis plus de 28 ans. Cet organisme assure aux enfants et aux adolescents des programmes de grande qualité par l'intermédiaire de bénévoles, créant ainsi des liens de confiance.

Les Grands frères et grandes soeurs de Clarington, dans ma circonscription, ont récemment étoffé leur programme de tutorat scolaire. Autrement dit, un plus grand nombre de familles de Clarington auront désormais accès à ce précieux programme.

Chaque année, plus de 1 000 bénévoles, familles et entreprises participent à la collecte de fonds « Bowl for Kids' Sake ». J'invite instamment tout le monde à former des équipes et à participer à cette partie de bowling au profit des enfants. L'important n'est pas d'être un as du bowling, il s'agit d'améliorer la vie des enfants.

Mes meilleurs voeux de succès également aux membres de l'équipe Oda, qui joueront le 21 février au Liberty Bowl.

* * *

LA PREMIÈRE NATION DES TLICHOS

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, hier, dans cet édifice, j'ai assisté à une célébration de joie lorsque l'un des peuples du Nord canadien a fait un pas décisif pour réaliser le rêve collectif de plusieurs générations.

Le parcours de l'Accord tlicho au sein des assemblées législatives a été suivi par tout un peuple rempli d'espoir qui rêvait du jour où il obtiendrait l'autonomie gouvernementale et le règlement de ses revendications territoriales.

Près de 100 Tlichos, jeunes et vieux, sont venus à Ottawa cette semaine pour assister à la réalisation de leur rêve et pour rapporter chez eux l'accord sur lequel ils ont travaillé pendant des années. Hier, lorsque le Parlement leur a permis de franchir ce pas décisif, ils ont cessé de retenir leur souffle et ont explosé de joie et célébré le moment en chantant.

J'aimerais féliciter le ministre et tous ceux qui ont beaucoup travaillé sur cet accord. J'aimerais aussi dire que nous partageons la joie des Tlichos, qui viennent enfin de réaliser leur rêve de régler leurs revendications territoriales et d'obtenir leur autonomie gouvernementale.

* * *

• (1110)

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, ce mois-ci, nous avons célébré la Semaine du développement international. Nous en avons profité pour réfléchir à ce que le Canada peut faire pour rendre le monde meilleur.

Les Canadiens ont répondu généreusement aux appels en faveur de l'aide aux sinistrés, par suite des événements tragiques survenus en Asie du Sud et du Sud-Est. De plus, nos forces armées continuent de venir en aide aux victimes en leur fournissant eau potable et assistance. Cependant, nous devons faire plus que réagir aux crises et aux problèmes à court terme. Nous devons nous pencher sur les problèmes plus graves ayant des conséquences à long terme. L'ACDI doit être plus qu'un organisme régi par un décret tenant sur une ligne et datant de 1968.

Nous devons emboîter le pas à d'autres pays et instituer un mandat législatif pour l'ACDI. Nous devons aussi remplir l'engagement qui a été pris par la commission Pearson il y a 35 ans et qui consiste à consacrer 0,7 p. 100 du PIB à l'aide étrangère.

Le gouvernement libéral est toujours le moins généreux au monde, n'accordant à l'aide étrangère que 0,24 p. 100 du PIB l'an dernier, ce qui représente une baisse par rapport au niveau de 0,42 p. 100 atteint lorsque le premier ministre actuel est devenu ministre des Finances. Les gouvernements libéraux majoritaires ont négligé l'aide

Article 31 du Règlement

étrangère et manqué aux promesses faites à la communauté internationale. Le NPD ne laissera pas tomber les pays en développement.

Je voudrais en outre profiter de l'occasion pour féliciter les Canadiens qui participent à la campagne de lutte contre la pauvreté, qui a été amorcée aujourd'hui. Cette campagne s'inscrit dans le cadre d'une campagne mondiale de lutte contre la pauvreté.

* * *

LE NORD-EST DE L'ALBERTA

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, quelle région du Canada compte 100 000 habitants et souffre d'un manque de routes, de ponts, d'écoles, de policiers, d'enseignants, de médecins, d'infirmières, d'ouvriers, de soudeurs, voire d'avocats?

Quelle population est 35 fois plus grande qu'il y a 40 ans et n'a presque pas d'infrastructures? Quel territoire de 200 kilomètres au Canada fournit près de 20 p. 100 du PIB du pays?

La réponse est le nord-est de l'Alberta, où se trouve ma circonscription.

Comment les libéraux peuvent-ils dormir la nuit sachant que des millions de dollars de deniers publics ont été engloutis dans des balles de golf et le scandale des commandites? Nous, qui sommes le moteur de l'économie du Canada, demandons au gouvernement libéral quand il prendra des mesures pour doter le nord-est de l'Alberta d'une infrastructure sûre et suffisante.

* * *

[Français]

LES CHAMPIONNATS MONDIAUX DE SPORTS AQUATIQUES

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, après une saga qui s'est prolongée pendant plusieurs semaines, l'un des événements les plus prestigieux après les Jeux olympiques, les Championnats mondiaux de sports aquatiques, aura bel et bien lieu à Montréal.

C'est une victoire triomphale à l'arrachée pour le maire Gerald Tremblay, qui a mené une véritable bataille de titan pour convaincre la Fédération internationale de natation de revenir sur sa décision et d'octroyer les 11^{es} championnats aquatiques à Montréal.

C'est aussi une victoire pour tous les Montréalais et tous les Québécois. La ville de Montréal retrouve ainsi ses lettres de noblesse qui la font reconnaître une fois de plus comme une ville internationale.

C'est une victoire significative pour les Alexandre Despatie, Philippe Comptois, Audrey Lacroix, Yannick Lupien et pour tous les athlètes de sports aquatiques du Québec, qui pourront performer devant les leurs.

Le Bloc québécois salue l'acharnement du maire Gerald Tremblay, félicite Montréal et applaudit déjà les performances de nos athlètes québécois et celles des athlètes du monde.

Questions orales

[Traduction]

LE PROCHE-ORIENT

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères a annoncé que le rôle du Canada dans le processus de paix au Proche-Orient se résumait encore à une mission d'information et à une aide modeste de 100 000 \$.

Nous savons que les Canadiens souhaitent un réel leadership et une véritable générosité. Hier, la communauté juive canadienne a annoncé des contributions privées de 750 000 \$ pour la satisfaction des besoins médicaux des Palestiniens. C'est sept fois et demie ce que donne le gouvernement.

Le Parti conservateur écoute les conseils avisés de Canadiens arabes et juifs qui appellent le Canada à jouer un rôle directeur pour établir un État palestinien viable et indépendant aux côtés d'un Israël vivant en sécurité.

La mauvaise gestion des libéraux et la faiblesse de leur politique étrangère mettent tous les Canadiens dans l'embarras. Nos voisins du Sud ont promis 350 millions de dollars pour appuyer les réformes palestiniennes. Les 100 000 \$ ne feront pas de nous un grand interlocuteur dans la région, comme l'avait promis le gouvernement libéral.

Est-ce que les libéraux vont suivre l'exemple des conservateurs et prendre un engagement financier considérable à l'égard du renforcement des institutions en Palestine?

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le chef des alliés-conservateurs fait preuve de mépris à l'encontre de la base de son parti. Le chef de l'opposition a constamment exprimé son dédain pour la politique à la base, disant: « Le plus gros problème, c'est que lorsque vous cherchez à avoir un apport du bas vers le haut, souvent les idées sont simples et de mauvaise qualité, ou de simples slogans. »

Les médias citent aujourd'hui une déclaration de l'ancienne chef adjointe du Parti conservateur, Elsie Wayne, selon laquelle la constitution du nouveau parti concentre trop de pouvoirs dans les mains du chef. Elle affirme: « Nous ne sentons pas que les voix de la base sont entendues. »

Cela ne devrait surprendre personne, car le chef allié-conservateur n'écoute pas les collègues de son caucus, et encore bien moins le citoyen moyen dans son parti, dont il se croit le seul représentant. Cette tentative de contrôle des militants de la base a causé une autre division dans ce parti.

Si la voix d'une personne aussi timide qu'Elsie Wayne ne peut se faire entendre, que Dieu vienne en aide aux autres.

* * *

● (1115)

L'AGRICULTURE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, nous devons intervenir pour améliorer le sort dramatique des agriculteurs les plus vulnérables de la planète, 1,4 milliard de personnes dont le sort dépend de semences sûres. Un document qui a fait l'objet d'une fuite révèle que le Canada interviendra auprès des Nations Unies afin que soit protégée la technologie Terminator, qui engendre des semences stériles. La production de semences suicidaires génétiquement modifiées vise uniquement à protéger

les brevets et les profits des multinationales et elle est actuellement interdite à l'extérieur des laboratoires.

Le gouvernement du Canada fait le sale boulot pour ces géants des biotechnologies et le gouvernement américain. La technologie Terminator menace notre approvisionnement alimentaire, crée un rapport maître-esclave entre les vendeurs de semences et les agriculteurs et ne profite qu'aux multinationales telles que Monsanto, qui en fait la promotion.

Nous voulons savoir une chose. Est-ce la politique officielle du gouvernement du Canada? Qui est vraiment derrière cette décision de protéger la technologie Terminator qui porte un coup dévastateur à la collectivité agricole de la planète?

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, il est maintenant clair que les libéraux cherchent activement à discréditer l'enquête Gomery. D'abord, John Manley a dit que c'était une mauvaise idée. Puis, le président du caucus a eu l'audace de féliciter Jean Chrétien parce qu'il s'était bien ri du juge Gomery.

Chaque jour, Le premier ministre ou sa doublure nous disent de laisser la Commission Gomery faire son travail. Pourquoi ne disent-ils pas plutôt aux libéraux de cesser de discréditer cette commission?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre, pour la première fois je crois, que l'opposition tient à ce que l'enquête Gomery soit un succès. Le gouvernement partage ce point de vue.

Nous voulons que la Commission Gomery fasse preuve de compétence et effectue un travail minutieux pour faire toute la lumière sur cette affaire et présenter ensuite son rapport. Nous sommes convaincus que c'est exactement ce que fait le juge Gomery.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, ce n'est pas nous qui avons des squelettes dans notre placard.

Le ministre dit qu'il ne peut pas faire de commentaires au sujet de cette enquête. Pourtant, on entend partout des députés libéraux qui ne cessent d'en parler. Il dit que nous devrions respecter l'enquête. Pourtant, le caucus libéral approuve l'attitude de M. Chrétien, qui n'avait rien de respectueux. Pire encore, le premier ministre les encourage au lieu de les rappeler à l'ordre.

Pourquoi le premier ministre appuie-t-il l'attitude honteuse qu'a affichée M. Chrétien devant la Commission Gomery?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'il a témoigné devant la commission, le premier ministre a dit très clairement que le gouvernement du Canada avait bien hâte de voir le fruit du bon travail du juge Gomery.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, les faits se passent de commentaires: un nombre croissant de libéraux minent le travail de la Commission Gomery.

Le député de Simcoe-Nord a dit qu'il ne croyait pas que cela allait nécessairement aider le Parti libéral en bout de ligne. Quant au député de Brome—Missisquoi, il s'est plaint que cela nuisait au Parti libéral au Québec. J'ai des nouvelles pour les libéraux: cela devrait leur nuire, et pas juste un peu.

Tous les Canadiens savent maintenant qu'on a pris des millions de dollars dans les coffres de l'État pour payer les factures des libéraux. Quand le premier ministre remettra-t-il cet argent aux contribuables comme il l'a promis?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la question n'est pas de savoir à qui le processus nuira ou ne nuira pas. Il s'agit plutôt de voir à ce que le processus permette de faire toute la lumière sur cette affaire et de fournir une réponse complète et satisfaisante. C'est ce que fait le juge Gomery et c'est ce qu'appuie notre gouvernement.

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, dans une étude menée récemment par l'Institut Vanier, on révèle que neuf Canadiens sur dix préféreraient qu'un des parents demeure à la maison pour élever leurs enfants. En fait, la presque totalité des mères et 84 p. 100 des pères qui sont sur le marché du travail disent que, s'ils pouvaient se le permettre, ils opteraient pour un emploi à temps partiel afin de demeurer à la maison pour s'occuper de leurs enfants. Les garderies privées étaient leur dernier choix.

Quand le gouvernement mettra-t-il en oeuvre un système d'imposition qui aidera les familles pour donner aux parents le pouvoir de prendre leurs propres décisions en ce qui a trait à la garde de leurs enfants?

• (1120)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, dans chacun de ses budgets, le gouvernement vise à améliorer le système fiscal du Canada afin qu'il soit juste et équitable pour tous les Canadiens dans tous les cas. Par exemple, au cours des dernières années, nous avons mis en oeuvre la Prestation fiscale canadienne pour enfants, qui vient en aide directement aux familles qui ont des enfants, et nous l'avons renforcée année après année. De surcroît, nous travaillons actuellement à une contribution majeure au système de garderies, contribution envers laquelle le ministre du Développement social s'est engagé.

[Français]

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec a mis sur pied son programme de garderies et n'a pas besoin de l'ingérence du fédéral.

Est-ce que le ministre va confirmer qu'il respectera la compétence du Québec et que la province va recevoir une pleine compensation, sans condition, pour son entente sur le programme des garderies?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair que nous allons respecter la juridiction de l'ensemble des provinces de ce pays. Cela ne nous empêche pas de travailler ensemble. C'est pourquoi le Québec, aujourd'hui, est à la table avec mon collègue, le ministre du Développement social, pour partager l'expertise qu'ils ont dans le domaine des garderies et de l'apprentissage à la petite enfance. Nous espérons qu'ils vont réussir à continuer à travailler dans cet esprit de collaboration.

Questions orales

LES GARDERIES

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre avait déclaré que le Québec aurait sa part du financement du régime de garderies sans qu'il ait à rendre de comptes à Ottawa. Or le ministre du Développement social disait hier que les provinces qui refuseraient de rendre des comptes seraient tout simplement écartées du programme.

Est-ce que le gouvernement pourrait rappeler le ministre à l'ordre et exiger de lui qu'il respecte les promesses faites pendant la campagne électorale et qu'il verse au Québec sa part du programme des garderies, et ce, sans condition?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, soyons très clairs quand on parle de reddition de comptes ou d'imputabilité. Le gouvernement canadien, dans l'ensemble de ces dossiers avec les provinces, n'a jamais exigé que les provinces rendent compte directement au gouvernement fédéral. Le gouvernement canadien, exactement comme on l'a fait dans le domaine de la santé, exige que les provinces rendent compte à leurs citoyens, et il n'y a aucun problème. En effet, le gouvernement libéral du Québec le fait déjà.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, les promesses n'ont pas été faites seulement par le premier ministre, mais l'ex-ministre du Développement social avait déclaré, et je cite: « Il n'y a pas de lien attaché », ce qui signifie que Québec recevait l'argent sans condition. Cette déclaration s'accorde mal avec les propos du ministre du Développement social qui fait état de normes pancanadiennes.

Qu'attend le ministre pour corriger le tir et remettre la part du financement qui revient au Québec, et ce, sans aucune condition?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le Bloc pourrait, à l'heure actuelle, laisser le gouvernement libéral du Québec négocier avec le gouvernement canadien. On va le faire dans le respect des compétences de tous et de chacun. J'ai vraiment confiance qu'on va arriver à une entente avec le gouvernement du Québec, comme avec les autres provinces canadiennes.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, c'est toujours la même histoire. Les libéraux promettent mer et monde et, une fois les élections passées, ils reviennent sur la parole donnée. Aujourd'hui, ils reculent non seulement sur les garderies, mais aussi sur les congés parentaux, qui étaient censés être réglés avant les élections et qui traînent toujours. Claude Bécharde a même donné un ultimatum d'une semaine pour en arriver à une entente, sans quoi l'entrée en vigueur du programme québécois est compromise pour 2006.

Le gouvernement se rend-il compte que son retard à financer ces deux programmes vient compromettre la cohérence des programmes sociaux que le Québec a mis des années à mettre en place?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, à ce que je sache, Claude Bécharde, qui est un ministre libéral du gouvernement du Québec, ne fonctionne pas comme le Bloc avec des ultimatums, sinon la fin du monde va arriver.

Questions orales

Claude Béchard est toujours en contact avec moi pour qu'on puisse régler le dossier des congés parentaux. Je dois vous dire que les négociations vont très bien.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, tout libéral qu'il soit, il est bien évident que Claude Béchard n'est pas de la même famille que le gouvernement qui est en face.

Le gouvernement peut-il réitérer son engagement qu'il respectera la spécificité du Québec non seulement dans le domaine de la santé, mais aussi dans le dossier des garderies et dans celui des congés parentaux?

• (1125)

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, c'est ce même député du Bloc, le député de Verchères—Les Patriotes, qui louangeait l'entente sur la santé, dans laquelle on avait respecté les juridictions provinciales et dans laquelle on avait même permis au Québec d'avoir une entente séparée. Je dirai alors au député de Verchères—Les Patriotes que nous avons déjà fait nos preuves et qu'il se prépare, car nous allons conclure une entente avec le gouvernement du Québec.

* * *

[Traduction]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question pour le président du Conseil du Trésor.

Les Canadiens veulent l'équité dans la répartition des emplois fédéraux, mais ils veulent aussi un bon rapport coûts-avantages et l'équité pour ceux qui détiennent déjà ces emplois.

Étant donné que nous avons appris par les médias ce matin que, une fois de plus, des emplois fédéraux seraient transférés à l'extérieur d'Ottawa, le président du Conseil du Trésor peut-il nous donner l'assurance que les travailleurs d'Ottawa qui seront touchés seront consultés et qu'une étude coûts-avantages sera faite avant tout transfert d'emplois?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu de toute son expérience, le député devrait savoir que l'on ne doit pas croire tout ce qu'on lit dans les journaux.

Le gouvernement s'est engagé à respecter ses promesses. Nous examinons constamment les moyens d'améliorer les services que nous fournissons aux Canadiens dans tout le Canada et nous continuerons de faire cela.

Aucune décision n'a été prise quant au moment des transferts, au nombre de postes visés et à la manière de procéder. Si des décisions touchant nos employés devaient être prises, je peux assurer à la Chambre et au député que toutes les personnes touchées seront traitées avec tout le respect et toute l'équité possibles.

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens savent très bien que, par le passé, les transferts d'emplois dépendaient des avantages qu'ils représentaient pour les libéraux plutôt que pour la population du Canada. C'est pourquoi il y a un centre fiscal à Shawinigan et que le ministère des Anciens combattants est maintenant à Charlottetown.

Le ministre peut-il garantir qu'il y aura des discussions avec les travailleurs qui occupent des emplois à Ottawa avant qu'ils soient transférés et qu'une étude coûts-avantages sera effectuée avant que toute décision soit prise?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, un des grands bonheurs de mon poste, c'est que je rencontre des fonctionnaires de tout le Canada, particulièrement au sein des conseils fédéraux actifs dans chaque province et dans chaque région du Canada. Ces conseils font un travail magnifique et ils ne ménagent pas leurs efforts pour bien représenter les Canadiens.

Si des travailleurs d'Ottawa voulaient se joindre aux travailleurs dans les provinces, je les appuierais certainement. S'il devait y avoir des transferts d'emplois qui se répercutent sur les gens, nous ferons tout ce qui est possible pour que le processus soit équitable, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Le député ne devrait pas spéculer sur des décisions qui n'ont pas encore été prises.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, la vice-première ministre continue de mal gérer le dossier des pensionnats. En fait, son programme est un autre échec lamentable de la part des libéraux. On y a déjà consacré plus de 125 millions de dollars et à peine 50 cas ont été réglés par l'entremise de son système de règlement des différends. L'Assemblée des Premières Nations affirme que le système manque d'impartialité et qu'il est abusif. Les fonctionnaires de la vice-première ministre reconnaissent qu'il comporte de graves lacunes. Les autochtones disent qu'il fait subir une nouvelle épreuve aux victimes.

Pourquoi la vice-première ministre continue-t-elle de violer la dignité des autochtones avec ce gaspillage éhonté de temps et d'argent?

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, nous avons examiné les recommandations de l'Assemblée des Premières Nations. Nous collaborons maintenant avec l'assemblée pour déterminer le meilleur moyen de répondre à nos préoccupations respectives. Nous examinons également le coût des propositions de l'Assemblée des Premières Nations pour vérifier si ces dernières permettront bien de réaliser des économies.

Mon ministère peut être en mesure de mettre en oeuvre certaines mesures rapidement, mais bon nombre de recommandations doivent être examinées et approuvées par d'autres ministres siégeant au Cabinet. Les activités se poursuivent normalement pendant que nous examinons les recommandations de l'APN. Nous ne voulons pas retarder le règlement des demandes d'indemnisations des gens qui ont été victimes de mauvais traitements et d'abus sexuels. C'est la position de notre gouvernement.

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, parlons des activités qui se poursuivent normalement.

Il se trouve que la vice-première ministre offre maintenant des contrats de cinq millions de dollars pour obtenir les services d'enquêteurs privés. L'enquête portera sur les agresseurs et non sur les victimes. Chose encore plus surprenante, on peut se demander comment les enquêteurs qui coûteront cinq millions de dollars pourront interroger des agresseurs qui sont morts ou disparus pour la plupart.

Questions orales

Un ministériel pourrait-il nous expliquer ce gaspillage d'argent scandaleux?

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question complexe et très délicate. Dans le cas des réclamations, il y a des demandeurs, des agresseurs présumés et des témoins. Nous créons un processus qui sera équitable pour toutes les parties en cause.

Je suis persuadé que notre vis-à-vis veut s'assurer qu'au nom de tous les Canadiens, nous faisons preuve de la diligence voulue pour veiller à ce que ces réclamations soient valides et à ce qu'on respecte les droits de chacun. Nous devons rendre aux Canadiens les comptes qu'ils méritent.

Le fait de retracer des personnes d'intérêt aide le gouvernement à démontrer la validité des plaintes pour mauvais traitements et protège les droits des individus mis en cause, puisqu'on leur signale qu'ils ont été identifiés par un demandeur dans le cadre du règlement extrajudiciaire des conflits.

* * *

• (1130)

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, j'ai été sidéré d'entendre le ministre du Commerce international déclarer que le gouvernement libéral ne s'inquiétait pas de voir des emplois échapper au marché du travail du Canada à l'avantage d'économies étrangères.

Il semble que le ministre ne se soucie guère de la perte de milliers d'emplois dans la fabrication de pièces d'automobiles et de milliers d'autres dans les domaines de l'outillage, du moulage et du teintage, des emplois bien rémunérés, accaparés par des économies étrangères.

Le gouvernement libéral ne s'en soucie évidemment pas, lui qui a cessé de travailler pour les Canadiens il y a belle lurette.

Depuis quand le ministre est-il devenu ministre de la sécurité de l'emploi, non pas au Canada, mais à l'étranger?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le député a parlé de pièces d'automobiles et d'investissement à l'étranger. Je suis fier de m'associer à la formidable réussite de bon nombre de multinationales d'origine canadienne qui ont établi des usines dans d'autres pays et sont concurrentielles à l'échelle du monde. Je pense en particulier à Magna et à ses six usines en Chine: un vrai joyau parmi les multinationales établies au Canada.

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, le ministre devrait peut-être passer plus de temps au pays pour voir ce qui s'y passe.

Le ministre de la sécurité de l'emploi à l'étranger ajoute que la perte d'emplois canadiens ne le fait ni pleurer ni même essuyer une larme. Les libéraux ne comprennent tout simplement pas que nous ne pouvons faire concurrence à des économies où les travailleurs ne reçoivent pas une rémunération équitable.

Les gens de ma circonscription de Cambridge, tout comme l'ensemble des Canadiens, veulent savoir si le ministre est vraiment convaincu qu'il faut verser des salaires de misère aux Canadiens, qu'il faut abaisser les normes au Canada pour demeurer concurrentiels à l'échelle du monde?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, libre au député de jouer à l'autruche,

mais la dure réalité nous impose d'être concurrentiels à l'échelle du monde, sinon nous allons perdre des emplois. Toutes nos actions visent à maintenir la compétitivité des Canadiens dans le monde et à les intégrer aux chaînes de valeur les plus avantageuses. Voilà comment nous allons conserver nos meilleurs emplois ici au Canada.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, à quelques jours de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, le ministre de l'Environnement a indiqué que le gouvernement canadien envisagerait sérieusement d'acheter des droits de polluer, en échange de projets de développement propre à l'étranger afin d'atteindre son objectif de réduction de gaz à effet de serre.

Plutôt que d'envoyer l'argent des contribuables à l'étranger afin d'acheter des droits de polluer, le ministre de l'Environnement n'estime-t-il pas qu'il serait plus justifié d'investir ici, au Canada, afin de réduire à la source les émissions de gaz à effet de serre et d'imposer aux grands pollueurs le fardeau qui leur revient?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, en effet, l'essentiel de ce que nous devons faire doit être fait ici, au Canada. Cependant, il y a dans le Protocole de Kyoto des mécanismes qui permettent aux pays d'avoir des échanges de permis d'émission, et si cela est bien conçu, cela va aider l'environnement. Cela va aussi aider l'économie canadienne car, bien sûr, nous pourrions exporter nos technologies, exporter nos connaissances en termes de services environnementaux et nous pourrions conquérir de nouveaux marchés.

Ce marché des émissions est là pour rester, pour prendre de l'ampleur. Alors aussi bien pour les Canadiens apprendre très vite les recettes du succès.

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, nous sommes, ni plus ni moins, devant une véritable girouette politique. Nous savons de source sûre que le fonctionnaire du Québec, chargé de négocier une entente bilatérale, est aujourd'hui à Ottawa.

Plutôt que de discuter du système d'échange des droits de pollution, est-ce que le ministre a l'intention de se lever, de dire à ses fonctionnaires de s'asseoir aujourd'hui et de négocier avec le gouvernement du Québec une entente bilatérale, fondée sur les conditions...

Le Président: L'honorable ministre de l'Environnement a la parole.

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, quand mon collègue parle de girouette, je suppose qu'il veut parler de la politique du gouvernement du Canada pour renforcer l'industrie éolienne partout dans notre pays et faire du Canada un champion dans ce domaine. Je suppose que c'est cela qu'il veut dire parce que je n'imagine pas une seconde qu'il ait voulu insulter un de ses collègues, certainement pas.

Questions orales

●(1135)

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le Président, alors qu'on assiste régulièrement à des hausses de prix injustifiées dans le domaine du pétrole, le gouvernement fédéral ne fait rien pour venir en aide aux consommateurs les plus touchés par les crises perpétuelles. Les citoyens des régions éloignées sont victimes de l'inaction du ministre. Pourtant, ce gouvernement peut agir.

Qu'attend-il pour mettre sur pied un office de surveillance pétrolier, comme le recommandait unanimement le Comité permanent de l'industrie des sciences et de la technologie en 2003?

[Traduction]

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, tous les députés de la Chambre sont préoccupés par le prix de l'essence au pays. Cela ne fait aucun doute. Cependant, nous devons comprendre que ce sont principalement les provinces qui ont le pouvoir de contrôler le prix de l'essence.

Je trouve étrange que les députés du Bloc soient prêts à empiéter sur la législation provinciale pour changer la situation.

Permettez-moi d'assurer à tous les députés que le Bureau de la concurrence suit de près cette question et que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes prêts à renforcer l'apport du Bureau de la concurrence.

[Français]

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le Président, je rappellerai à ce ministre qu'en plus de mettre sur pied un office chargé de surveiller la concurrence dans le domaine pétrolier, il pourrait renforcer la Loi sur la concurrence, notamment de manière à ce que le commissaire à la concurrence puisse assigner des témoins et assurer leur confidentialité. Cette recommandation unanime vient d'un comité où il siégeait. Qu'attend-il pour agir?

[Traduction]

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je crois comprendre que le Québec perçoit une taxe supplémentaire de 4¢ sur l'essence, ce qui occasionne, maintenant, aux gens du Québec, au palier provincial, plus de difficultés que normalement.

Cependant, nous devons nous assurer qu'au Canada le Bureau de la concurrence se penche sur cette question et que le dossier progresse. Je réitère que le Bureau de la concurrence examine le prix de l'essence et fait un travail remarquable pour s'assurer que le prix est équitable.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, un large consensus se dégage actuellement chez ceux qui réclament l'examen de la politique des télécommunications. La Chambre de commerce du Canada, Bell Canada, Motorola, Mitel and l'Institut économique de Montréal ont tous demandé que le gouvernement examine son cadre de télécommunications.

Pourquoi attendre? Pourquoi le ministre de l'Industrie tarde-t-il à examiner la politique de télécommunications au Canada?

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, à Industrie Canada, de

nouveaux enjeux extrêmement importants surgissent constamment. Le gouvernement et le CRTC examinent les nouveaux enjeux qui surviennent dans l'industrie et nous revoyons régulièrement la politique pour nous assurer d'avoir les lois appropriées.

Nous ne savons pas exactement ce que les représentants de l'industrie proposent en ce moment, mais nous travaillerons à ce dossier et nous agirons à mesure que nous recueillerons de l'information.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, l'industrie demande que le fardeau de la réglementation soit allégé. Même des députés du Parti libéral ont réclamé cela il y a plus de deux ans, mais le gouvernement a négligé d'agir.

Le fait est que le CRTC et le cadre de réglementation qui régit cette industrie sont lourds, lents et désuets. Il faut assouplir les restrictions concernant la propriété étrangère. Le gouvernement n'a pas désigné un vice-président pour l'industrie des télécommunications. La décision concernant le système de voix sur IP a été reportée.

Une de nos meilleures industries doit attendre pendant que le gouvernement hésite à prendre une décision. Quand le gouvernement va-t-il enfin alléger le fardeau de l'industrie des télécommunications au Canada?

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je dois répéter aux députés d'en face que nous cherchons constamment des façons de modifier et d'améliorer les télécommunications au Canada. Il y a des enjeux extrêmement difficiles à examiner dans l'industrie des télécommunications, mais notre parti cherche continuellement des moyens d'améliorer les communications dans l'intérêt de la population, ce qui est important dans ce cas-ci.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, dans son rapport de cette semaine, Bob Rae a révélé que le gouvernement se sert des prêts d'études canadiens pour faire de l'argent plutôt que pour aider les étudiants à compléter leurs études. Le gouvernement facture aux étudiants le taux d'intérêt de base, majoré de 2,5 p. 100. À l'heure actuelle, cela veut dire 6,75 p. 100. Pourtant, le gouvernement paie moins de 2 p. 100 sur les obligations d'épargne du Canada.

Peut-on s'étonner de voir les gens criblés de dettes d'études au moment où ils essaient de construire une famille et un avenir meilleur? Pourquoi le gouvernement se sert-il des prêts d'études canadiens comme d'un organisme à but lucratif? Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à abaisser l'intérêt des prêts étudiants et adopter le taux de base, majoré de 1 p. 100?

●(1140)

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, de fait, nous avons suivi avec intérêt le dépôt du rapport de M. Rae au gouvernement de l'Ontario. Ce que j'en comprends à l'heure actuelle, c'est que le gouvernement de l'Ontario est en train d'examiner les différentes recommandations. Je peux assurer à cette Chambre que tous les ans, nous améliorons notre système de prêts et bourses aux étudiants, et nous continuerons de le faire.

Questions orales

[Traduction]

LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, mercredi, le ministre du Revenu national a dit d'une province qui reçoit des paiements de péréquation qu'elle « croupit dans la pauvreté et réclame des subventions à grands cris ».

Ces remarques du ministre du Revenu national étaient tout à fait malvenues et dégradantes. Les Canadiens qui vivent dans les soi-disant provinces pauvres travaillent tout aussi dur que les autres et peuvent avoir des attitudes positives comme leurs concitoyens des autres régions. Le ministre a tenu des propos insultants, qui sont source de discorde. Aussi, je lui demande de présenter ses excuses à la Chambre.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre des Finances s'est levé et la présidence lui donne la parole. Il y a sans doute des députés qui ne veulent pas entendre le ministre, mais il s'est levé pour répondre et nous devons l'écouter. Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Ralph Goodale: Monsieur le Président, heureusement, la Saskatchewan est en train de se sortir d'une décennie très éprouvante. Elle a pu compter, au cours de cette période, sur plusieurs milliards de dollars d'aide, dont 710 millions de plus cette année seulement.

Malheureusement, l'un des plus gros problèmes que la Saskatchewan a dû surmonter, c'est l'endettement hérité d'une période antérieure. La Saskatchewan a néanmoins réussi à se tirer d'affaire et à devenir l'une des provinces les plus prospères du Canada.

* * *

LES PÊCHES

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, la pêche au crabe des neiges, au Cap-Breton et dans l'est de la Nouvelle-Écosse, est devenue le moteur de l'économie de nombreuses communautés côtières. Les flottes de pêche au crabe, permanente et temporaire, dans les ZPC 23 et ZPC 24, attendent impatiemment que le groupe de travail indépendant chargé d'examiner la gestion des ressources recommande, dans son rapport, un plan de partage du crabe.

Le ministre des Pêches et des Océans peut-il informer la Chambre de l'état des discussions et nous dire quand les pêcheurs peuvent espérer obtenir des réponses?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme le député, je suis conscient de l'importance de la pêche dans sa région. La modification des modalités de répartition ou de la formule de répartition des ressources de crabe dans la région a fait l'objet de discussions. C'est la raison pour laquelle j'ai chargé un groupe de travail indépendant de me recommander des solutions. J'attends son rapport sous peu.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, la fermeture du premier magasin Wal-Mart dont les employés sont syndiqués est décrite comme un acte de terrorisme économique, comme une tentative flagrante de répression de la syndicalisation au Canada.

Wal-Mart a forcé des fabricants à s'installer à l'étranger, ce qui a fait perdre des milliers d'emplois aux Canadiens, et vient de lancer un message à ses 70 000 employés canadiens: ils n'ont pas le droit de se syndiquer, ils n'ont pas le droit à la négociation collective et ils n'ont pas le droit à une rémunération ou à des heures de travail convenables.

Que va faire le gouvernement pour protéger les travailleurs canadiens contre des sociétés comme Wal-Mart qui cherchent à les intimider?

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): D'abord, monsieur le Président, je suis sûr que le député voudra préciser qu'il s'agit d'une question de compétence provinciale et non fédérale. Néanmoins, le gouvernement actuel est vraiment convaincu de la valeur de la négociation collective, comme en témoigne la partie I du Code canadien du travail. Nous croyons que les travailleurs et les employeurs ont à la fois la possibilité et l'obligation de bâtir la meilleure économie possible, d'être justes et équitables les uns envers les autres et d'édifier une société canadienne dont nous pourrions tous être fiers.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, ces propos nous réconfortent énormément, après une entrée en matière qui nie la responsabilité du gouvernement.

En fait, Wal-Mart est une société internationale. Ce sont les Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui sont touchés. En Saskatchewan, par exemple, Wal-Mart conteste actuellement les lois qui protègent les droits des travailleurs pendant les campagnes de syndicalisation. Dans cette province, il s'agit d'une question constitutionnelle.

Que va faire le ministre pour épauler ces travailleurs de la Saskatchewan, qui ont le droit à une protection de leurs droits constitutionnels?

● (1145)

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député sait, puisqu'il a été membre d'une assemblée législative, que nous vivons dans une fédération et que les compétences sont partagées. Les télécommunications et le transport, par exemple, sont de ressort fédéral, mais, d'un bout à l'autre du Canada, le commerce de détail relève des provinces. Le député devrait donc intervenir auprès des autorités provinciales, tout comme je le ferai, pour obtenir que les employeurs protègent les droits des employés dans l'ensemble du Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, dans cinq petites journées seulement, le Protocole de Kyoto entrera en vigueur. Pour s'y conformer, le Canada sera forcé soit de saccager notre économie, soit d'acheter des crédits à d'autres pays. En guise de plan, le gouvernement s'est borné jusqu'à maintenant à engager un comédien. On peut donc dire que le plan libéral n'est pour l'instant qu'une comédie.

Même les bureaucrates nous disent que allons rater, et de loin, les objectifs de Kyoto. Le ministre nous dira-t-il si le plan pour l'atteinte des objectifs est de causer la banqueroute de l'industrie canadienne ou de provoquer une révolte des contribuables?

Questions orales

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Au contraire, monsieur le Président, je pense que le Protocole de Kyoto et les mesures que nous devons prendre pour faire notre part sur cette planète en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre constituent une excellente occasion de renforcer notre économie, de la moderniser, d'avoir recours à de meilleures technologies et de réduire le gaspillage au Canada. La comédie, c'est plutôt mon collègue qui la joue.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais reprendre la conversation que j'ai amorcée il y a environ une semaine avec le ministre des Ressources naturelles au sujet de la décontamination de mines d'uranium désaffectées dans le Nord de la Saskatchewan, bien que je doive admettre que cela n'a pas vraiment été une conversation, parce que j'ai posé toutes les questions et que le ministre n'a fourni aucune réponse.

La province de la Saskatchewan a promis de prendre en charge sa part de ce projet de décontamination, mais le gouvernement et le ministre, s'ils ont fait de nombreuses promesses, n'ont pris absolument aucun engagement. Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à financer ce projet ou est-ce que c'est un nouvel exemple de promesses en l'air?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la question est complètement injuste. Le ministre travaille très fort dans ce dossier. Dans le dernier budget, nous avons investi 3,5 milliards de dollars dans la décontamination de sites.

Ce qui est déplorable, c'est que même si le député pose la question, lorsque le porte-parole de son parti en matière de finances a demandé à savoir ce que ce parti voulait voir figurer dans le budget, il n'a pas dit un mot des sites contaminés, pas un mot de l'environnement, pas un mot des parcs nationaux, pas un mot de l'assainissement de l'air et pas un mot de l'assainissement des eaux. Ces députés s'en foutent.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement néo-démocrate du Manitoba compte mettre en oeuvre un plan pour obliger à se syndiquer tous ceux qui travaillent à l'ouvrage de protection contre les crues de la rivière Rouge, malgré le fait que 95 p. 100 des entreprises de construction du Manitoba ne sont pas syndiquées. Il semble clair que le gouvernement veut ainsi aider ses amis dirigeants syndicaux à accomplir, de manière détournée, ce qu'ils n'ont pas réussi à faire directement.

Compte tenu du fait que le gouvernement fédéral est un partenaire à parts égales dans ce projet, je lui donne aujourd'hui la possibilité d'exprimer clairement son opposition à la syndicalisation forcée des travailleurs de la construction du Manitoba.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, l'emphase et l'insistance que le député a mises dans sa question sont peut-être un peu disproportionnées par rapport à la situation. Il est ici question des gouvernements provincial et fédéral, et une société a été mise sur pied pour gérer tout cela.

Nous avons exprimé nos inquiétudes quant aux activités susceptibles d'accroître les coûts ou de retarder les travaux de construction. Nous voulons ériger l'infrastructure nécessaire dans les meilleurs délais. Je me suis entretenu avec le premier ministre de la province. Des arbitres sont désignés. Nous trouverons une solution.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le Parti libéral n'a pas à se mêler de la question de savoir si les travailleurs du Manitoba doivent se syndiquer. Le NPD non plus. Il appartient aux travailleurs de décider de leur mode d'organisation.

Cette erreur de 2,5 à 5 millions de dollars attribuable à une orientation dogmatique déterminée par ces deux partis est un gaspillage de fonds publics ridicule. Je reconnais que le ministre peut avoir un emploi du temps chargé, mais est-il trop occupé pour défendre les intérêts des travailleurs du Manitoba et ceux des contribuables canadiens?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, en réalité, dans des projets de grande envergure, il est courant d'avoir recours à des conventions collectives sous une forme ou une autre. Cela s'est fait à maintes occasions. Pareilles conventions respectent les droits des syndiqués et des non-syndiqués. Le premier ministre de la province est au courant de cela. Nous négocions ces questions, et je suis certain que nous arriverons à une entente qui respecte les droits de toutes les parties concernées.

* * *

● (1150)

[Français]

LA CULTURE DU TABAC

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement annonçait, quelques semaines avant le déclenchement des élections, une aide financière de l'ordre de 70 millions de dollars aux tabaculteurs du Québec et de l'Ontario aux prises, comme vous le savez, avec une baisse rapide de la demande. Sept mois après les élections, les tabaculteurs du Québec ne connaissent toujours pas les modalités du programme d'aide.

Comment le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire peut-il expliquer un délai aussi déraisonnable?

[Traduction]

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le Président, c'est pourtant assez simple. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, dans ses discussions avec l'industrie et par le truchement du ministère, doit agir dans l'intérêt des producteurs et c'est ce que nous tentons de faire: continuer d'entretenir des discussions et, au bout du compte, respecter nos engagements et protéger les intérêts des producteurs.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, selon les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'aide au Québec est bloquée à cause d'un différend en Ontario.

Étant donné que la situation est urgente au Québec, puisque le nombre de tabaculteurs est passé de 55 à 17 en deux ans et que ces producteurs agricoles ont besoin d'aide pour reconverter leur culture, le ministre va-t-il agir et mettre en place immédiatement un programme de compensation pour les tabaculteurs du Québec, qui sont presque tous dans la région de Lanaudière?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Une fois de plus, monsieur le Président, le gouvernement du Canada tient compte des intérêts de tous les producteurs du pays, y compris ceux du Québec et de l'Ontario. Au bout du compte, nous voulons aider les producteurs en protégeant leurs intérêts à long terme, et ainsi donner un sens à tous les efforts qu'ils ont consentis.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail et du Logement. Les employés du CN et le syndicat des chemins de fer, les Teamsters, sont en position de grève légale.

Le Code canadien du travail exige des parties qu'elles aient établi une entente précisant les modalités du maintien des services pendant une grève afin d'éviter un danger immédiat et grave pour la sécurité et la santé du public. Or, les parties n'ont pas su s'entendre à cet égard. Le ministre a demandé au Conseil canadien des relations industrielles d'intervenir.

Quels services le ministre demande-t-il d'assurer pendant la grève, et quelle incidence leur maintien aura-t-il sur les intérêts économiques des agriculteurs, des compagnies céréalères et des autres entreprises?

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, comme le député vient tout juste de le dire, je viens de saisir le CCRI de la question du maintien des services et celui-ci prendra sa décision en temps et lieu.

J'aimerais aussi rappeler aux députés et à la Chambre que CN et ses employés sont en médiation. En effet, ils ont accepté l'offre de médiation. J'espère que cet effort portera fruit et que nous pourrons arriver à une entente qui satisfera les deux parties.

* * *

L'AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, six semaines après le terrible tsunami en Asie du Sud-Est, les caméras de télévision sont revenues et les libéraux peuvent enfin réunir leur Cabinet à Ottawa.

Des rapports révèlent actuellement que les camps de réfugiés au Sri Lanka attendent toujours des tentes et de la nourriture. Comme on le craignait, le conflit qui oppose le gouvernement et les Tigres tamouls empêche d'envoyer de l'aide. Le premier ministre avait assuré aux Canadiens que cela ne se produirait pas.

Admettra-t-il qu'il a mal géré cette crise humanitaire et qu'il n'a pas pu honorer une autre promesse?

L'hon. Paddy Torsney (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Absolument pas, monsieur le Président. Le premier ministre a pris des engagements extraordinaires, qui sont respectés à tous les égards.

Les Canadiens peuvent s'enorgueillir du fait que le gouvernement est intervenu en s'engageant à offrir une aide de 425 millions de dollars. Les ONG canadiennes, les ONG étrangères et la communauté internationale travaillent ensemble pour s'assurer que l'aide parvient aux régions touchées. Les Canadiens font en sorte que nos engagements soient respectés dans cette région.

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la situation au Togo, pays membre de la Francophonie, est extrêmement préoccupante. À la mort du président Eyadéma, le Togo n'a pas respecté sa Constitution qui prévoyait que dans l'intérim d'une élection le président de l'Assemblée nationale devait exercer ses fonctions présidentielles. Or, les militaires ont mis au pouvoir le fils du président défunt. Cela déstabilise le Togo.

Que fait la Francophonie pour dénoncer cette situation?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, la situation au Togo est effectivement très préoccupante. Il y a quelques jours, j'ai personnellement rencontré l'ambassadeur du Togo à Ottawa. Mercredi, la Francophonie, par le truchement du Conseil permanent de la Francophonie, s'est réunie à Paris. Le sherpa canadien y a assisté, et une décision a été prise par le Conseil permanent de la Francophonie de suspendre le Togo des instances de la Francophonie et de suspendre toute aide au Togo provenant par le truchement de la Francophonie internationale, jusqu'à ce que la situation soit corrigée. Nous demandons instamment au Togo de respecter sa propre Constitution et de tenir des élections libres et démocratiques, comme c'est prévu dans cette dernière.

* * *

● (1155)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture vient de rentrer de sa mission aux États-Unis concernant l'ESB, mais il semble être revenu avec la moitié de l'entente avec laquelle il était parti.

Les autorités américaines ont affirmé que la frontière serait ouverte, le 7 mars, aux animaux sur pied et à la viande désossée provenant de bêtes adultes. Or, nous apprenons aujourd'hui qu'elle ne sera ouverte qu'aux bêtes sur pied de moins de 30 mois.

Je suis bien content que le ministre soit déjà rentré car nous aurions pu perdre l'entente au complet.

Cela fait bien trop longtemps que le gouvernement sert aux éleveurs canadiens des promesses vides et de faux espoirs. Le ministre de l'Agriculture nous donnera-t-il l'assurance que la frontière ouvrira le 7 mars aux animaux sur pied...

Le Président: Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a la parole.

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Monsieur le Président, je n'arrive vraiment pas à comprendre où le député veut en venir.

Une délégation, qui comptait un membre de ce parti, s'est rendue à Washington pour s'adresser aux membres du Congrès américain de même qu'au secrétaire à l'Agriculture, M. Johanns. La mission s'est avérée fructueuse.

Questions orales

Les membres de la délégation ont rencontré bon nombre de représentants du Congrès et de sénateurs dans le but de maintenir la pression. En fait, le secrétaire Johanns s'est engagé à faire ouvrir la frontière le 7 mars aux bêtes de moins de 30 mois, ce qui est un progrès.

* * *

SPORT CANADA

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Monsieur le Président, récemment, le Conseil des Jeux du Canada a pris la décision de retirer le softball masculin du programme des Jeux d'été du Canada de 2009.

Comme un grand nombre de mes électeurs, je suis très préoccupé par cette décision. On m'a dit que l'élimination du softball masculin des jeux aura pour effet de diminuer la participation et de réduire substantiellement les ressources nécessaires au développement de cette discipline sportive.

La situation est très troublante, d'autant plus que j'ai été toute ma vie un joueur et un passionné de softball masculin.

Le ministre s'engagera-t-il à annuler cette décision?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, cette question intéressera sûrement le ministre d'État au Sport. Je vais faire en sorte que l'information lui soit communiquée et qu'il donne une réponse au député.

* * *

[Français]

LES ARTS ET LA CULTURE

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, le 28 janvier 2005, plusieurs organismes artistiques de renom s'associaient au Conseil québécois du théâtre et faisaient parvenir une lettre au ministre des Affaires étrangères, lettre dans laquelle ils s'inquiétaient sérieusement de l'impact éventuel d'une coupure de 35 p. 100 dans le Programme de promotion des arts du ministère des Affaires étrangères.

Le ministre entend-il protéger la présence de la culture d'ici à l'étranger, soit en augmentant les fonds au soutien à la tournée internationale à l'extérieur du Fonds de diplomatie ouverte, soit en octroyant les fonds qui y sont dédiés au Conseil des arts du Canada?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis intéressé par les documents et les propos du député. Je sais que c'est quelque chose qui revêt un grand intérêt pour l'ensemble de ce Parlement. Entre-temps, il y a évidemment un budget qui s'en vient. Il y a peut-être des propositions qui peuvent être faites au préalable pour atténuer les préoccupations du député.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. David Smith (Pontiac, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine l'Association des produits forestiers du Canada et Environnement Canada ont lancé le premier Forum sur la qualité de l'air.

Est-ce que le ministre de l'Environnement peut nous en dire plus?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il y a beaucoup d'améliorations qui ont été faites dans le domaine, notamment les pâtes et papiers. Toutefois, c'est toute l'industrie forestière qui est mobilisée avec les gouvernements afin de faire en sorte que, dans ce secteur comme

dans les autres, on place l'environnement et l'économie ensemble. Si on ne protège pas suffisamment nos forêts, bien entendu, non seulement on détruit la biodiversité, mais en plus, on nuit à une industrie qui crée beaucoup d'emplois.

L'environnement et l'économie doivent être de plus en plus ensemble et telle est la vision du premier ministre.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, des centaines de milliers d'habitations sont devenues dangereuses ou même ont perdu de leur valeur après avoir été contaminées par de la Zonolite. Et cela, en raison d'un programme fédéral qui a fait la promotion de cet isolant et en a même subventionné la pose.

Lorsqu'on a appris que la MIUF provoquait des irritations, il n'a fallu que quelques mois pour mettre sur pied un programme afin d'aider les Canadiens à l'enlever de leurs habitations. Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement les aide à enlever la Zonolite.

Que va faire le gouvernement pour aider les propriétaires à enlever des murs de leurs habitations cet isolant cancérigène qu'il les a aidés à poser?

● (1200)

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je n'accepte absolument pas la prémisse de cette question. Je suis convaincu que le député souhaiterait faire preuve de plus de clarté à l'égard des Canadiens.

Certes, lorsque des Canadiens entreprennent des rénovations, nous leur conseillons de bien s'informer auprès d'experts.

On nous dit, et c'est ce qu'affirme Santé Canada sur son site Internet, tout comme la SCHL dans son avis aux divers intéressés, que si la Zonolite n'est pas dérangée, elle ne présente aucun risque pour la santé.

Certes, nous devons informer les Canadiens des questions de santé et de sécurité se rapportant à leurs habitations, mais je suis convaincu que le député ne souhaite pas les alarmer et leur laisser entendre qu'ils...

Le Président: La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke a la parole.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, la privatisation des services de technologie de l'information au ministère de la Défense nationale a spolié les Canadiens de plus de 160 millions de dollars. Et voilà qu'on s'apprête à implanter ce système des plus boiteux à l'échelle du gouvernement.

L'expérience nous a montré, par exemple dans le cas du programme d'enregistrement des armes à feu dont on avait estimé le coût à 2 millions de dollars et qui a fini par coûter 2 milliards de dollars, que de telles mesures coûtent cher aux contribuables.

Pourquoi le gouvernement entend-il dépenser des centaines de millions de dollars à une réorganisation qui ressemble au programme d'enregistrement des armes à feu?

Affaires courantes

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je signale à la députée que les mesures déjà prises ont permis au gouvernement de récupérer la presque totalité des fonds de la défense dont elle parle.

En fait, nous cherchons continuellement des moyens de moderniser les services que nous offrons et, honnêtement, nous allons continuer de le faire. Nous allons continuer d'améliorer les services, de rechercher les coûts les moins élevés et de fournir de meilleurs services aux citoyens. C'est le mandat du gouvernement.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, la Corée-du-Nord a annoncé hier qu'elle détenait l'arme atomique et qu'elle refusait de reprendre les négociations multilatérales. Les négociations à six avec la Chine, la Russie, les États-Unis, le Japon et la Corée-du-Sud doivent reprendre, et la Corée-du-Nord doit renoncer à ses ambitions nucléaires.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il s'engager à intervenir auprès de ses partenaires internationaux pour le redémarrage des négociations et pour inciter la communauté internationale à travailler de concert afin que la Corée-du-Nord revienne à la table des discussions, tout cela, pour éviter une dangereuse escalade entre la Corée-du-Nord et la Corée-du-Sud?

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le président, si les déclarations faites par la Corée-du-Nord sont vraies, c'est troublant et inquiétant. Je partage avec le député le fait que nous nous retrouvons dans une position où nous devons relancer tout effort pour avoir une vérification indépendante, afin de s'assurer que le pays ne fonctionne pas d'une manière qui menace la stabilité globale.

Nous prenons cette occasion pour nous assurer que c'est vraiment le cas et pour nous assurer qu'il y aura des négociations qui auront comme fin de garder la paix dans cette région.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC) demande à présenter le projet de loi C-327, Loi modifiant le Code criminel (caution des personnes accusées d'infractions avec violence), la Loi sur l'extradition et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

—Monsieur le Président, au nom des services policiers de partout au Canada, j'ai le plaisir de présenter ce projet de loi qui modifie le Code criminel de façon que les personnes arrêtées et accusées d'une infraction avec violence ne soient pas admissibles à une caution,

parce qu'il y a trop d'incidents qui auraient pu être évités si de telles personnes avaient été mises sous garde.

Les services de police de l'ensemble du Canada appuient cette mesure législative et je suis ravi de la présenter en leur nom aujourd'hui.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1205)

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC) demande à présenter le projet de loi C-328, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (dépendance à l'alcool ou aux drogues).

—Monsieur le Président, ce projet de loi modifie la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition de façon à ce qu'un délinquant soit admissible à la libération conditionnelle à la condition supplémentaire de ne pas être sous la dépendance de l'alcool, d'une drogue ou d'une autre substance.

Je sais que ce sera difficile parce que, au Canada, le problème de drogue devrait faire l'objet d'une tolérance zéro, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Quoi qu'il en soit, lorsque nous envoyons des gens en prison en vue de leur réadaptation et que cet objectif n'est pas atteint, les condamnés ont toujours une dépendance quelconque, et cette mesure législative empêcherait leur mise en liberté sous condition.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC) demande à présenter le projet de loi C-329, Loi modifiant le Code criminel (arrestation sans mandat).

—Monsieur le Président, le projet de loi répond aux vœux des corps policiers de tout le pays qui réclament depuis un certain nombre d'années que le gouvernement leur donne le droit et le pouvoir d'arrêter une personne qui enfreint une condition rattachée à sa probation ou à sa libération conditionnelle. Lorsque les policiers voient des individus commettant une telle infraction, de nos jours, ils doivent les signaler à un agent de libération conditionnelle ou un agent de probation. Il faut deux à trois heures généralement pour joindre ces agents et pour que des mesures soient prises.

Si nous donnions aux policiers le pouvoir d'arrêter ces gens sur place sans mandat, cela éviterait bien des problèmes. J'appuie entièrement les corps policiers.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition au nom du groupe pacifiste de la Sunshine Coast qui s'oppose à la participation à l'attaque, à l'invasion et à l'occupation de pays étrangers. Les pétitionnaires demandent au Parlement de dénoncer toute autre attaque militaire contre des États étrangers et de décréter la non-participation du Canada à une telle agression.

Les pétitionnaires pressent les Nations Unies de trouver des solutions pacifiques qui respectent la charte des Nations Unies et toutes les autres lois internationales concernant la souveraineté et l'égalité des États, et d'interdire l'exportation d'armes vers les États participant à l'attaque, à l'invasion ou à l'occupation d'autres États.

L'AUTISME

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition d'un grand nombre de mes électeurs de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'amender la Loi canadienne sur la santé pour que l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée soient considérées comme un traitement médical essentiel et que toutes les provinces soient tenues de soutenir ou de financer ce traitement essentiel pour les enfants atteints d'autisme. Ils demandent également que le Parlement collabore à la création d'une chaire dans des universités de toutes les provinces pour que des cours sur ces formes de traitement soient offerts à tous les cycles universitaires.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter cet après-midi une pétition venant d'un groupe de citoyens très inquiets au sujet des enfants souffrant d'autisme.

Ces citoyens demandent au gouvernement d'amender la Loi canadienne sur la santé et les règlements afférents pour que l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée soient considérées comme un traitement médical essentiel et que toutes les provinces soient tenues de fournir ou de financer ce traitement essentiel pour les enfants atteints d'autisme. Ils souhaitent également la création de chaires dans des universités pour favoriser la recherche sur ces formes de traitement.

● (1210)

LE MARIAGE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, mes pétitionnaires déclarent qu'il est reconnu que le mariage traditionnel est la meilleure assise sociétale sur laquelle fonder une famille et élever des enfants, et que, par conséquent, le Parlement doit préserver la définition traditionnelle du mariage, comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens, y compris des résidents de ma circonscription, Mississauga-Sud. Cette pétition vise à préserver la définition traditionnelle du mariage.

Les pétitionnaires signalent que la majorité des Canadiens sont d'avis que ce sont les députés élus, et non les membres non élus de la magistrature, qui devraient déterminer les éléments fondamentaux de la politique sociale. Ils affirment que 66 p. 100 des Canadiens, comme l'a révélé le dernier sondage, sont en faveur du maintien de la définition juridique actuelle du mariage comme étant l'union volontaire d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'utiliser toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris l'article 33, soit la disposition d'exemption, au besoin, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage.

L'AUTISME

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, je déposerai trois pétitions aujourd'hui.

La première porte sur le trouble du spectre de l'autisme et la nécessité de commencer les traitements tôt. Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le traitement précoce est essentiel pour arrêter les ravages de cette terrible maladie, et ils proposent au gouvernement différentes façons de venir en aide. La création d'une chaire universitaire financée par le gouvernement fédéral pour la recherche sur les traitements précoces serait probablement la proposition qui pourrait être mise en oeuvre le plus rapidement.

L'HÉPATITE C

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne l'hépatite C. De nombreux pétitionnaires de ma circonscription attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le plan d'indemnisation des victimes de l'hépatite C n'est offert qu'aux personnes ayant été infectées entre 1986 et 1990. Ils demandent que toutes les victimes de l'hépatite C reçoivent une indemnisation complète, juste et égale.

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, la troisième pétition a été signée par les électeurs de ma circonscription, qui demandent au Parlement du Canada de hausser l'âge du consentement à des activités sexuelles, qui est actuellement établi à 14 ans. Cette proposition est tout à fait conforme à la position du Parti conservateur du Canada.

L'AUTISME

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais aujourd'hui présenter trois pétitions.

La première est signée par des citoyens de ma circonscription, dans le district de Bearspaw, près de Calgary. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé et ses règlements d'application pour y inclure l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée, des traitements enseignés au premier cycle et au doctorat, de façon à ce que les professionnels canadiens n'aient plus à se rendre à l'étranger pour recevoir une formation dans ce domaine. Le Canada pourra ainsi développer l'expertise nécessaire pour fournir à tous les Canadiens souffrant d'autisme les meilleurs traitements d'intervention comportementale intensive et d'analyse comportementale appliquée possibles.

Initiatives ministérielles

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition a été signée par des Albertains de toute la province. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants. Je pense qu'il n'est pas nécessaire que j'explique ma position sur cette pétition.

LE PAIN

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de présenter la troisième pétition, qui est signée par 220 personnes de Cochrane, en Alberta, au nom de Bernard Fortner, propriétaire de la boulangerie Bernie's Bavarian Bakery. Récemment, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a indiqué à Bernie qu'il ne pouvait plus utiliser le mot pain car son pain ne contient pas de levure. De toute évidence, en plus de causer du tort à la boulangerie de Bernie, cela touchera ceux de ses clients qui suivent sur l'ordre de leur médecin un régime sans levure. Au nom de Bernie et des habitants de Cochrane, les pétitionnaires demandent que l'Agence canadienne d'inspection des aliments revienne sur sa décision.

Le vice-président: Je remercie le député de Wild Rose et je suis ravi de ne pas l'avoir entendu dire s'il appuyait cette pétition ou pas.

• (1215)

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

La pétition qui vient d'être présentée au nom de la boulangerie Bernie, qui s'est vue interdire l'utilisation du mot pain par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, n'est pas une pétition en bonne et due forme. Toutefois, je crois savoir que les règles ont été modifiées, et je demande le consentement unanime de la Chambre pour que cette pétition soit acceptée dans sa forme actuelle étant donné que son but est clair. Les 220 pétitionnaires de Cochrane en seraient satisfaits.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que la pétition soit acceptée dans sa forme actuelle?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque le débat a été suspendu pour la période des questions, j'ai cru comprendre qu'il nous restait quelques minutes pour faire des observations et poser des questions à la députée de Churchill. Si c'est le cas, il y a deux choses qu'elle a dites qui méritent une réponse, et je veux aussi faire une observation.

Le vice-président: Je pense que le temps prévu pour les questions et observations était écoulé. De toute façon, la députée de Churchill n'est pas ici pour répondre; il serait donc inutile que le député lui pose des questions.

Reprise du débat. Le député d'Etobicoke-Centre a la parole.

M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, présenté par le ministre des Affaires étrangères, légalise le maintien du ministère des Affaires étrangères, dont le mandat principal consiste à coordonner et diriger la politique étrangère du Canada.

Le recentrage du ministère des Affaires étrangères sur ses fonctions principales est déjà presque achevé. Il en résultera une plus grande clarté dans les actions du Canada sur le plan international et une meilleure coordination des intervenants qui participent à l'élaboration de notre politique étrangère.

La tâche qui nous incombe aujourd'hui est de donner un fondement juridique solide à une entité en voie d'élaboration depuis maintenant un an. À cet effet, on nous demande d'apporter un certain nombre de modifications à la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui remonte à 1982. Il s'agit de supprimer de la loi de 1982 les dispositions concernant le commerce international, de manière à refléter la nouvelle réalité d'un ministère qui fonctionne dans le cadre de son nouveau mandat depuis le décret du 12 décembre 2003, avec beaucoup de succès, comme nous avons pu le constater.

Les premières années du présent millénaire ont été marquées par des événements qui ont eu des répercussions partout dans le monde et également sur la vision et les obligations internationales du Canada. Pensons à l'attaque terroriste du 11 septembre 2001 ou au déclenchement de la guerre en Irak le 11 mars 2003, à diverses crises régionales comme celles du Darfour, d'Haïti ou de la Côte d'Ivoire, au cheminement vers la démocratie et la société civile, que ce soit en Ukraine ou en Somalie. Tous ces événements se répercutent sur le Canada. Ils touchent nos intérêts, heurtent nos valeurs et nous invitent à la solidarité humaine. Ces événements spectaculaires nous imposent une action réfléchie mais résolue.

Les problèmes et les crises sur le plan international donnent au Canada des occasions de participer à la recherche de solutions. Le gouvernement du Canada, et plus particulièrement notre premier ministre et notre ministre des Affaires étrangères, ont connu récemment des succès diplomatiques d'importance. Je pense plus particulièrement à des réalisations comme l'intégration au rapport du Groupe de travail à haut niveau de l'ONU sur les menaces, les défis et le changement de l'idée du L20, un groupe réunissant les dirigeants de pays développés et en voie de développement, et de la notion de la responsabilité de protéger. De telles réussites, qui illustrent l'influence du Canada dans le monde, ont été rendues possibles grâce au dévouement et au professionnalisme de nos agents du service extérieur.

Initiatives ministérielles

Plus que jamais, notre pays doit mettre de l'avant le rôle qu'il entend jouer sur la scène internationale. Un ministère des Affaires étrangères permettra à nos diplomates d'axer leurs efforts sur leurs tâches primordiales: promouvoir à l'étranger les intérêts et les valeurs du Canada; accroître son expertise exceptionnelle, acquise au cours d'une histoire remarquable de plus de 80 ans; renforcer ses réseaux internationaux dans un esprit de dialogue et de collaboration avec d'autres ministères et d'autres intervenants gouvernementaux qui agissent à l'étranger, à savoir Commerce international Canada, l'Agence canadienne de développement international et la Défense nationale, évidemment, mais aussi avec de nombreux autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux qui, étant donné la multiplication des échanges et la nécessité de recourir à des solutions véritablement mondiales, ont vu leurs perspectives s'étendre bien au-delà de nos frontières.

C'est un fait avéré que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ne prétend plus avoir le monopole de l'action du Canada à l'étranger. De nos jours, il est impensable de dissocier la politique étrangère de la politique nationale. Des questions de plus en plus complexes et, en parallèle, les améliorations apportées aux moyens de communication ont amené les intervenants en matière de politique nationale à s'intéresser de plus en plus à ce qui se passe dans le monde. Il va sans dire que seule la coordination de nos efforts nous permettra de relever bon nombre des défis que nous pose le monde. C'est ce qui amène des ministères et organismes fédéraux à intervenir de plus en plus en matière de politique internationale canadienne.

Affaires étrangères Canada, plus que jamais, demeurera le principal architecte de la politique internationale de notre pays, mais cette politique devra être celle de toute l'administration fédérale; elle devra engager tous les ministères et organismes ayant des intérêts à promouvoir à l'étranger et devra particulièrement bénéficier de l'apport de l'ACDI et des ministères du Commerce international et de la Défense nationale. Pour assurer la coordination et l'intégration nécessaires, le ministère des Affaires étrangères doit se concentrer sur ses propres activités.

Il ne faut pas croire que, parce qu'ils seront distincts, les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international cesseront de collaborer pour relever les défis qui se poseront sur la scène internationale. Au contraire, ces défis contribueront à amener le Canada à adopter une nouvelle démarche diplomatique intégrée, qui tiendra compte de tous les intervenants Canadiens sur la scène internationale.

● (1220)

Je veux souligner le fait que le projet de loi présenté par le ministre des Affaires étrangères n'a aucune incidence sur la gestion des affaires consulaires, qui continuera de relever du ministère des Affaires étrangères. Les gens chargés des services consulaires interagissent directement avec les Canadiens plus que dans tout autre service.

Les citoyens de notre pays sont de grands voyageurs. Partout où nous allons, que ce soit en Amérique latine, en Asie, en Europe ou en Afrique, nous rencontrons des Canadiens. Certains ont choisi de travailler à l'étranger, pour des entreprises privées ou pour des ONG. D'autres voyagent pour le plaisir de la chose, afin d'assouvir leur curiosité et de découvrir le monde. Pensez seulement à tous nos compatriotes qui vont dans le Sud à ce temps-ci de l'année. Par exemple, entre novembre et mars, plus de 15 000 passeports sont délivrés chaque jour, comparativement à 8 000 les autres mois de l'année.

Mais les services consulaires sont loin de se limiter à la délivrance de passeports. Chaque année, les Canadiens font plus de 100 millions de voyages à l'étranger. Les services consulaires les aident à planifier leurs voyages, qu'il s'agisse de voyages d'affaires, de voyages éducatifs ou de voyages touristiques. Des services leur sont également fournis pendant qu'ils sont à l'étranger. Les services consulaires du ministère des Affaires étrangères sont fournis en tout temps par les bureaux du Canada partout dans le monde. Pour servir les citoyens canadiens, le Canada a des bureaux dans plus de 270 villes situées dans environ 180 pays ainsi qu'un centre des opérations consulaires ouvert en tout temps ici à Ottawa.

Le ministère des Affaires étrangères continuera de prévoir pour nos missions à l'étranger tout le soutien nécessaire afin qu'elles puissent fournir les services consulaires conformément à leur mandat principal, qui consiste à servir les Canadiens.

Le contrôle et la gestion de l'information sont des enjeux cruciaux au XXI^e siècle. Pour un ministère comme le ministère des Affaires étrangères, la gestion efficace de l'information et du savoir, pour usage interne et pour diffusion publique, a une importance primordiale. Le recours à des innovations dans le domaine informatique constitue l'une des clés permettant de transcender les limites que sont le temps, les différences culturelles et les grandes distances qui séparent Ottawa de ses missions à l'étranger.

Le ministère des Affaires étrangères, dont les attributions modernes sont bien définies par le projet de loi C-32, peut compter sur un réseau très efficace de communication pour s'acquitter de son mandat.

Je termine en disant qu'il est important pour nous d'outiller adéquatement ceux qui représentent le Canada à l'étranger pour qu'ils puissent poursuivre leur travail important. Et c'est ce que nous nous proposons de faire avec ce projet de loi.

● (1225)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'Etobicoke-Centre de sa présentation à l'appui du projet de loi.

Je profite de l'occasion pour féliciter le député de son initiative et de son leadership dans un autre dossier qui, à mon avis, a largement contribué à changer notre perception du monde. Je parle bien sûr des efforts déployés par le Canada relativement à l'Ukraine. Je suis député depuis maintenant presque 12 ans, et ce dossier était sans précédent.

La situation n'est pas sans ironie, comme le savent ceux d'entre nous qui sommes au courant du changement qui s'est produit en Ukraine. La réaction du gouvernement canadien et de ce Parlement témoigne de l'importance d'une politique des affaires étrangères axée directement sur la capacité de gouverner et sur des questions concernant la bonne gouvernance, le caractère adéquat des systèmes juridiques et la réforme électorale, aspects pour lesquels le Canada est reconnu. Cela est très loin des intérêts commerciaux et des considérations commerciales.

Étant donné l'expertise du député dans ce domaine, croit-il que l'entité Affaires étrangères peut agir plus efficacement si elle peut se concentrer uniquement sur les dossiers touchant les affaires des autres pays sans tenir compte des intérêts commerciaux? J'aimerais entendre la réponse du député à cette question, car son expertise dans ce domaine ne fait aucun doute.

Initiatives ministérielles

M. Borys Wrzesnewskij: Monsieur le Président, il très intéressant que les deux ministères, comme on l'a mentionné plus tôt, ait été fusionné il y a environ une décennie. À ce moment, il y avait tout un débat dans le milieu de la diplomatie internationale. Le mur de Berlin venait de tomber, l'Union soviétique venait de se désintégrer et la guerre froide avait pris fin.

Un essai intitulé « La fin de l'histoire » avait alors été publié. Dans les cercles diplomatiques, il y avait réellement un sentiment d'euphorie. Peut-être avons-nous atteint d'une certaine façon la fin de l'histoire pour ce qui est des guerres et peut-être que nous pourrions dorénavant nous concentrer sur le développement économique et le commerce. C'est peut-être une des raisons qui a précipité la fusion des deux ministères. La théorie était peut-être prématurée. Il se pourrait qu'un tel monde existe un jour, mais les événements de la dernière décennie nous montrent sans l'ombre d'un doute que nous avons besoin d'une diplomatie solide.

Dans mon discours, j'ai mentionné différentes initiatives canadiennes. L'initiative L20 est semblable à l'initiative du G-20, un concept proposé par notre premier ministre lorsqu'il était ministre des Finances, et qui consiste à réunir les ministres des finances de 20 pays, non pas seulement des pays les plus forts économiquement, mais aussi des leaders régionaux et des pays en développement.

Le Canada a fait un pas de plus en proposant le concept du L20. Nous nous sommes associés à des démocraties en voie de développement, à des pays en voie d'édifier chez eux une société civile. Le L20 a une approche bien différente de celle de nos voisins ou alliés du Sud. Nous empruntons une voie bien différente de celle de nos alliés américains pour instaurer la démocratie dans le monde.

La méthode employée pour instaurer la démocratie en Irak est fort intéressante, à cet égard. Beaucoup de gens ont émis des réserves à ce sujet, et non sans raison. On l'a même qualifiée de « méthode à la Haliburton ». Notre méthode diffère beaucoup. Nous croyons au multilatéralisme. Nous croyons qu'il faut faire appel à la communauté internationale, à nos alliés et aussi aux pays qui, selon nous, sont sur la voie de l'instauration de la démocratie et d'une société civile, et qui ont besoin d'y être encouragés. On vient de nous parler d'une pétition provenant de la région côtière de Sunshine Coast dont les signataires affirment que le Canada ne devrait pas prendre part à une machine de guerre cherchant à propager celle-ci dans le monde.

Si je reviens à l'exemple des événements en Irak et des doutes émis au sujet de la justification de cette intervention, nous souhaitons qu'on n'émette jamais de tels soupçons à l'égard du rôle diplomatique joué par le Canada à l'étranger. Nous devons instaurer une distinction nette entre nos intérêts commerciaux et les efforts considérables que nous déployons à édifier dans le monde la démocratie et la société civile.

• (1230)

Le projet de loi C-32 vise à séparer nettement les deux ministères, de telle sorte que, lorsque nous ferons valoir des concepts comme celui du L20 à d'autres pays, ceux-ci comprennent que le Canada croit aux valeurs de la démocratie et à la mise en place d'une société civile dans le monde, indépendamment de ses intérêts commerciaux.

[Français]

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui d'intervenir sur le projet de loi C-32, qui est la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Plusieurs de mes collègues en ont parlé depuis déjà quelques jours. C'est en catimini, en fait le 12 décembre 2003, qu'a été rendu le décret par la Gouverneure générale en conseil scindant le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. On parle ici d'une décision administrative passée pratiquement inaperçue. Je vous rappelle que le 12 décembre 2003 était le jour de l'assermentation du premier ministre, rien de moins. Cette décision doit maintenant être avalisée ici, au Parlement.

Avec le dépôt du projet de loi C-31, cette semaine, Loi constituant le ministère du Commerce international, et le dépôt du projet de loi C-32 aujourd'hui, plusieurs de mes collègues du Bloc québécois ont déjà donné le ton au débat en dénonçant cette décision incompréhensible. Aujourd'hui, je joins bien sûr ma voix aux leurs.

J'ai eu la chance de côtoyer pendant plus de trois ans le député de Joliette, porte-parole du Bloc québécois en matière de commerce international et de mondialisation. Aujourd'hui, je suis, entre autres, porte-parole adjoint en matière de mondialisation. Je peux donc dire, en toute modestie, que nous en connaissons tout de même un brin en matière de commerce international et de mondialisation. Au fils des ans, nous avons eu l'occasion de parler à toutes les grande organisations et de suivre tous les débats qui se déroulaient ici, à la Chambre des communes.

Je vous assure que j'abonde dans le même sens que mon éminent collègue de Joliette, qui est intervenu cette semaine et aujourd'hui en dénonçant ce qu'il a qualifié d'opération absolument aberrante. Aberrante parce que même le ministre des Affaires étrangères, devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, le 29 novembre dernier, a été bien incapable d'expliquer clairement la nécessité de créer deux ministères distincts.

Par contre, on a compris lors de son témoignage que c'est vraisemblablement le premier ministre lui-même, allant même contre l'avis des quelques personnes qu'il avait consultées, qui a pris cette décision. Mais qui a-t-il consulté et quand? Cela demeure toujours un mystère.

Toujours selon le ministre des Affaires étrangères, le premier ministre, après ces supposées consultations, « en a décidé autrement ». Je cite là ce qu'a dit le ministre des Affaires étrangères le 29 novembre dernier. C'est donc dire que le premier ministre est allé contre vents et marées. C'est vrai qu'il est un amateur et qu'il connaît les bateaux, mais le capitaine fait fausse route dans ce dossier. Ce n'est malheureusement pas la première fois, on le sait.

Nous sommes aujourd'hui placés devant un fait accompli. Il nous reste heureusement la possibilité de voter contre ce projet de loi. J'en profite d'ailleurs pour inviter tous mes collègues des autres partis à se pencher sérieusement sur cette question. D'autres l'ont déjà fait, par exemple les membres de l'Association des chefs de mission à la retraite. Il s'agit de près de 300 anciens ambassadeurs, consuls ou hauts-commissaires qui ont écrit au président du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, en décembre dernier, pour lui signifier rien de moins que leur désapprobation face à ces deux projets de loi.

Je cite une partie de cette lettre.

[...] nous sommes arrivés à notre corps défendant à la conclusion que notre service extérieur était en voie de démantèlement. [...] nous croyons que la décision de scinder le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est regrettable et rétrograde.

Initiatives ministérielles

Cela fait une trentaine d'années que les affaires étrangères et le commerce international sont indissociables, que le second est en fait devenu l'outil de promotion des premières.

Le gouvernement libéral veut maintenant laisser cela en plan alors que nous, du Bloc québécois, nous prôtons, on le sait depuis longtemps, une mondialisation à visage humain, en vue de l'appliquer lorsque le Québec sera un pays. Les libéraux créent une hydre à deux têtes dont l'une ne saura même pas ce que l'autre fait.

Le ministère du Commerce international s'occupera uniquement d'investissements étrangers au Canada, d'investissements à l'étranger et de développement des échanges commerciaux. Quand il sera question de droits humains, d'environnement, de droit du travail, on s'en lavera les mains.

Le ministère des Affaires étrangères, lui, prendra les engagements du Canada sur le plan international sans toutefois tenir les rênes des relations économiques internationales. On se renverra la balle quand il sera question de droits humains, de droit du travail ou d'environnement lorsque le Canada investira à l'étranger, par exemple.

On connaît tous Exportation et développement Canada, qui est un des outils du gouvernement permettant aux exportateurs et investisseurs de pénétrer environ 200 marchés dans le monde et, de ce nombre, une centaine sont dans des pays en voie de développement.

En scindant le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, on se demande comment le ministre du Commerce international pourra s'assurer que EDC souscrit aux droits démocratiques et s'assure que les projets canadiens dans ces pays en développement respecteront les conventions de l'Organisation internationale du travail et de l'environnement, par exemple.

• (1235)

La réponse du ministre sera de renvoyer la balle au ministre des Affaires étrangères et ce dernier la renverra à son tour au ministre du Commerce international en soutenant qu'il ne s'occupera pas dorénavant des relations économiques internationales.

Le projet de loi C-32 retire d'ailleurs—c'est clair—la coordination des relations économiques internationales au ministère des Affaires étrangères. C'est clairement écrit dans le projet de loi au paragraphe 7(2).

Cette situation sera d'autant plus catastrophique que EDC jouit déjà d'un statut particulier. Parfois, on se demande si ce n'est pas une organisation secrète. Elle n'est pas assujettie à la Loi sur l'accès à l'information, à la Loi sur l'évaluation environnementale, ni réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières.

Il sera encore plus difficile de contrôler EDC. On ne saura pas si nos valeurs et nos priorités seront respectées dans les projets que la société d'État finance à l'étranger. Avec les projets de loi C-32 et C-31, bien sûr, le gouvernement retire carrément à sa politique étrangère son levier économique et commercial. C'est pourtant, comme je le disais, tout à fait indissociable, quoi qu'en pensent les libéraux. Ces derniers devraient se rappeler pourtant que leur propre chef, le premier ministre du Canada, est récemment allé en Chine. Chaque fois que notre chef d'État va en Chine, que lui demandent les journalistes? Deux choses: essentiellement, s'il a discuté des droits de la personne avec les hauts dirigeants du pays et, évidemment, s'il a conclu des échanges commerciaux. Ce sont toujours les questions que se font poser nos dirigeants lorsqu'ils visitent surtout des pays en

voie de développement et des pays où les droits de la personne sont bafoués en tout ou en partie.

La Chine est un pays dont on parle énormément, à cause de tout ce qu'elle peut créer en fait de problèmes économiques. Il n'y a pas seulement des problèmes, évidemment. C'est bon d'échanger avec des pays comme la Chine. C'est un exemple très probant. La Chine est un pays avec lequel nous développons des liens commerciaux. Malgré les torts que ce pays a causés à nos industries du vêtement, du textile et du meuble, entre autres, nous devons évidemment profiter au maximum de ce marché immense qui est maintenant ouvert.

Va pour les échanges commerciaux, mais qu'en est-il des droits de la personne dans ce pays? Personne ici n'ignore les abus des droits de la personne et les conditions moyenâgeuses de travail qui ont cours en Chine. En créant deux ministères distincts, il est à craindre que les échanges économiques prennent le dessus sur les enjeux humanitaires.

Lier nos échanges commerciaux aux droits de la personne est devenu la norme depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui, plus que jamais, la politique étrangère d'un pays est intimement liée à sa politique commerciale. Comment améliorer le sort des travailleurs chinois—je prends l'exemple de la Chine, mais l'on pourrait parler d'autres pays comme le Bangladesh—, si les droits humains ne font plus partie des discussions commerciales? J'aimerais bien que le gouvernement nous l'explique, ce qui n'a pas encore été fait puisque, comme on le disait tout à l'heure, la décision a été prise en catimini. En tout cas, le ministre des Affaires étrangères n'a pas réussi à nous convaincre qu'il était lui-même convaincu du bien-fondé de cette décision.

Deux problèmes majeurs découlent des projets de loi C-31 et C-32. Quant au premier, comme je le disais, le commerce est un outil indissociable de la politique étrangère des pays. Quant au deuxième, il existe actuellement une cohérence dans la gestion des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, puisque tous les employés en poste à l'étranger relèvent de la même unité administrative. La scission des deux entités n'apporterait que de l'incohérence dans la gestion des ressources humaines.

En créant deux ministères distincts, comment sera-t-il possible maintenant, pour le gouvernement, d'intégrer les préoccupations qu'il a et que la population québécoise et canadienne a aussi, bien sûr, en matière de respect des droits de la personne ou de la résolution de conflits, par exemple, dans sa politique commerciale ou dans les critères de sélection d'Exportation et développement Canada?

Nous attendons toujours la révision de la politique étrangère. Avant même que nous connaissions les résultats de cette révision, le gouvernement, sans consultation publique, sans prendre en considération la contribution du Parlement, sans l'avis de la population, décrète qu'il devrait scinder le Commerce international et les Affaires étrangères.

Initiatives ministérielles

Nous avons bien hâte, bien sûr, à cette révision, parce que tout n'est pas parfait au sein du ministère des Affaires étrangères. J'ai moi-même eu à vivre une expérience fort désagréable, et ce n'était rien à côté de ce qu'ont dû vivre trois commettants de ma circonscription, qui ont été pris dans ce fameux tsunami qui s'est produit en Thaïlande. En effet, lorsqu'ils sont arrivés blessés, démunis, sans passeport et sans argent à l'ambassade du Canada en Thaïlande, on les a reçus comme des moins que rien. L'accueil a été pour le moins froid. En effet, l'un de mes commettants a été obligé de se fâcher pour pouvoir pénétrer dans l'ambassade. Il ne pouvait pas aller à l'hôtel, puisqu'il n'avait plus d'argent. Il ne pouvait aller nulle part ailleurs qu'à l'ambassade qui est un territoire canadien, qui est censé être un territoire d'accueil pour des réfugiés et des gens en détresse en provenance du Canada. Cela a été tout le contraire.

● (1240)

Le ministère a des croûtes à manger à cet égard. Il doit réviser sa politique en cas de catastrophe. Les ambassades ne sont pas là que pour organiser des petits cocktails et recevoir des dignitaires. Elles sont également là pour aider les gens en détresse. Heureusement, cela arrive très peu souvent, mais quand c'est le cas, elles doivent recevoir ces gens avec tous les égards dus à leur rang de citoyens canadiens.

Nous observons aussi la valse-hésitation du ministre concernant le sujet du bouclier antimissile et les contradictions de son collègue de la Défense nationale.

Il y a aussi l'aide internationale, bien sûr, qui n'a toujours pas atteint 0,7 p. 100 du PIB, malgré les promesses faites à Bono. En parlant de Bono, on se demande si ce n'est pas lui qui aurait inspiré le premier ministre dans cette décision de scinder le ministère en deux. Je ne pense pas, puisqu'il s'agit bien sûr d'un homme ayant les intérêts humanitaires bien à coeur. Je ne pense pas qu'il prendrait ce genre de décision.

Voilà qui fait le tour de mon opinion sur le projet de loi C-32. J'invite tous mes collègues à se prononcer contre les projets de loi C-31 et C-32.

[Traduction]

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue d'en face a présenté de très bons arguments en faveur de la division du ministère. Il a commencé par dire qu'environ 240 anciens diplomates s'y opposaient. Il y a des milliers et des milliers de diplomates en poste et de diplomates à la retraite. Dès qu'on parle de changement, il y a toujours une minorité de gens pour s'opposer à une nouvelle vision, en particulier les bureaucraties ou ce que nous voyons parfois ici à Ottawa, des bureaucraties retranchées. Ce ne sont pas elles qui devraient nous dire quoi faire.

Nous devrions prendre les décisions sur les orientations. Ce n'est pas le rôle des ministères ou des bureaucrates. J'ai entendu, venant de l'autre côté, qu'au cours des 10 dernières années, le commerce international a représenté environ 60 p. 100 du travail du ministère. Il est très important que les valeurs canadiennes diffusées dans le monde entier soient celles de la démocratie et de la société civile. Il ne faut en aucun cas laisser croire que le commerce pourrait avoir une influence sur les valeurs canadiennes et notre foi dans la démocratie et la société civile, non plus que sur les efforts déployés par nos diplomates à cet égard.

Au cours des dix dernières années, nous avons constaté l'importance croissante du commerce international dans nos vies. Comme le commerce international se développe et joue un rôle de plus en plus grand, ne serait-il pas dangereux, si ces deux ministères

étaient toujours ensemble, qu'il ne prenne le pas sur les affaires étrangères?

● (1245)

[Français]

M. André Bellavance: Monsieur le Président, ce sont justement les arguments du député qui me font croire que nous ne devrions pas scinder le ministère en deux. Il est bien placé pour savoir que l'influence que peut exercer un pays comme le Canada dans un pays où soit la démocratie, les droits humains, l'environnement ou les droits des travailleurs sont bafoués est relative au fait que le ministère des Affaires étrangères et celui du Commerce international sont indissociables. Lui-même s'est récemment rendu en Ukraine, où il s'est passé bien des choses.

Dans l'exercice de cette influence, lorsque nos dirigeants discutent d'échanges commerciaux avec les dirigeants d'autres pays, ces discussions sont indissociables de tout ce qui concerne les droits des travailleurs et les droits humains. Un pays qui compte faire des échanges avec un pays comme le Canada se doit, évidemment, non seulement de l'écouter, mais de faire des concessions. Il doit en outre prouver qu'il est capable et qu'il a l'intention de modifier sa façon de faire concernant les droits de la personne, l'environnement, les droits sociaux, etc.

Je ne comprends pas mon collègue qui trouve que la scission du ministère en deux peut être avantageuse, alors que son propre ministre des Affaires étrangères n'a pas réussi à nous en convaincre.

[Traduction]

M. Borys Wrzesnewskyj: Monsieur le Président, le cas de l'Ukraine n'est-il pas le parfait exemple de la façon dont nous devrions traiter avec les démocraties émergentes et les nouvelles sociétés civiles qui se développent dans le monde?

Il est évident qu'il ne s'agissait pas de commerce ou d'investissement. Nous avons cherché à collaborer avec nos alliés, mais nous avons joué le rôle de chef de file parce que, justement, c'était là ce que les Canadiens attendaient de nous. Ils voulaient que nous défendions les valeurs canadiennes, la démocratie et la société civile, des valeurs en lesquelles nous croyons.

Il y a peut-être d'autres exemples qui pourraient démontrer que le commerce et les investissements influencent notre politique étrangère dans des pays où la démocratie ou la société civile sont en développement. Je ne suis pas convaincu que ce sont les valeurs canadiennes de la démocratie et de la société civile, dont les Affaires étrangères font la promotion, qui l'emportent systématiquement lorsque les deux ministères travaillent ensemble. Ils devraient être séparés. Les Affaires étrangères devraient préparer le terrain et s'assurer que, lorsque les Canadiens veulent investir ou faire du commerce, ils peuvent le faire avec des pays que nous aurons guidés sur la voie de la démocratie et de la société civile.

● (1250)

[Français]

M. André Bellavance: Monsieur le Président, je ne comprends toujours pas la logique de mon collègue d'en face. La situation en Ukraine ou la mission à laquelle a d'ailleurs participé mon collègue de Rosemont—La Petite-Patrie, tout comme le collègue d'en face, était sous l'égide du ministère des Affaires étrangères actuel. Or, je ne comprends pas ce qui s'est passé ou ce qui s'est produit d'incorrect dans cette mission, alors que l'on a le ministère que l'on a en ce moment. La crainte que l'on a, en scindant le ministère en deux, et je le répète, est tout simplement que le commerce va prendre le pas sur les droits démocratiques.

Initiatives ministérielles

Alors, d'un côté, il y aura de beaux discours, par exemple du ministre des Affaires étrangères qui va parler du droit à la démocratie.

M. Pierre Paquette: Il est bon là-dedans.

M. André Bellavance: Oui, nous avons une fleur à la boutonnière d'avoir dit que le droit à la démocratie en Ukraine, ou ailleurs, est primordial.

D'un autre côté, le ministre du Commerce international n'aura pas à tenir ces discours. On n'aura même plus à être cohérents dans nos décisions puisque les deux ministères seront distincts. C'est le commerce qui prendra le pas sur le droit à la démocratie, malgré les beaux discours.

Or, il est là le danger et je le répète, encore une fois: je demande à mes collègues de se pencher sérieusement sur ce projet de loi, pour éviter que cela ne se produise. Il faut tout simplement voter contre.

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est intéressant que les députés du Bloc québécois continuent de parler des droits de la personnes et de la pauvreté. Ils indiquent les endroits où ils veulent que nous accrochions, que nous mettions un peu l'accent. Toutefois, je trouve cela intéressant, mais en même temps, ils ne voient pas qu'il y a une réalité où il y a besoin nécessairement d'une division entre le commerce, nos propos et nos politiques d'affaires étrangères.

[Traduction]

C'est un peu comme s'ils disaient qu'en raison de l'affaire Wal-Mart, le Québec devrait fusionner son ministère de l'Industrie et son ministère du Travail. En fait, notre gouvernement et les Canadiens ont de nombreuses occasions d'interagir, que ce soit dans le domaine de l'immigration, des échanges culturels ou de la défense, lorsqu'il s'agit de fournir une aide mondiale, par exemple.

[Français]

Où était le député lorsqu'il a été question d'Haïti et du Darfour? Où était le député quand nous prenions en considération le Rwanda? Ne convient-il pas qu'il y a qu'une question de commerce, ou plutôt —et sans exception—une question des affaires étrangères?

M. André Bellavance: Monsieur le Président, où était le secrétaire parlementaire, il y a quelques semaines, à Davos, alors que nous étions là pour discuter de commerce international? Cependant, tout ce qui est ressorti est que nous avons parlé de droits humains et d'environnement. Alors, je ne comprends toujours pas la logique derrière le fait que nous avons construit ce ministère, il y a déjà une trentaine d'années, et que nous l'avons évidemment modifié au cours des années. C'était sous l'égide de Pierre Elliott Trudeau qu'on a tout simplement mis de l'avant cette idée de mettre en ensemble le commerce international et les affaires étrangères.

Maintenant, on nous dit qu'il est préférable de scinder en deux ce ministère, mais on a pas encore réussi à nous convaincre. Comme je le disais tout à l'heure, le ministre des Affaires étrangères n'est lui-même même pas convaincu du bien-fondé de la scission de ces deux ministères. On cherche encore à être convaincu, mais je crois que de ce côté-ci de la Chambre, nous ne le serons pas. Nous ne le sommes toujours pas.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis honoré de pouvoir contribuer à la présentation de cet important projet de loi C-32, la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Je crois qu'en définitive, cette mesure va aider le Canada à produire une politique étrangère plus équilibrée et plus cohérente au seuil du XXI^e siècle et ainsi contribuer à assurer un avenir plus sûr et plus prospère pour les Canadiens et Canadiennes. Je souscris aux commentaires de mon collègue, le secrétaire parlementaire, et invite les députés à appuyer le projet de loi.

Je n'ai pas l'intention, bien sûr, de répéter les observations du ministre mais plutôt de décrire plus en détail les changements proposés et aussi d'en esquisser le contexte.

Comme déjà mentionné, il y a un an, la Gouverneure générale a signé un décret séparant le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux ministères distincts. Ce décret a constitué les deux ministères et les a intégrés dans le cadre législatif qui régit tous les ministères.

Le décret a été pris en vertu de la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, qui permet au gouverneur général en conseil de transférer des parties de l'administration publique et des pouvoirs et fonctions d'une partie de l'administration publique à l'autre, ou d'un ministre à l'autre. Il faut aussi souligner que cette loi confère au gouverneur en conseil le pouvoir de réorganiser l'administration, ce qui est essentiel pour que le gouvernement dispose d'une latitude suffisante, et non le pouvoir d'attribuer ou d'augmenter les pouvoirs sans l'aval du Parlement.

Le texte en discussion ne fait que codifier les changements aux rouages de l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international que prescrit le décret en ce qui concerne le ministère des Affaires étrangères. En fait, depuis près d'un an, Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada fonctionnent en tant qu'entités distinctes.

Ce projet de loi est examiné parallèlement avec celui qui crée le ministère du Commerce international. Cela dit, je me bornerai à passer en revue brièvement les modifications qu'il propose d'apporter à la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Le projet de loi C-32 ne fait que sanctionner les responsabilités attribuées au ministre et au ministre des Affaires étrangères dans le décret du 12 décembre 2003. En gros, les changements proposés à la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international consistent à y supprimer les mentions du commerce international.

Vu la création du ministère du Commerce international, la raison de ces changements est évidente. Par conséquent, la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sera maintenue sous le nom de Loi sur le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international prendra le nom, tout simplement, de ministère des Affaires étrangères.

L'adoption des modifications permettra au ministre et à ses fonctionnaires d'employer ce nom modifié dans la correspondance officielle ou juridique.

Le texte modifié confirme que le ministre des Affaires étrangères continuera de diriger le ministère tandis que le ministre du Commerce international n'y figurera plus comme ministre supplémentaire. Le texte modifié prévoit toujours la charge de ministre de la Coopération internationale, dont le titulaire seconde le ministre des Affaires étrangères dans ses fonctions relatives aux relations internationales du Canada et a accès aux services et installations du ministère.

Initiatives ministérielles

Cependant, il ne prévoit dorénavant que deux plutôt que trois sous-ministres délégués aux affaires étrangères, le ministre pouvant désigner l'un d'entre eux comme sous-ministre aux affaires politiques. C'est que le projet de loi supprime, dans cette loi, la mention du sous-ministre délégué au commerce international qui figure maintenant dans la Loi sur le ministère du Commerce international.

Les pouvoirs et fonctions conférés au ministre des Affaires étrangères dans la loi restent intacts, sauf la responsabilité du commerce international qui passe officiellement au portefeuille du ministre du commerce international.

Par exemple, l'article qui expose en détails les fonctions du ministre du commerce international est supprimé en entier, de même que la mention du développement du commerce international. Il faut noter que la mention de la coordination des relations économiques internationales a été modifiée, conformément au mandat général confié au ministre des Affaires étrangères pour la conduite de la politique étrangère et la coordination des relations internationales.

● (1255)

Bien entendu, le ministre des Affaires étrangères n'aura plus le pouvoir de définir ou d'exécuter des programmes de développement des échanges commerciaux, en vertu du texte modifié. Les modifications à la loi comprennent aussi l'ajout d'un article sur les affectations de crédits qui stipule que les crédits autorisés par le Parlement pour les dépenses en capital du ministère et non dépensés avant la fin de l'année financière sont périmés à la fin de l'année suivante, sauf disposition contraire d'une loi portant affectation de crédits.

Ces amendements comportent aussi, il va sans dire, l'ajout du ministère des Affaires étrangères aux annexes de la Loi sur l'accès à l'information, de la Loi sur l'administration des finances publiques, de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la rémunération du secteur public. Le projet de loi sur la création du ministère du Commerce international supprimera les mentions de l'ancien MAECI dans les deux textes.

Les pouvoirs et responsabilités du ministre du Commerce international seront désormais définis dans la Loi sur le ministère du Commerce international, laquelle apportera également les modifications nécessaires à d'autres lois pour y remplacer « ministre des Affaires étrangères » par « ministre du Commerce international » ou ajouter la mention de « ministre du Commerce international », s'il y a lieu.

En ce qui concerne les répercussions de cette mesure, aucune n'est prévue sur les activités quotidiennes du ministère des Affaires étrangères. Les services consulaires, les services de passeports au public ne sont pas touchés, et Affaires étrangères Canada s'est engagé à maintenir les services à tous les ministères partenaires dans les missions.

Sur le plan opérationnel, tous les éléments importants de la séparation devraient bientôt être en place. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, les deux ministères fonctionnent déjà indépendamment et coordonnent leurs activités. La division des ressources et du personnel est une affaire complexe, mais je suis convaincu que si elle est bien gérée, les deux ministères pourront se concentrer sur leurs principaux mandats respectifs, et le Canada pourra suivre la voie qu'il aura choisie, confortant sa situation dans le monde et se dotant d'une économie pour le XXI^e siècle.

Comme le secrétaire parlementaire l'a déjà signalé, notre politique étrangère dans son ensemble et le ministère des Affaires étrangères lui-même doivent être au diapason de la mondialisation. Celle-ci

amène plus d'un ministère ou organisme intérieur, sans compter les provinces, à se doter d'une présence à l'étranger. Il importe de définir un cadre stratégique cohérent fondé sur des partenariats pour en tenir compte.

Vu le rôle crucial que jouent le commerce international, les échanges de capitaux et l'intégration de l'économie canadienne à l'économie mondiale, il va de soi que le ministère du Commerce international ait voix au chapitre dans ce cadre de collaboration. Pour sa part, à la suite du départ du ministère du Commerce international, le ministère des Affaires étrangères sera mieux placé pour se concentrer sur son mandat fondamental, qui accordera sans doute de plus en plus d'importance à l'atteinte de la cohérence entre les programmes internationaux et intérieurs du gouvernement canadien et avec ses nouveaux partenaires. Il incombera au ministère des Affaires étrangères de relier entre elles les diverses répercussions sur la politique étrangère de l'action de chaque partenaire au niveau du commerce, de la défense, du développement, de l'environnement, etc., et de faire valoir, dans les instances interministérielles, sa compréhension du grand contexte international.

● (1300)

Je laisserai mes collègues vous parler davantage sur les avantages que présente pour le Canada le texte que nous discutons. Il me suffit de souligner qu'il est important d'adopter ce projet de loi. Depuis un an, les deux ministères visés, avec leur ministère partenaire, ont fait beaucoup d'efforts pour promouvoir le programme international du Canada.

[Traduction]

Cela dit, il y a plusieurs messages fondamentaux que les Canadiens doivent comprendre. Permettez-moi de les énoncer brièvement.

Premièrement, la mesure ne fait que confirmer et consacrer le mandat du ministère des Affaires étrangères, soit la coordination et la conduite de la politique étrangère du Canada.

Le Bloc québécois continue de soulever des questions qui dépassent la portée et les effets du projet de loi. Ce sont des questions légitimes et valides au sujet de la mondialisation et de l'intégration des droits de la personne, des droits en matière d'environnement, de la protection de l'environnement, de la protection des travailleurs, entre autres, mais selon moi elles dépassent largement la portée du projet de loi, qui porte création d'un ministère des Affaires étrangères distinct dont le mandat est de coordonner et de conduire la politique étrangère du Canada.

En effet, il s'agit simplement de légaliser le décret du 12 décembre 2003 et d'officialiser la division d'un ministère en deux. Le projet de loi n'a aucun effet sur les activités quotidiennes du gouvernement. S'il avait eu de tels effets, nous les aurions constatés étant donné que la division est chose faite depuis maintenant plusieurs mois.

Ce projet de loi présente quatre points saillants. Il confirme que le ministère des Affaires étrangères est placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, lequel est responsable de la gestion et de la direction du ministère tant au Canada qu'à l'étranger. Il stipule de façon explicite que ce ministre, et lui seul, dirige la politique étrangère du Canada et coordonne ses relations internationales. Il retire les responsabilités en matière de commerce international des pouvoirs et des fonctions du ministre des Affaires étrangères. Il modifie plusieurs lois fédérales de manière à refléter que le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international sont deux ministères séparés.

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi doit être lu parallèlement au projet de loi portant création du ministère du Commerce international. Par ailleurs, bien que les députés aient formulé des préoccupations valides à l'égard du système qui régit le marché mondial, le système qui régit les normes du travail et la protection des travailleurs, le système émergent qui protège notre environnement international et national, ce projet de loi a une signification simple: il crée un ministère distinct.

• (1305)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, de toute évidence l'intervention de mon collègue est un discours fort bien préparé par le ministère des Affaires étrangères.

J'attire néanmoins l'attention de mes collègues de la Chambre sur un point. Je suis certaine que les députés bloquistes ont relevé cela, mais je suis curieuse de savoir si les députés conservateurs l'ont noté, parce que c'est revenu à quelques reprises. Je tiens simplement à souligner ce que mon collègue d'Ottawa-Sud a répété plusieurs fois. Il a dit que la mesure législative sanctionne simplement ce que nous avons déjà fait le 12 décembre 2003. Nous n'avons pas vraiment besoin de ce projet de loi parce que nous avons déjà pris la mesure qu'il propose.

Que faisons-nous ici alors? Sommes-nous ici simplement pour approuver les gestes du gouvernement? Est-ce que c'est le rôle que nous jouons ici? J'assure aux députés que quiconque appuie cette mesure législative approuve le fait que le gouvernement a bafoué le Parlement en ne lui présentant pas cette question plus tôt.

Combien cela coûtera-t-il aux contribuables canadiens? Personne n'a dit combien cela coûterait, mais les libéraux sont allés de l'avant et sont passés à l'action. Nous devrions alors nous contenter ici de leur dire qu'ils font du bon travail et que nous adopterons le projet de loi parce qu'ils estiment que c'est une mesure appropriée? C'est inacceptable.

Le processus parlementaire vise précisément à ce que toute mesure législative fasse l'objet d'un débat avant qu'on ne puisse passer à l'action. Voilà la question. J'aimerais entendre les commentaires de mon collègue à cet égard.

M. David McGuinty: Monsieur le Président, j'ai été incapable de discerner une question parmi les observations de la députée, mais permettez-moi de réagir à certains des commentaires qu'elle a faits plus tôt.

Tout d'abord, elle a parlé de l'ACDI en se demandant si l'ACDI avait un mandat particulier, précis, prévu par une loi. La question est intéressante. Ayant passablement travaillé par le passé comme avocat dans le domaine du développement international, ayant exercé des fonctions de direction pour l'ACDI et ayant comme conjoint une personne qui a travaillé durant cinq ans pour l'ACDI, je trouve révélateur que l'on puisse supposer qu'une organisation comme l'Agence canadienne de développement international, qui compte 1 100 employés et emploie des milliers d'experts-conseils, puisse fonctionner sans mandat.

Le mandat de l'ACDI est limpide. Il est étoffé par un ensemble de principe et d'objectifs, dont le développement durable de la planète et l'ACDI mène des projets de développement partout dans le monde dans des dizaines et des dizaines de pays.

La députée a également oublié de dire à la Chambre que des dizaines de ministères ont des activités internationales, toutes coordonnées et chapeautées par le ministère des Affaires étrangères et il y a là une autre raison qui explique pourquoi il a été nécessaire de le séparer pour former un ministère distinct. Il fallait pouvoir mieux gérer les divers projets internationaux d'assistance technique

et autres de ministères comme Agriculture Canada, Environnement Canada ou le Conseil du Trésor. Il s'agissait de renforcer notre capacité de gestion à l'interne.

Pour plus de clarté, interrogeons nous sur le pouvoir du gouverneur en conseil de créer un nouveau ministère. Ne faut-il pas l'approbation du Parlement? La création du ministère s'est faite dans le cadre légal prévu par le Parlement. Conformément à la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, le gouverneur en conseil peut transférer des pouvoirs, des attributions et des fonctions d'une partie de la fonction publique à une autre ou d'un ministre à un autre.

• (1310)

Mme Bev Desjarlais: Monsieur le Président, le député a parlé des observations que j'ai faites plus tôt ce matin au sujet de l'ACDI. Je veux revenir là-dessus. Ce que je demandais pour l'ACDI, c'est un mandat prévu par la loi, et non pas une simple déclaration du gouverneur en conseil datant de 1968. Je veux pour cet organisme un mandat législatif dont serait saisi le Parlement, au même titre qu'il est actuellement saisi de ce projet de loi. Voilà ce qui est important et ce que le gouvernement semble oublier.

Le gouvernement actuel est minoritaire. Il aurait dû savoir qu'il doit faire les choses différemment.

M. David McGuinty: Monsieur le Président, une fois de plus, j'essaie de discerner la question. Mais j'apprécie l'observation.

Encore une fois, comprenons-nous bien en ce qui concerne l'ACDI. Pourquoi le rôle du ministre de l'ACDI n'est-il pas visé expressément dans ce projet de loi? Premièrement, ce projet de loi est très simple. Il vise à codifier dans la loi le décret du conseil de décembre 2003. Aucun mystère n'entoure ce projet de loi. Deuxièmement, aux termes de la loi modifiée, il est clair que le ministre de la Coopération internationale continue d'aider le ministre des Affaires étrangères à s'acquitter de ses responsabilités concernant les relations internationales du Canada. Rien de ce qui était déjà prévu n'a été omis ici.

Troisièmement, le gouvernement a décidé de maintenir l'étroite intégration des programmes, des politiques et de l'aide en matière de développement international qui existe actuellement par rapport à l'ensemble de notre politique étrangère. Nous sommes tous au courant de la symétrie qui existe, par exemple, entre l'approche multilatérale du Canada, que certains décrivent comme le génie de notre pays et notre développement international, notre bon travail concernant la gouvernance et la primauté du droit dans d'autres pays. Ce que nous faisons actuellement en Afghanistan en est un bon exemple.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de son excellent discours et des réponses qu'il a données à la députée néo-démocrate. Elle les aura certainement trouvées très claires.

Le projet de loi porte sur la scission du ministère des Affaires étrangères, dont nous avons déjà parlé. Je voudrais cependant m'attarder à l'avenir de notre pays et parler du gouvernement et de ce qu'il fait pour régler certains problèmes qui ont longtemps semblé insolubles.

Initiatives ministérielles

Je pense notamment à la prévention du génocide, à la lutte contre la pandémie du sida, la malaria et d'autres maladies qui tuent des millions de personnes dans le monde. D'autre part, il faudra modifier notre conception de l'aide, de manière à éviter le gaspillage et à faire en sorte que l'argent qui y est consacré soit utilisé le plus efficacement possible. Nous devons mettre l'accent sur une aide ciblée et efficace pour pouvoir résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les populations de certaines des régions les plus pauvres du monde. Il y a aussi le problème du terrorisme.

Nous devons avoir une nouvelle vision qui fasse en sorte que l'aide, par exemple, soit ciblée et coordonnée, et que les échanges commerciaux soient équitables et efficaces. Le NPD a soulevé de nombreuses questions importantes concernant les échanges commerciaux équitables.

De fait, c'est une question qui préoccupe beaucoup mon parti. C'est aussi le cas du ministre des Affaires étrangères et du ministre du Commerce international, qui travaillent dur avec nos partenaires pour réduire les obstacles au commerce.

Le gouvernement a présenté deux importants projets qui, je crois, méritent l'appui de tous les députés. Le premier est le L20 et le second, Solidarité Canada. Le L20, qui pourrait être une nouvelle organisation dynamique et ciblée regroupant des pays du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, des pays développés ou en voie de développement, pourrait tenter de résoudre les problèmes apparemment insolubles dont je parlais. Le second projet, Solidarité Canada, pourrait faire appel aux personnes les plus brillantes et les plus compétentes de notre pays, notamment dans la profession médicale, chez les ingénieurs, les enseignants ou ailleurs, pour qu'elles recherchent ensemble des solutions à ces problèmes.

Je voudrais poser une question simple au député. Comment conçoit-il l'avenir de Solidarité Canada et du L20 après la scission du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international?

• (1315)

M. David McGuinty: Monsieur le Président, ce qu'il y a de remarquable, dans le travail du premier ministre, et ce que les députés ne devraient pas perdre de vue, c'est qu'il a été l'un des premiers à préconiser l'expansion du G-7 pour en faire un L20.

Pourquoi a-t-il pris cette initiative? Je suis convaincu qu'il l'a fait parce qu'il comprenait qu'un certain nombre d'États-nations des quatre coins du monde doivent se réunir et, à certains égards, faire contrepois à la puissance économique des États-Unis, par exemple.

Il ne faut pas en déduire que notre parti est hostile aux États-Unis ou aux Américains, mais simplement qu'on a besoin d'un groupe tel que le L20, et j'estime que, en toute justice et objectivité, il faut féliciter le premier ministre d'avoir propagé cette idée au niveau international.

Solidarité Canada est une merveilleuse occasion pour les jeunes Canadiens de se rendre à l'étranger et de propager le message du multilatéralisme, de la tolérance et de la diversité aux quatre coins du globe.

Voilà une chose que la scission ou l'essaimage du ministère des Affaires étrangères facilitera sur le plan de la gestion, du soutien, de la diffusion du message: l'idée du L20 est constructive pour le Canada et le monde entier, et les messages de Solidarité Canada, qui ont présidé à sa création, répondent à un besoin désespéré, à un moment où il y a tant de points chauds et de conflits dans le monde entier.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que j'interviens en cette Chambre sur le projet de loi C-32, un projet de loi qui vise à diviser les responsabilités et les fonctions du ministère des Affaires étrangères de celles du ministère du Commerce international.

Hier, j'ai déjà eu la chance de prendre la parole sur le projet de loi C-31 qui visait, à toutes fins pratiques, les mêmes buts. Cependant, je pense qu'il est important de rappeler que les discussions et les débats que nous avons ici, en cette Chambre, ne peuvent être concluants si les débats en amont ne se tiennent pas, particulièrement en ce qui a trait au décret qui a été déposé et adopté par le gouverneur en conseil au mois de décembre 2003.

Ce que nous faisons ici aujourd'hui—et je suis assez d'accord avec ma collègue du NPD—, c'est de débattre d'une question qui, au fond, a déjà été réglée le 12 décembre 2003 par l'adoption d'un décret. Tout ce que fait ce projet de loi, ce n'est pas banal bien sûr, mais il lance une discussion sur des enjeux qui ont déjà été déterminés et qui s'intègrent dans un projet de loi qui a été déposé le 7 décembre 2004.

Il est important de s'interroger sur les véritables motifs qui guident le gouvernement à débattre aujourd'hui de ce projet de loi C-32. En effet, les députés et les ministres de l'autre côté de la Chambre tentent de nous faire croire que ce projet de loi n'est qu'administratif et technique, n'ayant aucune essence, ne possédant aucune vision quant aux enjeux et aux préoccupations du gouvernement de l'autre côté.

Bien au contraire, ce que ce Parlement s'apprête à adopter n'est pas banal. Au fond, c'est la concrétisation d'une vision qui vise à séparer un certain nombre de droits par opposition au commerce international. Alors que la mondialisation ne peut plus se faire en vase clos, au moment où l'approche d'une gestion par silo est rejetée partout dans le monde pour laisser place à une plus grande intégration de la protection des droits—que ce soit les droits humains, du travail ou environnementaux—à l'intérieur des mécanismes de mondialisation, nous avons un gouvernement, de l'autre côté, qui tente de nous faire adopter un projet de loi qui vise à défaire ce qui, sur le plan international, est pourtant reconnu.

Il faut rappeler que le ministère des Affaires étrangères a fait l'objet de plusieurs réorganisations par le passé. Il faut se rappeler qu'en 1971, sous la direction de Pierre Elliott Trudeau, il y a eu cette intégration du personnel du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Il faut aussi se rappeler qu'en 1981, il y a eu une autre réorganisation ainsi qu'en 1982. Cette dernière visait à intégrer et à muter les activités de l'ACDI, de l'industrie du commerce, de la politique du commerce à l'intérieur du ministère.

On aurait pu le comprendre, il y a 25 ans, au moment où nos exportations représentaient à peine un 20 p. 100 du PIB canadien, qu'une décision comme celle-là pouvait être favorisée. Cependant, nous sommes dans un contexte d'ouverture des marchés, d'une plus grande libéralisation qui fait que maintenant, plus de 40 p. 100 de nos exportations figurent dans le produit intérieur brut du Canada.

Du même coup, il y a une discussion mondiale qui se tient sur l'importance d'intégrer la protection de l'environnement, des droits humains et des droits du travail dans la prise de décision de nos gouvernements.

Initiatives parlementaires

•(1320)

Au moment où à Davos, sur les tribunes internationales, des groupes de la société civile tentent de se faire entendre pour intégrer ces préoccupations aux règles du commerce, on a un gouvernement qui vise à diviser le rôle des Affaires étrangères de celui du Commerce international. Il souhaite faire en sorte que se réalisent des projets comme celui du bouclier antimissile, avant même que la révision de la politique des affaires étrangères n'ait été entreprise au Canada. Cela lui convient qu'on fasse la distinction entre le commerce et la politique des affaires étrangères. Il souhaite même que l'on fasse la distinction entre la politique étrangère du Canada et celle de la défense nationale, afin que cette approche par silo puisse se perpétuer.

J'écoutais le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, il y a quelques minutes. Je comprends qu'il soit en faveur du projet de loi. Pourquoi? Parce qu'il souhaite justement qu'il y ait cette séparation entre le ministère des Affaires étrangères et celui du Commerce international. Il souhaite faire en sorte que se réalisent des projets comme celui du bouclier antimissile, avant même que la révision de la politique des affaires étrangères n'ait été entreprise au Canada. Cela lui convient qu'on fasse la distinction entre le commerce et la politique des affaires étrangères. Il souhaite même que l'on fasse la distinction entre la politique étrangère du Canada et celle de la défense nationale, afin que cette approche par silo puisse se perpétuer.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, entrevoyons les choses de façon complètement différente. Notamment, mon collègue d'en face, avec qui j'ai fait une mission en Ukraine au mois de décembre, donnait comme exemple l'importance de diviser les deux ministères. Pourtant, depuis que le Canada a reconnu l'indépendance de l'Ukraine, un des aspects fondamentaux, ce sont ses règles de commerce et ses échanges avec l'Ukraine, qui est la pierre angulaire de nos échanges.

Au moment où les Ukrainiens se battaient pour un retour à la démocratie, le gouvernement tentait de nous faire croire que les enjeux commerciaux ne doivent pas jouer dans la balance lorsqu'on se trouve dans un pareil processus. Croit-on qu'à partir du moment où des sociétés tentent de rétablir la voix démocratique dans leur pays, les échanges commerciaux entre le Canada et ces pays ne doivent pas jouer dans la balance? Je pense que oui.

Le meilleur exemple, c'est la Chine. Ce pays vit présentement un boum économique important, de pair avec une croissance et un développement accélérés, ce qui provoquera fort probablement un accroissement des échanges commerciaux entre le Canada et la Chine. Le gouvernement d'en face est-il en train de nous dire que la politique et le respect des droits humains ne doivent pas jouer dans les échanges commerciaux que nous entretiendrons dans l'avenir avec la Chine? Au contraire, il faut intégrer ces prises de décisions et ces échanges commerciaux à l'échelle internationale dans la politique étrangère du Canada.

C'est d'autant plus vrai qu'on a vu le commerce évoluer au cours des dernières années. Il faut rappeler le rôle de Commerce international Canada, lequel comporte trois éléments essentiels: promotion du commerce international, promotion et partenariat des investissements, et politique commerciale et économique.

La promotion du commerce international, cela va de soi. J'aimerais cependant attirer l'attention sur les deux autres aspects du mandat de Commerce international Canada, notamment le partenariat d'investissements. C'est comme si, de ce côté-là de la Chambre, les investissements n'avaient symbole et réalité que sur la base de ce que nous avons réalisé depuis 10, 15 ou 20 ans.

•(1325)

Pourtant, de nouvelles préoccupations sont en émergence sur le plan de l'investissement. On a vu se développer, ces dernières années, ce qu'on appelle l'« investissement responsable ». En effet,

avant d'investir, on examine sérieusement si les droits du travail et les droits sociaux sont respectés. Voilà, à mon avis, une vision intégrée de partenariat d'investissement qui, bien souvent, est développée par de petites entreprises qui sont visionnaires et qui souhaitent voir ces droits humains respectés.

Si des groupes de la société civile, si des individus croient en cet investissement responsable—personnellement, j'y crois—, on devrait s'attendre à ce que le gouvernement, de l'autre côté, y croie tout autant. La façon de l'exprimer clairement aurait été de maintenir et de ne pas diviser la politique étrangère et le commerce international.

Il y a un autre aspect. Le troisième mandat de CIC, c'est une politique commerciale et économique, comme si les politiques commerciales et économiques restaient les mêmes et n'étaient pas en évolution. Rappelons au gouvernement que le commerce équitable—non pas le commerce pour le commerce—, c'est le commerce à partir de la production de biens avec une valeur ajoutée où le caractère humain est intégré au produit et à sa valeur. C'est comme si, pour le gouvernement, cela n'existait pas. Si le gouvernement croyait vraiment au commerce équitable, il garderait les conditions qui permettent à ces petits groupes de se réaliser. Non, on décide de faire dire que le commerce, c'est le commerce.

C'est le même exemple qu'on a sur le plan de la biodiversité, lorsque le Canada décide de ne pas ratifier le Protocole de Carthagena sur la biosécurité. En ne ratifiant pas le protocole sur la biosécurité, il ne veut pas faire la distinction entre un produit qui contient des OGM et un produit traditionnel. Par conséquent, on ne veut pas faire cette distinction entre les différents produits sur le marché.

Dans une politique qui permet et qui devrait permettre la cohérence, on doit rejeter ce projet de loi qui, à mon avis, est un manque évident d'efficacité sur le plan des ressources humaines et une incohérence flagrante sur le plan des services. C'est une décision qui, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, est carrément inopportune et surtout injustifiée. C'est pour ces raisons que nous voterons contre ce projet de loi.

•(1330)

Le vice-président: Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait agir dans le domaine du prix de l'essence: a) en mettant en place un office de surveillance du secteur pétrolier chargé de produire un rapport annuel sur tous les aspects de l'industrie, notamment le mécanisme de fixation des prix et les aspects concurrentiels, dont le directeur indépendant serait nommé après consultation des intervenants du secteur et du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie pour un mandat de trois ans et que le dit Comité soit chargé d'étudier ce rapport; b) en présentant des amendements visant à renforcer la Loi sur la concurrence, notamment de manière à ce que le Commissaire à la concurrence puisse initier des enquêtes, assigner des témoins et assurer leur confidentialité.

—Monsieur le Président, les hausses de prix des produits pétroliers à intervalles réguliers, la plupart du temps sans raison palpable ou avec des justifications sans fondement, ont amené le Bloc québécois à agir en 2003.

Initiatives parlementaires

Dans son rapport de novembre 2003, en réponse à la motion unanime proposée par le Bloc québécois en février 2003, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, qui s'était penché sur la question, a découvert la nécessité de créer un office de surveillance du secteur pétrolier. Le gouvernement actuel, alors largement majoritaire et tout aussi arrogant, a rejeté cette recommandation, et ce, malgré un avis unanime de ce comité dont faisaient partie les libéraux, et plus particulièrement l'actuel ministre de l'Immigration.

Le ministre des Finances de l'époque, l'irresponsable ministre des Finances de l'époque, devrais-je dire, et tout aussi irresponsable premier ministre actuel a poussé l'insolence jusqu'à modifier le système d'imposition afin de favoriser les pétrolières encore un peu plus en diminuant de 27 à 21 p. 100, sur trois ans, le taux d'imposition sur les profits, pour instaurer l'inverse aux entreprises minières dans une période où la valeur des métaux était à son plus bas niveau.

Comme résultat, uniquement en Abitibi-Nord du Québec, en Abitibi-Témiscamingue, en Estrie et à plusieurs autres endroits au Québec, plusieurs mines ont fermé, jetant sur le pavé plusieurs centaines de travailleurs, alors que les pétrolières, lors du premier trimestre de 2004 seulement, se sont enrichies de revenus additionnels frisant le milliard de dollars, incluant l'augmentation de la marge au raffinage.

En ce qui concerne le consommateur, les camionneurs, les chauffeurs de taxi, les citoyens des régions et les transporteurs, que ce soit routiers ou aériens, ce gouvernement n'a jamais rien fait pour leur venir en aide. Je ne parle pas de certains transporteurs navals qui cachent leurs avoirs dans des paradis fiscaux, dont les bateaux battent pavillon de complaisance, qui font leurs achats partout ailleurs et qui vidangent leurs bateaux dans des eaux canadiennes et, de préférence, québécoises.

Abordons maintenant les hausses de prix des produits pétroliers. Tel que je l'ai mentionné au début de ma présentation, les prix des produits pétroliers subissent des hausses démesurées depuis plusieurs années. Cela s'est produit en 1999, à l'hiver 2000-2001, à l'hiver 2003 et encore une fois en 2004.

En mai 2004, des records furent enregistrés dans la région de Montréal, avec une moyenne hebdomadaire atteignant les 99,7¢ le litre pour l'essence ordinaire, faut-il le préciser. Toutes sortes de raisons aussi fausses les unes que les autres furent invoquées, comme la guerre en Irak, le froid intense, les taxes, le sabotage de pipelines et la diminution de la production des pays arabes, pour ne nommer que celles-là.

Or, il appert jusqu'à maintenant qu'aucune de ces excuses n'a eu d'effet sur les prix à la pompe et qu'en fait, elles n'ont absolument rien à y voir. Il y a eu des pénuries créées de toutes pièces et, chaque fois, ce gouvernement s'est complu dans cette situation, même quand 53 p. 100 des revenus générés prenaient la route des États-Unis.

Précisons que de mai 2002 à mai 2003, les marges de profit ont augmenté de 62,33 p. 100, et de mai 2003 à mai 2004, elles ont augmenté de 86 p. 100. Autrement dit, elles sont parties de 29,5¢ à 54,9¢ le litre, au moment où le taux d'inflation se situait à 2 p. 100, justement parce qu'il était influencé par la hausse vertigineuse des prix des produits pétroliers.

Pour démontrer à quel point ce gouvernement ne considère d'aucune façon les consommateurs, il nous suffit de regarder l'augmentation de 2000 par rapport à l'année 1999 pour constater que le prix des produits pétroliers a plus que doublé. Et ce gouvernement, sur les pressions des partis d'opposition, avait établi

une aide aux contribuables pour compenser les coûts de chauffage. Cependant, de 1999 à 2002, les prix des produits pétroliers ont quintuplé et cette clause a disparu, et ce, malgré une augmentation encore plus importante lors de l'année 2003 à 2004.

• (1335)

Ce premier ministre, qui était alors ministre des Finances et actionnaire d'une pétrolière de l'Ouest, en flagrante apparence de conflits d'intérêts, ne s'est pas gêné, pas plus que dans le programme des commandites, pour soustraire 6 p. 100 de l'imposition sur les profits de ces pétrolières.

Comprenez-moi bien, je ne l'accuse pas de s'être enrichi. Il en a probablement perdu, mais ce n'est pas cela qui va nous faire pleurer quand nous pensons à tous ces pauvres bougres qui ont complètement perdu leurs économies de toute une vie, ou encore ceux qui sont incapables de prendre une retraite prévue, justement en partie à cause de l'inertie de ce ministre à régulariser la situation.

Il ne faut pas s'en cacher, l'inflation causée par les prix de l'essence a eu énormément d'effets et de rebondissements sur les prix à la consommation, sur les prix du transport—pour ceux qui pouvaient les modifier dans un délai assez court—, sur la survie de certains transporteurs, qu'ils soient de passagers, de marchandises, aériens ou routiers. On peut penser à Air Canada, par exemple.

Le plus choquant dans tout cela, et je le répète, c'est de savoir qu'au moins 53 p. 100 de ces profits ne faisaient même pas escale au Canada avant de s'en aller aux États-Unis. La même chose continue de s'appliquer encore aujourd'hui avec ce gouvernement. Qu'il suffise de mentionner l'impression de notre argent en Allemagne, la fabrication de brochures publicitaires en Chine et surtout l'incitation très explicite aux entreprises du vêtement d'aller s'installer dans les paradis de l'esclavage.

Il y a eu une époque où le gouvernement fédéral est intervenu avec présence et autorité dans l'industrie pétrolière pour aider les producteurs eux-mêmes dans les années 1960. C'était sur la recommandation de la Commission Borden. En 1974, il y a eu un gel des prix du pétrole canadien à un niveau inférieur au prix mondial. En 1975, il y a eu la création de Pétro Canada pour servir de ligne de conduite à l'industrie. Elle a coûté très cher aux Canadiens.

Ce fut bénéfique pendant un certain temps, c'est-à-dire jusqu'au moment où ce gouvernement se rend compte que c'était un bel endroit pour graisser les petits amis, tous aussi avides que ceux d'aujourd'hui, pour ensuite leur offrir un magnifique cadeau en leur cédant la moitié de cette entreprise étatique à un prix qui fut considéré dérisoire à l'époque.

C'est à partir de ce moment que la mission réelle de celle-ci a complètement été remise, et elle est devenue un chef de file dans les hausses de profits au détriment des actionnaires qu'étaient les Canadiens. Ce gouvernement a décidé de céder à une autre firme de ses amis le soin de liquider définitivement ce qui restait de cette entreprise qui venait de voir se réaliser un bond de 564 p. 100 de ses profits.

Depuis 1984, le gouvernement fédéral a été beaucoup plus préoccupé à libérer les marchés pétroliers de leurs obligations qu'à protéger les consommateurs et autres entreprises du contrôle déloyal du marché pétrolier, allant jusqu'à leur présenter la possibilité d'ajouter de nouveaux milliards de dollars à leurs bénéfices déjà exorbitants.

Initiatives parlementaires

Au lieu de bonifier ces surplus éhontés, il aurait été de mise de surtaxer les profits excessifs. Cela aurait peut-être eu pour effet de décourager ces profits excessifs. Il aurait tout aussi bien pu exiger une diminution des émanations dans l'atmosphère. Avec une certaine partie de ces surplus, nous n'aurions peut-être pas les mêmes discussions aujourd'hui sur cette diminution.

Malgré l'insistance des grandes pétrolières à vouloir convaincre les consommateurs qu'ils sont bien servis par le marché actuel, un élément demeure sans réponse: il existe un manque de transparence flagrant.

Le manque de fermeté de la Loi canadienne sur la concurrence empêche les enquêtes du Bureau de la concurrence d'être efficaces.

Chaque fois qu'une crise survient, la population se pose des questions sur l'industrie du pétrole. Il est grand temps de mettre un terme aux crises chaque fois que le prix du pétrole monte soudainement en flèche.

Ce n'est une cachette pour personne. Les crises sont en grande partie attribuables au manque de concurrence de l'industrie pétrolière dont 75 p. 100 des parts du marché appartiennent aux trois plus gros raffineurs. La hausse des profits de ces pétrolières découle directement de la marge à l'étape du raffinage.

Habituellement, selon l'AQUIP, il en coûte entre 2,5¢ et 4¢ pour raffiner un litre d'essence. Lorsque la marge de raffinage se situe entre 4¢ et 6¢ le litre, la compagnie fait de bonnes affaires.

• (1340)

Entre 1998 et mars 2003, les marges ont été en moyenne de 7,2¢ le litre. Pourrait-on dire que c'était très bon? À partir du début de mars 2003, ces marges ont oscillé entre 9,5¢ et 11¢ le litre, pour atteindre 11,4¢ en mars 2004 et un montant presque incroyable de 21,7¢ le litre de marge de profits.

Les impacts sont très importants pour certaines catégories de citoyens et l'économie en général, comme les exploitants d'érablières pour leur chauffage et la cuisson de leur sirop, les agriculteurs pour leurs machineries agricoles, les camionneurs à contrat, tous ceux qui chauffent au mazout, les transports en commun, les compagnies d'autobus qui ont vu leur clientèle fondre à cause de l'augmentation des prix, tout comme les compagnies aériennes et l'industrie du tourisme.

Une première solution avait été proposée. Le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, dans son rapport sur la Loi sur la concurrence, recommandait un renversement du fardeau de la preuve pour traiter les ententes entre concurrents et déterminer s'il y a complot. Il incomberait dorénavant à la partie souhaitant conclure une entente de prouver la valeur sociale ultime de cette entente. Le Bloc québécois a appuyé ce rapport.

Au Comité de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, le 5 mai 2003, le commissaire à la concurrence, M. Von Finckenstein, a soulevé comme lacune à la loi actuelle sur la concurrence le manque de pouvoirs d'enquête s'il mène une étude sur l'industrie et le besoin d'un organisme indépendant avec pouvoir de faire comparaître des témoins et recueillir l'information avec le pouvoir de protéger l'information confidentielle que personne ne veut partager, mais qui serait essentielle à une conclusion basée sur les faits réels.

En effet, comment peut-on recueillir de l'information si on ne peut ni faire la divulgation des documents, ni protéger les témoins?

La deuxième solution proposée consiste en un office de surveillance du secteur pétrolier. Le gouvernement libéral a présenté

le 2 avril 2004 sa réponse à ce rapport du comité permanent. Il a dit non à la création d'un office de surveillance. Il s'est simplement engagé à favoriser la distribution et la compréhension des renseignements sur les prix des produits pétroliers. Même si les libéraux du comité, dont l'actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, avaient appuyé le rapport, voilà un autre exemple du déficit démocratique qui existe sous le premier ministre actuel.

Comme il ne me reste qu'une minute, je termine ainsi. Dans ce sens, je recommande à tous les députés de cette Chambre d'appuyer cette motion afin de régulariser la qualité de vie de tous les contribuables dans chacune de nos circonscriptions ainsi que pour régulariser et contrôler toute tendance à l'inflation.

• (1345)

[Traduction]

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser quelques questions à mon collègue pour préciser certains points.

Le député semble remettre en question la validité des chiffres dont nous disposons. Comme il l'a à juste titre souligné, c'est en 1995, dans le cadre de l'examen des programmes, que l'actuel premier ministre, qui était à l'époque ministre des Finances, a enlevé de nombreuses fonctions au ministère des Ressources naturelles, dont celle d'examiner le prix de l'essence. Toutefois, certaines sociétés ouvertes, dont MJ Ervin & Associates, publient quotidiennement les prix sur Internet. Je siégeais au comité lorsque la question a été étudiée. En fait, aucun témoin ayant comparu devant le comité, même ceux qui prétendaient qu'il y avait collusion, n'a remis en question la validité des chiffres publiés par MJ Ervin & Associates.

J'aimerais entendre les commentaires du député à ce sujet. Accepte-t-il les chiffres que publie la société MJ Ervin & Associates? De son point de vue, ces chiffres sont-ils exacts? Est-ce une des raisons qui motivent sa motion?

Par surcroît, le Bureau de la concurrence peut déjà faire enquête sur ces questions s'il reçoit des plaintes écrites de six citoyens. Il me semble que c'est un seuil assez bas. Si le député estime que c'est insuffisant, ce qui est de toute évidence le cas, qu'il explique sa position?

[Français]

M. Yvon Lévesque: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. J'ai mentionné qu'en 1975, le gouvernement avait créé une entreprise du nom de Petro-Canada, qui a coûté très cher aux Canadiens, dans le but de régulariser l'industrie pétrolière au Canada.

En ce qui concerne les prix de l'essence publiés sur Internet, on ne met pas en doute ces chiffres. La seule chose que l'on met en doute, c'est le besoin de fixer des prix aussi élevés. Aucune raison n'a été donnée pour justifier des prix aussi élevés, parce que le prix du baril de pétrole n'a rien à voir avec le prix à la pompe. C'était toujours la marge de raffinage qui a fait augmenter le prix du pétrole. La marge de profit au raffinage qui est raisonnable pour une compagnie a été évaluée entre 2,5¢ et 4¢ le litre.

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de la circonscription d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou pour son exposé.

Initiatives parlementaires

Nous savons qu'il existe des taxes sur le prix de l'essence: TPS, TVQ et taxes fédérale et provinciale. Est-ce que les taxes sur l'essence sont responsables des hausses du prix du litre d'essence?

J'aimerais également qu'il nous explique la variance quant à la taxe sur l'essence dans chacune des régions du Québec.

M. Yvon Lévesque: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Même si certains trouvent que les taxes sont élevées, les taxes fluctuent à peine et n'expliquent aucunement les variations du prix de l'essence, puisqu'une très grande partie de ces taxes sont fixes et ne varient pas.

Par exemple, au fédéral, il y a un montant fixe de 10¢ sur le prix de l'essence. Pour le gouvernement du Québec, c'est un maximum de 15,2¢ le litre pour les régions centrales.

La taxe sur l'essence provinciale est modulée en fonction de quatre zones de taxation. Dans les régions centrales au Québec, la taxe se situe à 15,2¢. Dans les régions périphériques, soit la Côte-Nord, le Lac-Saint-Jean et l'Abitibi, par exemple, elle se situe à 10,55¢ le litre. Dans les régions spécifiques comme Rimouski, La Tuque, elle est à 12,9¢ le litre, et dans les régions frontalières, la taxe varie jusqu'à un maximum de 14,2¢ le litre. La TPS se situe à 7 p. 100; la TVQ, à 7,5 p. 100. Ainsi, seules la TPS et la TVQ varient à la suite d'une hausse avant les taxes.

• (1350)

[Traduction]

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je remercie notre vis-à-vis d'avoir présenté sa motion d'initiative parlementaire. C'est un effort très noble et je voudrais en parler aujourd'hui en deux parties.

Tout d'abord, je voudrais parler de la motion n° 165 en m'arrêtant sur la notion d'un office de surveillance du secteur pétrolier. La première proposition réclame la création d'un office de ce genre qui produira un rapport annuel sur tous les aspects de l'industrie aux fins d'étude par le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie.

Cette proposition ressemble beaucoup à une recommandation formulée par l'ancien Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie en novembre 2003 à la conclusion de son rapport sur les prix de l'essence au Canada. Cependant, dans sa recommandation, le comité a précisé à ce moment-là qu'un des rôles essentiels de l'office devrait être la collecte et la diffusion de données sur les prix. Par contre, la motion supprime toute allusion à la collecte et à la diffusion de données sur les prix et donne plutôt à l'office le mandat de produire un rapport « sur tous les aspects de l'industrie, notamment le mécanisme de fixation des prix et les aspects concurrentiels ». Elle donne donc un rôle encore plus large à ce nouvel office.

De plus, je dois faire remarquer que le comité concluait son rapport ainsi:

En ce qui concerne l'action du gouvernement fédéral, le Comité estime que le Bureau de la concurrence possède suffisamment de pouvoirs, de personnel et de ressources affectés à la supervision des aspects concurrentiels de l'industrie du pétrole.

En fonction de cette conclusion, je me dois de demander pourquoi nous avons besoin d'un office doté d'un mandat élargi consistant à produire un rapport annuel « sur tous les aspects de l'industrie, notamment le mécanisme de fixation des prix et les aspects concurrentiels ».

En particulier, dans son rapport sur les prix de l'essence au Canada, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la

technologie a examiné une augmentation marquée des prix de l'essence qui s'est étalée sur plusieurs mois. Il a constaté que l'augmentation de prix:

...a pour origine les réactions de nature concurrentielle des participants de l'industrie face à une série de crises internationales de même que la température anormalement froide qui a enveloppé le nord-est de l'Amérique du Nord l'hiver dernier. Personne n'a démontré au Comité qu'il y a eu conspiration pour augmenter et fixer les prix, ou qu'il y a eu comportement abusif de la part des fournisseurs verticalement intégrés qui auraient comprimé les marges des prix de détail afin d'éliminer ou de mettre au pas des détaillants indépendants.

Dans sa réponse au rapport du comité sur les prix de l'essence au Canada, le gouvernement du Canada précise qu'il a examiné attentivement la recommandation concernant la création d'un office de surveillance du secteur pétrolier. Pourtant, le gouvernement conclut que ses activités de collecte et de diffusion de l'information, combinées à celles du secteur privé et d'autres gouvernements et organismes, « constituent la méthode la plus pratique et la plus économique d'informer les consommateurs ».

En résumé, rien ne prouve qu'on doive créer un nouvel office de surveillance du secteur pétrolier, avec les coûts que cela va inévitablement entraîner.

Passons maintenant à la partie de la motion qui propose de modifier la Loi sur la concurrence. On propose, dans la deuxième partie de la motion, que le gouvernement:

présente des amendements visant à renforcer la Loi sur la concurrence, notamment de manière à ce que le Commissaire à la concurrence puisse initier des enquêtes, assigner des témoins et assurer leur confidentialité.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a indiqué qu'il était déterminé à mettre à jour le cadre législatif des entreprises, et qu'il proposerait des modifications à la Loi sur la concurrence.

Le gouvernement a déjà respecté ce deuxième engagement. Le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et d'autres lois en conséquence, a été déposé au début de novembre 2004, et renvoyé au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie le 16 novembre. Le projet de loi découle de consultations intenses auprès de toute une gamme d'intervenants—petites et grandes entreprises, consommateurs, groupes de consommateurs, économistes et spécialistes en droit—qui avaient pour but de veiller à ce que les modifications proposées contribuent à l'établissement d'un régime concurrentiel moderne au Canada.

Le projet de loi, qui est conforme aux recommandations formulées en 2002 par le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, comprend les mesures suivantes.

Tout d'abord, il habilite le Commissaire de la concurrence à exiger que les consommateurs ayant subi des pertes à cause d'indications fausses ou trompeuses soient dédommagés. Cette mesure encouragera les entreprises à veiller à l'exactitude de leurs assertions. Elle permettra aux consommateurs de recouvrer jusqu'à la totalité de la somme dépensée s'ils ont été dupés.

• (1355)

Deuxièmement, il prévoit l'imposition de sanctions administratives pécuniaires dans les cas d'abus de position dominante dans n'importe quelle industrie. Actuellement, à l'exception des compagnies aériennes, une compagnie trouvée coupable d'abus de position dominante recevra, au maximum, une lettre du Tribunal de la concurrence lui enjoignant d'arrêter. Dans des circonstances exceptionnelles, on peut exiger un changement structurel, tel que le dessaisissement. Cette modification représente un outil supplémentaire pour veiller au respect de la Loi sur la concurrence.

Initiatives parlementaires

Troisièmement, le projet de loi abroge les dispositions qui ne visent que l'industrie aérienne de sorte que la loi redevient une loi d'application générale.

Quatrièmement, il décriminalise la discrimination par les prix, la discrimination régionale par les prix, les prix d'éviction, les remises promotionnelles et, encore plus important, l'abus de position dominante de sorte que ces infractions ressortent dorénavant des tribunaux civils. Ceci veut dire que les cas de prix d'éviction feront l'objet d'audiences poussées qui détermineront les répercussions économiques probables. Les cas seront aussi référés au Tribunal de la concurrence qui applique une norme de preuve moins stricte qu'au criminel.

La motion dont nous sommes saisis n'est pas claire. Elle ne décrit pas quelles modifications sont proposées, à part celles qui visent le renforcement de la Loi sur la concurrence.

Voyons les faits. Le commissaire peut actuellement entreprendre des enquêtes s'il a des raisons de croire qu'une infraction a été commise ou que l'adoption d'une ordonnance corrective par le Tribunal de la concurrence est justifiée. Le commissaire peut convoquer des témoins, sous réserve d'une autorisation judiciaire; il doit aussi garder l'information confidentielle, conformément à l'article 29 de la Loi sur la concurrence.

Ce n'est pas clair, mais la motion n° 165 peut laisser entendre que le commissaire devrait être habilité à mener des enquêtes sur les marchés ou sur les pratiques de l'industrie, même s'il n'y a aucune raison de croire qu'une infraction a été commise, lorsque d'importantes questions sont soulevées relativement à la concurrence.

D'autres députés du Bloc québécois ont dit publiquement qu'il s'agirait là d'une amélioration à la Loi sur la concurrence et ils ont mentionné une étude de l'industrie pétrolière pour expliquer pourquoi pareils pouvoirs sont nécessaires.

Voici toutefois le constat que le gouvernement a fait. Lors de consultations récentes à l'échelle nationale sur différents moyens de renforcer la Loi sur la concurrence, il a notamment été proposé d'autoriser le commissaire à demander à un organisme indépendant, comme le Tribunal canadien du commerce extérieur, d'enquêter sur la situation de la concurrence et le fonctionnement des marchés dans n'importe quel secteur de l'économie canadienne. Certains intervenants ont appuyé l'idée des enquêtes générales ou axées sur un marché, mais bon nombre se sont opposés avec véhémence à cette proposition.

Ils ont exprimé de sérieuses réserves concernant les modalités d'exécution, le temps que prend généralement ce genre d'enquête et les coûts importants que devront probablement payer les gouvernements et les entreprises pour des enquêtes de cette nature.

Je crois savoir que le Bureau de la concurrence a tenu compte de ces réserves et qu'il examine actuellement des solutions adoptées dans d'autres secteurs de compétence comparables et disposant de pouvoirs d'enquête généraux au sujet de questions liées à la concurrence.

Cela m'amène à mon dernier argument. La Loi sur la concurrence, qui date de 1889, est une loi d'application générale qui établit un cadre à l'intérieur duquel les entreprises peuvent fonctionner. Il est important d'aborder les changements à y apporter en tenant bien compte, et en étant parfaitement conscient, des répercussions possibles des modifications proposées. Rien ne prouve qu'une agence de surveillance du secteur pétrolier soit nécessaire.

Par ailleurs, si la motion vise des enquêtes générales ou axées sur les marchés, je crois comprendre que le Bureau de la concurrence redouble actuellement d'efforts pour résoudre les problèmes soulevés par les intervenants lors des consultations.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet de la motion n° 165, dont voici le libellé:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait agir dans le domaine du prix de l'essence: a) en mettant en place un office de surveillance du secteur pétrolier chargé de produire un rapport annuel sur tous les aspects de l'industrie, notamment le mécanisme de fixation des prix et les aspects concurrentiels, dont le directeur indépendant serait nommé après consultation des intervenants du secteur et du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie pour un mandat de trois ans et que le dit Comité soit chargé d'étudier ce rapport; b) en présentant des amendements visant à renforcer la Loi sur la concurrence, notamment de manière à ce que le Commissaire à la concurrence puisse initier des enquêtes, assigner des témoins et assurer leur confidentialité.

À titre de membre du Comité de l'industrie qui s'est penché sur cette question, j'aimerais renseigner la Chambre sur le contexte à l'origine de cette motion. Le comité a étudié la question à fond. Il a produit un rapport à ce sujet en novembre 2003. Le comité a formulé une recommandation de nature semblable au contenu de la partie a) de la motion, quoique moins détaillée, comme vient de le souligner le député.

En ce qui concerne la partie b) de la motion, il est vrai que le prix de l'essence est en général plus élevé au Québec qu'en Ontario. Des députés du Bloc prétendent depuis longtemps qu'il y a collusion dans l'industrie et que ce prix devrait être réglé.

Toutefois, il importe de souligner qu'on n'a jamais fait la preuve concrète d'une telle collusion. En fait, le commissaire à la concurrence a fait remarquer que l'industrie avait fait l'objet d'une enquête à 18 ou à 19 reprises à ce sujet et que, chaque fois, on avait constaté l'absence de toute collusion, sauf dans des cas négligeables de vente locale au détail, mais pas pour le prix du pétrole brut, qui est déterminé au niveau mondial, ni pour le prix du gros, qui est déterminé par les conditions du marché nord-américain.

Par ailleurs, je souligne, comme le gouvernement l'a fait à de nombreuses occasions, et à juste titre, que, au Canada, le prix de l'essence peut être réglé au palier provincial. En effet, les gouvernements des provinces ont toute liberté pour le régler. Au Québec, si le gouvernement souhaite le faire, il n'a qu'à le régler s'il croit que c'est dans l'intérêt de ses habitants.

Il importe de signaler, toutefois, que le Canada figure parmi les pays du monde où l'essence est la moins chère. Tout le monde peut obtenir ces chiffres en naviguant sur Internet. L'Agence internationale de l'énergie souligne que, en 2003, lorsque le Comité de l'industrie a effectué cette étude, le Canada arrivait en deuxième place, après les États-Unis, pour le prix le plus bas. Si l'on enlève les taxes aux États-Unis et au Canada, on constate que c'est au Canada que l'essence est la moins chère. Pour mettre les choses en perspective, il est important de prendre cela en compte.

Je donne également certaines informations générales sur le prix. Les gens regardent le prix lorsqu'ils passent en voiture, mais ils ne comprennent pas comment ce prix est établi.

Premièrement, il y a le cours international du brut, établi en fonction de l'offre et de la demande mondiales. Ce c'est que les gens appellent le prix du baril de pétrole. De toute évidence, diverses raisons font en sorte que ce prix est très élevé depuis quelques années.

Initiatives parlementaires

Deuxièmement, il faut tenir compte du prix de gros—ou du prix de vente au détaillant—qui s'applique au produit pétrolier fini utilisé pour les voitures et qui comprend le raffinage dans une raffinerie. Pour nous, au Canada, le prix est établi dans le contexte nord-américain.

Troisièmement, il y a le prix local que nous voyons lorsque nous allons faire le plein, et ce prix est fixé selon le marché régional. Il varie de ville en ville, de province en province, de région en région. Ce prix dépend en grande partie de facteurs locaux. Cependant, le prix de vente au détail comprend les taxes, et les membres de mon parti n'ont pas ménagé leurs efforts pour attirer l'attention sur ces dernières.

J'aimerais signaler que selon le rapport du comité permanent présenté en 2003, sur le long terme, le prix de l'essence, sans les taxes, a augmenté de 50 p. 100 alors que les taxes sur l'essence ont augmenté de 67 p. 100. Les taxes sont la composante qui augmente le plus rapidement dans le prix de l'essence à la pompe. Nous devons tous comprendre clairement ce fait.

Le fardeau fiscal à la pompe a été invoqué comme l'une des raisons qui expliquent pourquoi le prix est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. En fait, si on fait abstraction des taxes et si on tient compte du taux de change, le prix de l'essence est très comparable dans les deux pays et il est même inférieur au Canada qu'aux États-Unis.

● (1400)

J'aimerais rappeler à mes collègues du côté ministériel qu'ils ont promis de se pencher sur toute la politique relative à la taxe sur l'essence, d'abord par rapport à la TPS, mais aussi en ce qui concerne la taxe d'accise de 10¢ le litre et sa répartition entre les provinces et les municipalités, pour les infrastructures. Cette promesse est vieille de deux ou trois ans. Il faudrait certes l'honorer.

Revenons à la question de la possibilité de collusion au sein de l'industrie. Les députés membres du comité permanent ont entendu les témoignages de toutes les parties. Les députés, tous partis confondus, ont eu l'occasion de faire valoir leurs arguments. Selon la preuve, il est clair que l'augmentation du prix de l'essence au début de 2003 n'a pas été causée par une collusion. La question a fait l'objet d'une enquête à 19 reprises. Je pense qu'il est important de reprendre les propos du Commissaire à la concurrence qui a dit, à l'époque: « nous n'avons jamais trouvé de preuve de quelque type de collusion que ce soit, sauf très localement, lorsque quelques stations se regroupent pour garder les prix à un certain niveau. Dans ces cas-là, nous avons entamé des poursuites, avec un certain succès. »

Même ceux qui ont témoigné qu'ils estimaient la collusion possible en matière de prix de l'essence n'ont pas fourni de preuves concrètes. Les représentants de la coalition de consommateurs québécois n'ont fourni au comité ni éléments de preuve, ni données. Ils se sont bornés à se dire convaincus d'une forte possibilité de fixation des prix. Or, une possibilité n'est pas un fait.

Il faut souligner ici, concernant la partie b) de la motion, que le Bureau de la concurrence dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour faire enquête en matière de collusion. Les Canadiens à l'écoute qui estiment qu'il y a collusion devraient convaincre cinq de leurs amis d'écrire au commissaire en précisant le nombre de stations qu'ils soupçonnent de collusion. Les gens qui ont des soupçons devraient réunir certains éléments de preuve et les soumettre à l'attention du Bureau de la concurrence.

Le Bureau de la concurrence a déclaré au comité que l'insuffisance des ressources entravait son travail. Ses ressources ne sont évidemment pas illimitées et il pourrait en utiliser davantage pour

exercer son mandat. Notre parti serait disposé à étudier la question. Cependant, nous ne jugeons pas opportun de donner plus de pouvoirs au Bureau de la concurrence pour le cas qui nous concerne. En effet, le bureau a fait enquête à 19 reprises à ce sujet sans jamais trouver de preuve de collusion à grande échelle. Nous estimons donc que les pouvoirs du bureau sont suffisants.

Néanmoins, nous avons invité l'industrie à mieux expliquer les prix et leurs composantes comme le prix du brut, le prix de gros, le prix de détail et les taxes. Elle a fait certains efforts en ce sens, mais elle pourrait certainement en faire davantage.

Comme je l'ai dit, si le commissaire estime que trop de cas lui sont soumis et qu'il faut plus de ressources au Bureau de la concurrence, nous serons disposés à étudier la question.

Je voudrais dire, et j'appuie ainsi indirectement le député, qu'à la suite de la publication d'un rapport en 2003, le gouvernement a parlé d'établir une sorte de commissariat à l'information. Nous avons appuyé cette idée quoique nous ne trouvions pas qu'il y avait là un besoin vraiment important. C'est pourquoi j'ai demandé au député s'il remettait en question les données fournies par MJ Ervin & Associates. Cette information est accessible à tous les Canadiens, qui peuvent suivre la courbe du prix de l'essence partout au Canada. Je les encourage à consulter cette information pour en savoir davantage sur la fluctuation des prix partout au pays.

Quoi qu'il en soit, l'industrie elle-même serait d'accord avec la création d'un commissariat à l'information sur les produits pétroliers qui informerait régulièrement les Canadiens. Selon nous, ce genre d'organisme bureaucratique ferait double emploi et n'est pas nécessaire, mais si c'est ce qu'il faut pour donner plus de poids aux arguments selon lesquels il n'y a pas de collusion au sein de l'industrie pétrolière, alors nous devrions peut-être envisager cette possibilité.

Notre principal argument consiste à dire que ceux qui voudraient porter des accusations de collusion devraient le faire en désignant précisément les actes de collusion et les coupables. Il vaut mieux y réfléchir à deux fois avant de porter des accusations contre des industries de ce pays, à moins de disposer de données solides, qui devraient alors être soumises au Bureau de la concurrence pour qu'il fasse enquête.

Pour revenir à l'élément principal du rapport du comité, il nous semble que le plus gros de la croissance des prix de l'essence vient des taxes. Notre parti a demandé une réduction des taxes, et notamment de la TPS, dans un rapport de 2003. Le gouvernement n'a tout simplement rien fait dans ce sens, alors nous l'encourageons à le faire immédiatement.

● (1405)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat né de l'initiative du Bloc québécois qui, de longue date, s'est intéressé à ce qui est certainement une des questions les plus importantes pour les consommateurs, c'est-à-dire le prix de l'essence. C'est une question importante pour eux, non seulement pour ceux qui travaillent, mais également pour les entreprises qui ont besoin d'utiliser du pétrole et du mazout.

Initiatives parlementaires

À plusieurs reprises, les députés du Bloc québécois ont tenté de faire comprendre au gouvernement que non seulement il y avait des risques de collusion dans l'industrie, mais qu'il y avait certainement un désavantage réel à l'endroit du consommateur. Qui n'a pas vécu cette expérience de commencer la fin de semaine en se présentant à une station d'essence et voir le prix du litre d'essence monter de 2¢, 3¢, 4¢, 5¢ ou 10¢?

C'était drôle pour moi d'entendre nos collègues du Parti conservateur du Canada essayer de se faire rassurants à l'endroit du comportement de l'industrie, une des industries les plus lucratives, comme on aura l'occasion de le démontrer.

Mon collègue, le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, propose donc une motion qui vise à faire deux choses. Je vais me permettre de vous lire cette motion pour que cela soit clair pour tout le monde.

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait agir dans le domaine du prix de l'essence: a) en mettant en place un office de surveillance du secteur pétrolier chargé de produire un rapport annuel sur tous les aspects de l'industrie [...]

On sait bien qu'au Canada, par exemple, le coût des médicaments est contrôlé. Alors à partir du moment où il y a une situation de relative dépendance à l'endroit des consommateurs pour un type de secteur industriel, il est tout à fait normal qu'on considère que c'est de la responsabilité de l'État de surveiller, voire même de contrôler le coût, l'indice du prix à l'inflation, l'augmentation du prix d'une denrée jugée essentielle au quotidien.

Voilà que la motion propose de mettre en place un office de surveillance, quelque chose qui soit distinct du Tribunal de la concurrence et de l'Office de la concurrence. Nous ne disons pas que cet office ne fait pas un bon travail, ni que ce n'est pas quelque chose d'utile. Nous disons qu'il n'a pas les pouvoirs pour contraindre des personnes à venir témoigner, pour mener des investigations indépendantes. Il n'a donc pas la possibilité de surveiller ni de divulguer des données, comme le disait le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou. En ce sens, l'office ne peut jouer le rôle de chien de garde auquel on est en droit de s'attendre.

Prenons le secteur des médicaments, un secteur que je connais un petit peu, en ma qualité de porte-parole en matière de santé. Le gouvernement a mis en place le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Ce conseil peut contraindre les industries à témoigner. On parle des grandes compagnies pharmaceutiques qui font de la recherche, les grandes compagnies innovatrices. Le conseil peut rendre des ordonnances qui ont la même valeur que celles de la Cour fédérale. Il peut même obliger l'industrie pharmaceutique à restituer une partie des profits qu'elle a fait lorsque ces profits apparaissent injustes parce que les prix sont réputés excessifs.

Je crois que c'est l'exemple qu'avait présent à l'esprit le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou lorsqu'il a présenté cette motion en cette Chambre.

Si on allait à Vancouver, à Toronto, à Montréal, à Moncton, dans n'importe quelle grande ville canadienne, ne pensez-vous pas qu'un peu partout au Canada, n'eut égard à toute espèce de considération partisane, nos concitoyens sont inquiets de voir cette collusion entre les industries? Quand l'une monte ses prix, tout le monde les monte en même temps. On nous dit que l'office n'a pas pu conclure à cette collusion. C'est comme un cercle vicieux. C'est un raisonnement qui est tautologique.

•(1410)

En effet, pourquoi le Tribunal de la concurrence ou la Commission de la concurrence n'a-t-elle pu en arriver à cette conclusion? Parce que dans son mandat constitutif, l'office qui peut

constituer un tribunal, soit l'Office de la concurrence, n'a pu en arriver à cette conclusion, parce qu'elle n'a pas les moyens de le faire. Elle ne peut contraindre les témoins à comparaître; elle n'a pas accès aux livres; elle ne peut divulguer des données. Voilà la raison pour laquelle ce n'est pas cette instance qui en est arrivée à cette conclusion.

Toutefois, le plus robuste des bons sens, le sens commun quand on parle à nos concitoyens, pensons plus particulièrement au moment où la fin de semaine arrive. Je me rappelle, entre autres à Montréal, avant le grand congé des vacances de la construction en juillet, la collusion à laquelle on avait assisté. En effet, les grandes compagnies pétrolières avaient augmenté les prix. Voilà qu'on est en présence d'un gouvernement mollusque où c'est la loi du silence qui règne, où l'on rejette de la main l'intérêt des consommateurs, où l'on nous dit: « Non, ce n'est pas nécessaire, il n'y a pas péril en la matière. » On ne s'inquiète donc pas trop de ce qui se passe pour les consommateurs.

Il n'y a pas que les consommateurs. En effet, le statu quo n'est pas l'intérêt des grandes entreprises. J'entendais mon collègue, celui qui a défait notre collègue, M. Bertrand, à l'assemblée d'investissement de son comté. Il ne semble pas s'inquiéter de cette situation. Je l'invite à beaucoup de vigilance, parce qu'il y a une collusion. Comme consommateurs, nous ne pouvons pas accepter que la situation perdure.

Bien sûr que lorsqu'on parle du prix du pétrole, il est vrai que les gouvernements perçoivent des taxes. C'est vrai. J'ai ici les chiffres. Le gouvernement fédéral perçoit 10¢ le litre d'essence. Le gouvernement du Québec peut percevoir jusqu'à 15¢. Il y a des modulations régionales. Dans certaines régions, on perçoit 15¢. Dans certaines régions périphériques comme la Côte-Nord, le Lac-Saint-Jean, l'Abitibi, on perçoit 10¢. Dans certaines régions frontalières, cela peut aller jusqu'à 14¢. Toutefois, le fond du problème demeure.

Quand on regarde les profits enregistrés, on s'aperçoit que Petro-Canada a enregistré une hausse de profits qu'on ne peut pas imaginer possibles tant c'est exagéré et faramineux. Ces profits ont fait un bond de 564 p. 100 en 2003. Il n'y a pas 50 ans de cela. En 2003, c'était il y a deux ans. Je le répète, ces profits ont augmenté de l'ordre de 564 p. 100, passant de 88 millions de dollars à 584 millions de dollars pour le premier trimestre de 2003. On n'est pas contre le fait que des compagnies fassent des profits: on est en régime capitaliste. Si les compagnies font des profits, c'est également parce qu'elles prennent le risque de faire des investissements.

Toutefois, quand vous avez un retour sur l'investissement tel que vous déclarez des profits de 584 millions de dollars, on est en droit de se poser des questions. Tout à l'heure, on nous disait—je suis sûr que mon collègue a écouté avec beaucoup d'attention—qu'une marge raisonnable était à peu près de 5¢ pour le raffinage de l'exploitation. Maintenant, certaines situations qu'on a portées à notre connaissance montrent que la marge de raffinage atteignait 21¢. N'est-on pas en droit de penser que ce n'est pas l'intérêt du consommateur?

Je suis un peu fâché, malgré ma nature profondément calme et placide, de voir les libéraux et les conservateurs, les deux grands partis traditionnels, se lier dans un front commun qui, finalement, dénie les intérêts du consommateur. Je crois qu'il faut donner à l'Office de la concurrence un peu plus de pouvoirs. Il faut permettre à un commissaire de faire un véritable travail d'investigation.

Initiatives parlementaires

Nous ne devons plus nous retrouver dans une situation où, à la veille d'un grand congé comme celui des vacances de la construction, les grandes compagnies pétrolières augmentent la vente au détail—le litre d'essence a augmenté de manière considérable—et qu'on nous dise en cette Chambre qu'il n'y a pas péril en la demeure. Seul un évident mépris des consommateurs peut amener les deux grands partis traditionnels à tenir un discours aussi irresponsable, désinvolte, qui ne sert en rien l'intérêt des consommateurs.

• (1415)

[Traduction]

L'hon. Paddy Torsney (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de l'occasion que me donne la motion n° 165 de parler des questions de concurrence, surtout dans le secteur de l'essence.

La deuxième partie de la motion propose que le gouvernement présente des modifications visant à renforcer la Loi sur la concurrence, notamment de manière à ce que le commissaire à la concurrence puisse initier des enquêtes, assigner des témoins et assurer la confidentialité.

La difficulté que la motion présente, bien entendu, c'est que la nature des modifications envisagées n'est pas du tout claire. La motion propose des modifications visant à renforcer la Loi sur la concurrence et donne une liste non exhaustive d'exemples, mais ces exemples se rapportent à des pouvoirs que le commissaire à la concurrence possède déjà.

Déjà maintenant, comme le député d'Edmonton—Leduc l'a signalé, s'il y a des motifs de croire qu'une infraction à la Loi sur la concurrence a été commise ou s'il y a des raisons pour que le Tribunal de la concurrence prenne une ordonnance corrective, le commissaire peut, sous certaines réserves, « initier des enquêtes, assigner des témoins et assurer la confidentialité ».

Dans le passé, certains députés du Bloc québécois ont déclaré publiquement qu'ils voulaient modifier la Loi sur la concurrence pour que le commissaire à la concurrence ait le pouvoir d'enquêter sur les marchés et d'examiner les problèmes de concurrence, même en l'absence de toute raison de croire qu'une infraction ait été commise. J'ai quelques réserves à cet égard.

Une étude sur l'industrie pétrolière, qui a été citée par certains députés du Bloc québécois, démontre parfaitement l'utilité d'un tel pouvoir. Comme la motion proposée porte précisément sur le prix de l'essence, le député doit réaliser que les problèmes qu'ils évoquent touchent l'ensemble du marché et justifieraient que le commissaire lance des enquêtes dans tous les domaines de la concurrence.

En premier lieu, ils ont dit que certaines autorités responsables de la concurrence, dans des pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni, ont découvert que ces enquêtes générales ou à l'échelle du marché étaient des outils utiles et que nous devrions considérer. Je pense vraiment qu'il faudrait dans ce cas prévoir des contrôles très sévères.

Dans les années 80, par exemple, une étude sur le prix de l'essence a été menée au Canada par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Celle-ci a entendu plus de 200 témoins et l'étude a duré cinq ans. Ces enquêtes sont très coûteuses.

Je voudrais également souligner que l'exemple de l'enquête sur l'essence fait ressortir la nécessité de garantir que les enquêtes ne soient entreprises que lorsqu'il y a lieu de croire qu'il existe des problèmes légitimes de concurrence qui méritent d'être examinés.

Bien que le député d'en face ait suggéré qu'il puisse y avoir une sorte de collusion entre les conservateurs et les libéraux sur cette question, je dirai simplement que le député d'Edmonton—Leduc et moi-même avons siégé à un comité qui a produit un rapport que le député d'en face devrait consulter. Nous nous sommes réunis à une table et aucun d'entre nous n'a eu l'idée insensée d'agir de connivence. Cependant, nous avons ensemble examiné la question et les faits.

Il y a eu un grand nombre d'études sur le prix de l'essence et toutes, jusqu'à maintenant, ont conclu qu'il n'y a aucune preuve d'entente sur le prix ou d'autres types d'entraves majeures à la concurrence.

Je rapporte que j'ai mentionné, intitulé *Prix de l'essence au Canada*, publié par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie en novembre 2003, est l'une des études les plus récentes. Dans ce rapport, le comité estimait que le Bureau de la concurrence surveillait adéquatement les aspects concurrentiels de l'industrie pétrolière. Comme l'a suggéré le député d'en face, sur la base d'informations fournies par l'Agence internationale de l'énergie, le prix au détail de l'essence s'est toujours comparé favorablement aux prix qui avaient cours dans les principaux autres pays industrialisés.

Cela m'amène à une deuxième question. Je me soucie toujours du coût des facteurs de production dans n'importe quelle industrie canadienne. Je suis préoccupée lorsque les prix de l'essence augmentent et lorsque les exploitants de petites entreprises qui doivent s'adapter à des coûts élevés des facteurs de production doivent résoudre le problème, mais n'oublions pas de faire la part des choses. Parfois, la hausse du prix de l'essence oblige les gens à examiner des solutions de rechange, comme les transports en commun.

Les hausses brusques du prix de l'essence ont récemment eu un effet anormal, et je lis cela avec étonnement dans le journal, à savoir que des jeunes font des affirmations absurdes du genre « À ce rythme-là, ça ne se justifie pratiquement plus d'avoir une voiture. »

• (1420)

Toutefois, peut-être que les gens devraient réfléchir aux choix qu'ils font. Si, d'une manière ou d'une autre, la modification du prix de l'essence incite les gens à réfléchir et à envisager d'acheter une voiture à faible consommation d'énergie, ou à prendre les transports en commun, j'en suis ravie. Je viens d'acheter une voiture hybride et je suis heureuse de mon choix, parce que je donne l'exemple. J'ai acheté le modèle hybride de la Honda Accord et, bien sûr, Honda a une usine très active en Ontario.

J'aimerais également attirer l'attention des députés d'en face sur le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et d'autres lois en conséquence. Ce texte, dont la Chambre est déjà saisie, a fait suite à des consultations nationales approfondies, tenues par le Forum des politiques publiques, organisation indépendante et à but non lucratif que le gouvernement a embauchée pour qu'elle étudie cette question. Les consultations se sont révélées très utiles et ont contribué à la présentation d'un ensemble soigneusement mûri et équilibré de modifications législatives qui prend en compte les intérêts des consommateurs, ainsi que ceux des petites et grandes entreprises.

Monsieur le Président, dans un esprit de coopération, puis-je simplement demander un éclaircissement? Si je m'assois, est-ce que le député d'en face a le droit de faire une déclaration de clôture?

Initiatives parlementaires

•(1425)

Le vice-président: Je voudrais préciser que si le député s'assoit, un autre député se lèvera et prendra la parole, mais que le parrain d'un projet de loi ne présente pas son projet de loi avant la fin de la deuxième heure de débat.

L'hon. Paddy Torsney: Monsieur le Président, j'invite donc les députés à examiner les modifications à la Loi sur la concurrence proposées par le ministre de l'Industrie. Ce sont des modifications importantes qui permettront d'assurer que nous avons la meilleure Loi sur la concurrence qui soit car il est à l'avantage de l'industrie d'être assujettie aux normes les plus élevées. Ce qui est plus important encore, c'est qu'il est à l'avantage des Canadiens et des consommateurs que notre Loi sur la concurrence serve leurs intérêts et que leurs droits soient protégés par des mesures adéquates.

Le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie devrait étudier cette proposition dans le cadre des audiences sur le projet de loi C-19, mais tant que la recherche ne sera pas terminée et que les répercussions potentielles n'auront pas été comprises clairement, je ne crois pas que nous devrions appuyer la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

[Français]

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui au sujet de la motion présentée par mon collègue d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou et appuyée par mon collègue de Hochelaga.

Vivant moi aussi dans une région ressource, je suis à même de constater que nous subissons une certaine vulnérabilité quant au prix de l'essence. Nous n'avons pas de contrôle et nous ne pouvons pas exercer de surveillance sur les prix de l'essence. Il nous faut apporter des correctifs à cette situation car cela affecte considérablement l'économie.

Dans une région comme la mienne affectée par la fermeture d'entreprises, il est nécessaire de favoriser l'émergence de nouvelles

entreprises. Or, lorsque nous connaissons des hausses de prix du pétrole, évidemment, c'est une contrainte supplémentaire pour l'économie de même que pour le consommateur. La hausse du prix du pétrole affecte l'industrie du taxi, l'industrie du camionnage, en somme, l'industrie du transport, qu'il relève du domaine public ou privé. Elle affecte les municipalités de même que l'ensemble des citoyens.

À titre de député d'une région ressource, je dois souvent parcourir de grandes distances en automobile non seulement dans ma circonscription, mais à travers le Québec, et je constate une chose ahurissante, c'est-à-dire une variation des prix d'une ville à l'autre. Ce ne sont pas les taxes qui viennent faire fluctuer ces prix, puisque ces dernières sont stables. Il y a la TPS, la TVQ, les taxes québécoises vis-à-vis de l'essence, lesquelles varient, ainsi qu'une taxe fédérale fixe.

Il va de soi que les compagnies pétrolières ne sont pas des entreprises à but non lucratif. Nous avons constaté qu'elles font d'énormes profits. Je ne vous citerai que Petro-Canada, qui, au cours du premier trimestre de 2003, a enregistré une hausse de 564 p. 100. Bien entendu, d'autres entreprises réalisent d'énormes profits.

Je crois que le temps de parole qui m'était alloué est écoulé, monsieur le Président, alors je dois dire qu'il faut avoir un contrôle des prix...

•(1430)

Le vice-président: Malheureusement, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée, et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

[Traduction]

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Reynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic Ouest	Territoires du Nord- Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	Ind.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Battle River	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Lib.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapuskaing	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, Belinda	Newmarket—Aurora	Ontario	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; PCC - Conservateur; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC - Parti progressiste-conservateur; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Battle River	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Ind.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale ..	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, Vic	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob	Fundy Royal	PCC
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, Peter	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Wilmot—Wellesley— Woolwich	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Lib.
Poillievre, Pierre	Nepean—Carleton	PCC
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough— Westdale	Lib.
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, Belinda	Newmarket—Aurora	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.
QUÉBEC (75)		
André, Guy	Berthier—Maskinongé	BQ
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	BQ
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	BQ
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Clavet, Roger	Louis-Hébert	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	BQ
Demers, Nicole	Laval	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	BQ
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	BQ
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie...	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Lib.
VACANCE	Labrador	
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles Yukon		Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 11 février 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: David Chatters

Vice-présidents: Ed Broadbent
Derek Lee

Navdeep Bains
Marc Boulianne
Ken Epp

Russ Hiebert
Marlene Jennings

Mario Laframboise
Russ Powers

David Tilson
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Pat Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Nancy Karetak-Lindell

Vice-présidents: Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Sue Barnes
André Bellavance
Gary Lunn

Pat Martin
Jim Prentice

Carol Skelton
David Smith

Lloyd St. Amand
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Francine Lalonde
Kevin Sorenson

Maurizio Bevilacqua
Stockwell Day
Lawrence MacAulay

Alexa McDonough
Dan McTeague

Ted Menzies
Pierre Paquette

Beth Phinney
Belinda Stronach

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
David Anderson
Guy André
Claude Bachand
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Dave Batters
Colleen Beaumier
Don Bell
André Bellavance
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Raymond Bonin
Don Boudria
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Ed Broadbent
Bonnie Brown
Gord Brown
Sarmite Bulte
John Cannis
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Roger Clavet
Denis Coderre
John Cummins

Johanne Deschamps
Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle
John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Mark Eyking
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian

Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
David Kilgour
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Keith Martin
Brian Masse
David McGuinty
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Denis Paradis
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Pablo Rodriguez
Anthony Rota
Michael Savage
Andy Savoy
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Brent St. Denis
Darrel Stinson
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Paddy Torsney
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich
Paul Zed

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: John Cannis

Vice-président: Ted Menzies

Mark Eyking
Marlene Jennings

Peter Julian

Pierre Paquette

Belinda Stronach

(7)

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	David Kilgour	Vice-président:	Stockwell Day
Navdeep Bains	Ed Broadbent	Peter Goldring	Paddy Torsney
Diane Bourgeois			(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:	Paul Steckle	Vice-présidents:	Denise Poirier-Rivard Gerry Ritz
David Anderson	Claude Drouin	Roger Gaudet	Larry Miller
Charlie Angus	Wayne Easter	David Kilgour	Rose-Marie Ur
James Bezan			(12)

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Guy Lauzon	Lee Richardson
Peter Adams	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Andy Savoy
Dean Allison	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rona Ambrose	Yvon Godin	James Lunney	Gary Schellenberger
Rob Anders	Peter Goldring	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	Carol Skelton
André Bellavance	Jim Gouk	John Maloney	Joy Smith
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Helena Guergis	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Colin Carrie	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Bill Casey	Stephen Harper	James Moore	Belinda Stronach
Rick Casson	Richard Harris	Rob Moore	Greg Thompson
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Nicholson	Myron Thompson
Michael Chong	Loyola Hearn	Gordon O'Connor	David Tilson
Joe Comartin	Russ Hiebert	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Jay Hill	Bev Oda	Bradley Trost
Stockwell Day	Betty Hinton	Brian Pallister	Merv Tweed
Johanne Deschamps	Charles Hubbard	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Brian Jean	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Norman Doyle	Dale Johnston	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Randy Kamp	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Gerald Keddy	James Rajotte	John Williams
Mark Eyking	Jason Kenney	Scott Reid	Lynne Yelich
Diane Finley	Ed Komarnicki		

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Andrew Telegdi

Vice-présidents: Meili Faille
Inky Mark

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Roger Clavet
Hedy Fry

Helena Guergis
Rahim Jaffer

Bill Siksay
Lui Temelkovski

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
Claude Drouin

John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Pat O'Brien
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mark Holland
Benoît SauvageauDean Allison
Gary Carr
David ChristophersonBrian Fitzpatrick
Sébastien GagnonDaryl Kramp
Walt LastewkaShawn Murphy
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Robert Bouchard
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul ForsethCheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
David Kilgour
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack LaytonTom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Diane Marleau
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Anita Neville**Vice-présidents:** Jean Crowder
Nina GrewalFrance Bonsant
Paule Brunelle
Sarmite BulteHelena Guergis
Susan KadisRuss Powers
Joy SmithPaddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Nicole Demers
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman DoyleJohn Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: Pat O'Brien

Vice-présidents: Claude Bachand
Rick Casson

Larry Bagnell
Bill Blaikie
Betty Hinton

Judi Longfield
Dave MacKenzie

Keith Martin
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron
Anthony Rota

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
David Chatters
Michael Chong
Roger Clavet
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher

Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
Marcel Proulx
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Scott Simms
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Rose-Marie Ur
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Anthony Rota

Vice-président: Betty Hinton

Larry Bagnell
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron

Peter Stoffer

Rose-Marie Ur

(7)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Raymonde Folco	Vice-présidents:	Paul Forseth Christiane Gagnon	
Peter Adams	Barry Devolin	Yves Lessard	Yasmin Ratansi	(12)
Eleni Bakopanos	Ed Komarnicki	Tony Martin	Peter Van Loan	
Jean-Claude D'Amours				

Membres associés

Jim Abbott	Ruby Dhalla	Randy Kamp	Joe Preston
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Dean Allison	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rona Ambrose	Ken Epp	Daryl Kramp	John Reynolds
Rob Anders	Diane Finley	Guy Lauzon	Lee Richardson
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Carole Lavallée	Gerry Ritz
Dave Batters	Steven Fletcher	Judi Longfield	Andrew Scheer
Don Bell	Hedy Fry	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Leon Benoit	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Werner Schmidt
Stéphane Bergeron	Cheryl Gallant	James Lunney	Christian Simard
James Bezan	Marc Godbout	Lawrence MacAulay	Carol Skelton
Alain Boire	Yvon Godin	Peter MacKay	David Smith
France Bonsant	Peter Goldring	Dave MacKenzie	Joy Smith
Ken Boshcoff	Gary Goodyear	Gurbax Malhi	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Kevin Sorenson
Ed Broadbent	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Gord Brown	Nina Grewal	Ted Menzies	Belinda Stronach
Paule Brunelle	Helena Guergis	Rob Merrifield	Greg Thompson
Colin Carrie	Art Hanger	Larry Miller	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Bob Mills	David Tilson
Rick Casson	Richard Harris	James Moore	Vic Toews
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Moore	Bradley Trost
Michael Chong	Loyola Hearn	Anita Neville	Merv Tweed
David Christopherson	Russ Hiebert	Rob Nicholson	Maurice Vellacott
Denis Coderre	Jay Hill	Gordon O'Connor	Robert Vincent
Jean Crowder	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Mark Warawa
Nathan Cullen	Rahim Jaffer	Bev Oda	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Brian Jean	Brian Pallister	Jeff Watson
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Charlie Penson	Randy White
Libby Davies	Peter Julian	Pierre Poilievre	John Williams
Stockwell Day	Susan Kadis	Jim Prentice	Lynne Yelich
Nicole Demers			

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président:	Rodger Cuzner	Vice-président:		
Jean-Claude D'Amours	Yvon Godin	Yves Lessard	Peter Van Loan	(5)

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Ken Boshcoff	Vice-président:	Carol Skelton	
Ruby Dhalla	Peter Julian	Robert Vincent		(5)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Alan Tonks

Vice-présidents: Bernard Bigras
Lee Richardson

Nathan Cullen
Brian Jean
David McGuinty

Bob Mills
Denis Paradis

Yasmin Ratansi
Christian Simard

Jeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Serge Cardin
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Pablo Rodriguez
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Massimo Pacetti

Vice-présidents: Yvan Loubier
Charlie Penson

Rona Ambrose	Charles Hubbard	Maria Minna	Monte Solberg	(12)
Don Bell	John McKay	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis	
Guy Côté				

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Mario Laframboise	Anthony Rota
Diane Ablonczy	Diane Finley	Réal Lapierre	Benoît Sauvageau
Dean Allison	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Michael Savage
Rob Anders	Steven Fletcher	Jack Layton	Andrew Scheer
David Anderson	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Navdeep Bains	Peter Goldring	James Lunney	Judy Sgro
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Bill Siksay
Leon Benoit	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
James Bezan	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Robert Bouchard	Nina Grewal	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	David McGuinty	Brent St. Denis
Bonnie Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Darrel Stinson
Gord Brown	Stephen Harper	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Bill Casey	Jeremy Harrison	Bob Mills	Robert Thibault
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Roy Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Peter Julian	Jim Prentice	Mark Warawa
Johanne Deschamps	Randy Kamp	Joe Preston	Jeff Watson
Bev Desjarlais	Gerald Keddy	James Rajotte	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Ruby Dhalla	Wajid Khan	John Reynolds	Borys Wrzesnewskyj
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Lee Richardson	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	Gerry Ritz	

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Président: Yvan Loubier

Vice-président:

Rona Ambrose	Don Bell	Guy Côté	Judy Wasylcyia-Leis	(5)
--------------	----------	----------	---------------------	-----

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Paul Crête
Werner Schmidt

Serge Cardin
Michael Chong
Denis Coderre

John Duncan
Brian Masse

Lynn Myers
Jerry Pickard

Andy Savoy
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin

Norman Doyle
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Jack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: Paul DeVillers

Vice-présidents: Garry Breitreuz
Richard Marceau

Diane Bourgeois	Paul Harold Macklin	Anita Neville	Vic Toews	(12)
Joe Comartin	John Maloney	Myron Thompson	Mark Warawa	
Roy Cullen				

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Hedy Fry	Derek Lee	Lee Richardson
Dean Allison	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Peter Goldring	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rob Anders	Gary Goodyear	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
Jean Augustine	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Bill Siksay
Dave Batters	Nina Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Helena Guergis	David McGuinty	Joy Smith
James Bezan	Art Hanger	Serge Ménard	Monte Solberg
Bill Blaikie	Stephen Harper	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Richard Harris	Rob Merrifield	Lloyd St. Amand
Paule Brunelle	Jeremy Harrison	Larry Miller	Darrel Stinson
Colin Carrie	Loyola Hearn	Bob Mills	Belinda Stronach
Bill Casey	Russ Hiebert	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Betty Hinton	Rob Nicholson	Paddy Torsney
Michael Chong	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Bradley Trost
John Cummins	Brian Jean	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Libby Davies	Marlene Jennings	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Randy Kamp	Charlie Penson	Tom Wappel
Norman Doyle	Gerald Keddy	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Jim Prentice	Randy White
Ken Epp	Ed Komarnicki	Joe Preston	John Williams
Diane Finley	Daryl Kramp	James Rajotte	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Mario Laframboise	Scott Reid	Paul Zed
Steven Fletcher			

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Paul Zed

Vice-présidents: Serge Ménard
Kevin Sorenson

Joe Comartin	Roy Cullen	Peter MacKay	Tom Wappel	(7)
--------------	------------	--------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président: John Maloney

Vice-président: Libby Davies

Paule Brunelle	Hedy Fry	Art Hanger		(5)
----------------	----------	------------	--	-----

LANGUES OFFICIELLES

Président: Pablo Rodriguez

Vice-présidents: Yvon Godin
Pierre Poilievre

Guy André	Odina Desrochers	Guy Lauzon	Raymond Simard	(12)
Françoise Boivin	Marc Godbout	Andrew Scheer	Maurice Vellacott	
Jean-Claude D'Amours				

Membres associés

Jim Abbott	Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Maka Kotto	John Reynolds
Dean Allison	Steven Fletcher	Daryl Kramp	Lee Richardson
Rona Ambrose	Paul Forseth	Jack Layton	Gerry Ritz
Rob Anders	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Peter Goldring	Gary Lunn	Werner Schmidt
Dave Batters	Gary Goodyear	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Peter MacKay	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Monte Solberg
James Bezan	Nina Grewal	Inky Mark	Kevin Sorenson
Don Boudria	Helena Guergis	Ted Menzies	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Ed Broadbent	Stephen Harper	Larry Miller	Greg Thompson
Gord Brown	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
Colin Carrie	Jeremy Harrison	James Moore	David Tilson
Bill Casey	Loyola Hearn	Rob Moore	Vic Toews
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Nicholson	Bradley Trost
David Chatters	Jay Hill	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Michael Chong	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Peter Van Loan
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Bev Oda	Mark Warawa
John Cummins	Brian Jean	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Jeff Watson
Barry Devolin	Peter Julian	Jim Prentice	Randy White
Norman Doyle	Randy Kamp	Joe Preston	John Williams
John Duncan	Gerald Keddy	James Rajotte	Lynne Yelich
Ken Epp	Jason Kenney		

LIAISON

Président: Bonnie Brown

Vice-président: Roger Gallaway

Leon Benoit	Raymonde Folco	Massimo Pacetti	Andrew Telegdi	(22)
Don Boudria	Gurmant Grewal	Bernard Patry	Alan Tonks	
Marlene Catterall	Nancy Karetak-Lindell	Pablo Rodriguez	Maurice Vellacott	
David Chatters	Anita Neville	Brent St. Denis	Tom Wappel	
Paul DeVillers	Pat O'Brien	Paul Steckle	John Williams	

Membres associés

Claude Bachand	Yvon Godin	Derek Lee	Denise Poirier-Rivard
Bernard Bigras	Jim Gouk	Yvan Loubier	Lee Richardson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Richard Marceau	Gerry Ritz
Ed Broadbent	Monique Guay	Inky Mark	Benoît Sauvageau
Rick Casson	Michel Guimond	Pat Martin	Gary Schellenberger
Bernard Cleary	Jeremy Harrison	Réal Ménard	Werner Schmidt
Paul Crête	Mark Holland	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Jean Crowder	Dale Johnston	Lynn Myers	Caroline St-Hilaire
Meili Faille	Gerald Keddy	Charlie Penson	Peter Stoffer
Paul Forseth	Maka Kotto	Pierre Poilievre	Paul Szabo
Christiane Gagnon	Francine Lalonde		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	John Williams
Marlene Catterall	Pat O'Brien	Bernard Patry	Andrew Telegdi
Gurmant Grewal			(7)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Leon Benoit	Vice-présidents:	Pat Martin Paul Szabo
Ken Boshcoff	Guy Lauzon	Joe Preston	Louise Thibault
Marcel Gagnon	Diane Marleau	Francis Scarpaleggia	Randy White
Marc Godbout			(12)

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Walt Lastewka	Scott Reid
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Derek Lee	John Reynolds
Dean Allison	Paul Forseth	Yvan Loubier	Lee Richardson
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rob Anders	Roger Gallaway	Gary Lunn	Benoît Sauvageau
David Anderson	Peter Goldring	James Lunney	Andrew Scheer
Dave Batters	Gary Goodyear	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Werner Schmidt
James Bezan	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Françoise Boivin	Nina Grewal	David McGuinty	Joy Smith
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	Ted Menzies	Monte Solberg
Gord Brown	Art Hanger	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Colin Carrie	Stephen Harper	Larry Miller	Darrel Stinson
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Belinda Stronach
Rick Casson	Jeremy Harrison	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Loyola Hearn	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Russ Hiebert	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Jay Hill	Pat O'Brien	Vic Toews
Guy Côté	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Roy Cullen	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
John Cummins	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Dale Johnston	Massimo Pacetti	Maurice Vellacott
Bev Desjarlais	Peter Julian	Brian Pallister	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Charlie Penson	Judy Wasylcyia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Jim Prentice	John Williams
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	Lynne Yelich
Diane Finley	Daryl Kramp		

PATRIMOINE CANADIEN**Président:** Marlene Catterall**Vice-présidents:** Maka Kotto
Gary SchellenbergerCharlie Angus
Gord Brown
Sarmite BulteMarc Lemay
Deepak ObhraiBev Oda
Mario SilvaScott Simms
David Smith

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason KenneyDavid Kilgour
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee RichardsonGerry Ritz
Pablo Rodriguez
Michael Savage
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Gerald Keddy
Peter Stoffer

Raynald Blais
John Cummins
Rodger Cuzner

Loyola Hearn
Randy Kamp

Bill Matthews
Shawn Murphy

Jean-Yves Roy
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Michel Guimond
Dale Johnston

Françoise Boivin	Jay Hill	Judi Longfield	Karen Redman	(12)
Bill Casey	Dominic LeBlanc	Pauline Picard	Scott Reid	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Diane Finley	Mario Laframboise	Lee Richardson
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Gerry Ritz
Peter Adams	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Dean Allison	Paul Forseth	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	James Lunney	Werner Schmidt
Rob Anders	Michel Gauthier	Peter MacKay	Mario Silva
David Anderson	Marc Godbout	Dave MacKenzie	Raymond Simard
Dave Batters	Peter Goldring	Richard Marceau	Carol Skelton
Leon Benoit	Gary Goodyear	Inky Mark	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Monte Solberg
James Bezan	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Ken Boshcoff	Nina Grewal	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Monique Guay	Larry Miller	Belinda Stronach
Ed Broadbent	Helena Guergis	Bob Mills	Greg Thompson
Gord Brown	Art Hanger	James Moore	Myron Thompson
Gary Carr	Stephen Harper	Rob Moore	David Tilson
Colin Carrie	Richard Harris	Rob Nicholson	Vic Toews
Rick Casson	Jeremy Harrison	Gordon O'Connor	Bradley Trost
David Chatters	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Michael Chong	Russ Hiebert	Bev Oda	Rose-Marie Ur
Joe Comartin	Betty Hinton	Brian Pallister	Roger Valley
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Carolyn Parrish	Peter Van Loan
John Cummins	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Rodger Cuzner	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Libby Davies	Nancy Karetak-Lindell	Russ Powers	Jeff Watson
Stockwell Day	Gerald Keddy	Jim Prentice	Randy White
Barry Devolin	Jason Kenney	Joe Preston	John Williams
Norman Doyle	Ed Komarnicki	Marcel Proulx	Lynne Yelich
John Duncan	Daryl Kramp	James Rajotte	Paul Zed
Ken Epp			

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Françoise Boivin	Yvon Godin	Michel Guimond	John Reynolds	(5)
------------------	------------	----------------	---------------	-----

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Yvon Godin	Mario Laframboise	Scott Reid	(4)
------------	-------------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Gary Carr	Vice-président:	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

SANTÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-présidents:	Réal Ménard Rob Merrifield
Colin Carrie Brenda Chamberlain Jean Crowder	Nicole Demers Ruby Dhalla	Steven Fletcher James Lunney	Michael Savage Robert Thibault (12)

Membres associés

Jim Abbott	Raymonde Folco	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Hedy Fry	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
James Bezan	Helena Guergis	Keith Martin	Kevin Sorenson
Bill Blaikie	Art Hanger	Brian Masse	Darrel Stinson
Don Boudria	Stephen Harper	Alexa McDonough	Belinda Stronach
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Ted Menzies	Paul Szabo
Gord Brown	Jeremy Harrison	Larry Miller	Lui Temelkovski
Paule Brunelle	Loyola Hearn	Bob Mills	Greg Thompson
Bill Casey	Russ Hiebert	James Moore	Myron Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Betty Hinton	Rob Nicholson	Vic Toews
Michael Chong	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Guy Côté	Brian Jean	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Nathan Cullen	Dale Johnston	Bev Oda	Peter Van Loan
John Cummins	Peter Julian	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Susan Kadis	Charlie Penson	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Judy Wasylcia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Wajid Khan	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp		

TRANSPORTS**Président:** Roger Gallaway**Vice-présidents:** Jim Gouk
Caroline St-HilaireDave Batters
Raymond Bonin
Robert CarrierBev Desjarlais
Jim KarygiannisJames Moore
Francis ScarpaleggiaAndrew Scheer
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Colleen Beaumier
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Françoise Boivin
Marc Boulianne
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Jean-Claude D'Amours
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl KrampMario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Brian Masse
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin RatansiScott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Susan Kadis
Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident: Maurice Vellacott

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Charlie Angus
Marc Boulianne
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant

Peter Goldring
Réal Lapierre
Dominic LeBlanc
Raymond Simard
Darrel Stinson

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: John Bryden
Gurmant Grewal

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rob Anders
Robert Bouchard
Monique Guay
Art Hanger
Randy Kamp

Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Nina Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn

James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF

Président:

Vice-président:

COMITÉ PLÉNIER

Président:

Vice-président:

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	ministre d'État (Famille et Aidants naturels)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Marlene Jennings	du premier ministre (Canada—États-Unis)
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Peter Adams	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Gurbax Malhi	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Raymond Simard	du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 11 février 2005

SANCTION ROYALE		QUESTIONS ORALES	
Le Président	3381	Le programme des commandites	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		M. Hill	3392
La Loi sur le ministère des affaires étrangères		M. Goodale	3392
Projet de loi C-32. Deuxième lecture	3381	M. Hill	3392
M. Paquette	3381	M. Goodale	3392
M. McTeague	3384	M. Hill	3392
M. Kotto	3385	M. Goodale	3393
Mme Desjarlais	3385	La fiscalité	
M. McTeague	3388	Mme Ambrose	3393
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Goodale	3393
Les prix John C. Holland		Mme Ambrose	3393
Mme Phinney	3389	Mme Robillard	3393
L'agriculture		Les garderies	
M. Devolin	3389	Mme Guay	3393
La gymnastique artistique féminine		Mme Robillard	3393
M. Godbout	3389	Mme Guay	3393
L'environnement		Mme Robillard	3393
M. André	3389	M. Bergeron	3393
La Loi sur la faillite et l'insolvabilité		Mme Robillard	3393
M. Maloney	3389	M. Bergeron	3394
Le secteur de la fabrication		Mme Robillard	3394
M. Rajotte	3390	Le Conseil du Trésor	
Le Mois de l'histoire des Noirs		M. Broadbent	3394
M. McGuinty	3390	M. Alcock	3394
La Semaine horticole 2005		M. Broadbent	3394
Mme Poirier-Rivard	3390	M. Alcock	3394
Le tabagisme		Les affaires autochtones	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3390	M. Prentice	3394
Bowl for Kids' Sake		M. Cullen (Etobicoke-Nord)	3394
Mme Oda	3390	M. Prentice	3394
La première nation des Tlichos		M. Cullen (Etobicoke-Nord)	3395
Mme Karetak-Lindell	3391	Le commerce international	
Le développement international		M. Watson	3395
Mme Desjarlais	3391	M. Peterson	3395
Le nord-est de l'Alberta		M. Goodyear	3395
M. Jean	3391	M. Peterson	3395
Les Championnats mondiaux de sports aquatiques		L'environnement	
M. Ménard (Hochelega)	3391	M. Bigras	3395
Le Proche-Orient		M. Dion	3395
M. Menzies	3392	M. Bigras	3395
Le chef de l'opposition		M. Dion	3395
M. Cuzner	3392	Le prix de l'essence	
L'agriculture		M. Lévesque	3396
M. Martin (Winnipeg-Centre)	3392	M. Pickard	3396
		M. Lévesque	3396
		M. Pickard	3396
		Les télécommunications	
		M. Rajotte	3396
		M. Pickard	3396
		M. Rajotte	3396
		M. Pickard	3396

L'enseignement postsecondaire	
M. Van Loan	3396
Mme Robillard	3396
Le Programme de péréquation	
M. Moore (Fundy Royal)	3397
M. Goodale	3397
Les pêches	
M. Cuzner	3397
M. Regan	3397
Le Code canadien du travail	
M. Christopherson	3397
M. Fontana	3397
M. Christopherson	3397
M. Fontana	3397
L'environnement	
M. Anders	3397
M. Dion	3398
Les ressources naturelles	
M. Lukiwski	3398
M. Dion	3398
Le Code canadien du travail	
M. Pallister	3398
M. Alcock	3398
M. Pallister	3398
M. Alcock	3398
La culture du tabac	
M. Paquette	3398
M. Easter	3398
M. Paquette	3398
M. Easter	3399
Les Chemins de fer nationaux du Canada	
M. Komarnicki	3399
M. Fontana	3399
L'aide aux victimes du tsunami	
M. Menzies	3399
Mme Torsney	3399
Les affaires étrangères	
M. McGuinty	3399
M. Saada	3399
L'agriculture	
M. Bezan	3399
M. Easter	3399
Sport Canada	
M. Schellenberger	3400
M. Lapierre (Outremont)	3400
Les arts et la culture	
M. Kotto	3400
M. McTeague	3400
L'environnement	
M. Smith (Pontiac)	3400
M. Dion	3400
Le logement	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	3400
M. Fontana	3400

La défense nationale	
Mme Gallant	3400
M. Alcock	3401
Les affaires étrangères	
M. Clavet	3401
M. McTeague	3401

AFFAIRES COURANTES

Nominations par décret	
M. LeBlanc	3401
Le Code criminel	
M. Thompson (Wild Rose)	3401
Projet de loi C-327. Présentation et première lecture	3401
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3401
La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition	
M. Thompson (Wild Rose)	3401
Projet de loi C-328. Présentation et première lecture	3401
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3401
Le Code criminel	
M. Thompson (Wild Rose)	3401
Projet de loi C-329. Présentation et première lecture	3401
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3402
Pétitions	
Les affaires étrangères	
M. Reynolds	3402
L'autisme	
M. Reynolds	3402
M. McGuinty	3402
Le mariage	
Mme Gallant	3402
M. Szabo	3402
L'autisme	
M. Reid	3402
L'hépatite C	
M. Reid	3402
L'âge du consentement	
M. Reid	3402
L'autisme	
M. Thompson (Wild Rose)	3402
La pornographie juvénile	
M. Thompson (Wild Rose)	3403
Le pain	
M. Thompson (Wild Rose)	3403
Questions au Feuilleton	
M. LeBlanc	3403

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le ministère des Affaires étrangères	
Projet de loi C-32. Deuxième lecture	3403
M. Wrzesnewskij	3403
M. McTeague	3404
M. Bellavance	3405
M. Wrzesnewskij	3407
M. McTeague	3408

M. McGuinty.....	3408
Mme Desjarlais.....	3410
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	3410
M. Bigras.....	3411

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le prix de l'essence

M. Lévesque.....	3412
Motion.....	3412

M. Rajotte.....	3414
M. Bouchard.....	3414
M. McGuinty.....	3415
M. Rajotte.....	3416
M. Ménard (Hochelega).....	3417
Mme Torsney.....	3419
M. Bouchard.....	3420

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**